

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SIEGE SOCIAL : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX
CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg le 22 Septembre 2016

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015



Contact : Pascal MULLER (03 88 60 84 00) / p.muller@grands-moulins-de-strasbourg.fr

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SIEGE SOCIAL : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SOMMAIRE

<u>Page 3</u>	Déclaration de la personne physique assumant la responsabilité de la rédaction du Rapport Financier Annuel
<u>Page 4</u>	Avis de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 octobre 2016
<u>Page 6</u>	Rapport de gestion du Conseil d'Administration des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<u>Page 20</u>	Tableau des résultats des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG au cours des cinq derniers exercices
<u>Page 21</u>	Liste des administrateurs et directeurs généraux avec indication des fonctions exercées au sein d'autres sociétés
<u>Page 22</u>	Délégations et pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration
<u>Page 23</u>	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<u>Page 25</u>	Rapport du Président à l'Assemblée Générale du 13 octobre 2016
<u>Page 32</u>	Rapport sur les responsabilités sociétales et environnementales au 31 décembre 2015
<u>Page 47</u>	Rapport du professionnel de l'expertise comptable sur les informations figurant dans le rapport sur les responsabilités sociétales et environnementales au 31 décembre 2015
<u>Page 51</u>	Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux 2015 des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<u>Page 53</u>	Comptes sociaux 2015 des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<u>Page 90</u>	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 2015 du Groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<u>Page 92</u>	Comptes consolidés 2015 du Groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG



GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SIEGE SOCIAL : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

Strasbourg, le 5 septembre 2016

DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE LA REDACTION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

(En application des articles 222-3 et 222-4 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

❖ Responsable du Rapport Financier Annuel

Bertrand LEARY
Président Directeur Général
de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

❖ Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste, après en avoir pris connaissance à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportant pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 6 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bertrand LEARY
Président Directeur Général
de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.



CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Société anonyme au capital de 3 000 000 €
Siège social : 1, Place Henry Lévy – B.P. 10080 - 67016 Strasbourg cedex
CODE ISIN : FR0000064180
552 095 598 R.C.S. STRASBOURG

Avis de reunion

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE qui se tiendra au siège social de la Société à 67000 STRASBOURG Port-du-Rhin, 1 place Henry Lévy le **13 octobre 2016 à 11 heures** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport complémentaire concernant les délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital,
- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les opérations de souscription ou d'achat d'actions,
- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions d'actions gratuites,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Nominations au Conseil d'Administration ;
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration,
- Questions diverses,
- Pouvoir pour les formalités.

Le texte des projets de résolutions qui seront présentés à ladite assemblée par le Conseil d'Administration est le suivant :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration, du Président et des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice 2015,

approuve dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil d'administration, les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils viennent de lui être présentés et détaillés.

Elle approuve notamment les dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, dont le montant hors I.S. pour l'exercice en cause s'est élevé à 160 925 €.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L.225-38, L.225-22-1 et L.225-42-1 du Code du commerce, approuve les termes de ce rapport et, en tant que de besoin, les opérations y relatées.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice et le report à nouveau de l'exercice précédent comme suit :

Résultat de l'exercice	208 563,43 €
Report à nouveau	- 2 030 552,78 €
TOTAL À AFFECTER	-1 821 989,35 €
En totalité au compte « report à nouveau »	

Le revenu global par action afférent à chacun des trois derniers exercices était le suivant :

AU TITRE DES EXERCICES	DIVIDENDE NET €	TAUX DE REFACTION
2012	0	-
2013	0	-
2014	0	-

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2015, approuve dans toutes leurs parties lesdits rapports et les comptes consolidés de l'exercice 2015 tels qu'ils viennent de lui être présentés et détaillés.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale fixe, à compter de ce jour, les jetons de présence alloués au Conseil d'administration au montant total de 20 000 €.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire élit membre du Conseil d'administration Madame Anne FRECH. Ses fonctions prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire élit membre du Conseil d'administration Monsieur Christian SABBAGH. Ses fonctions prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour en faire, partout où besoin sera, tous dépôts, déclarations, insertions et publications.

Pour pouvoir assister à cette assemblée ou s'y faire représenter :

- les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte « nominatif pur » ou « nominatif administré » au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le 11 octobre 2016 à zéro heure ;

- les propriétaires d'actions au porteur devront dans le même délai, avoir leurs titres inscrits dans les comptes tenus par un intermédiaire habilité et pouvoir en justifier par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Les actionnaires nominatifs recevront avec leur convocation les documents nécessaires au vote par correspondance.

Tout actionnaire au porteur souhaitant voter par correspondance peut solliciter auprès de la société un formulaire à cet effet, et ce par lettre recommandée avec accusé de réception qui devra parvenir à la société six jours au moins avant la date de l'assemblée. Le formulaire de vote devra être renvoyé de telle façon que la Société puisse le recevoir 3 jours avant la date de réunion. L'actionnaire qui vote par correspondance n'a plus la possibilité de se faire représenter ou de participer directement à l'assemblée.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions aux ordres du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R.225-71 du Code de commerce doivent, conformément aux dispositions légales et réglementaires, être envoyées au siège social de la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à compter de la publication du présent avis et jusqu'à vingt cinq jours avant la tenue de l'assemblée, soit au plus tard le 18 septembre 2016.

Le présent avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour ci-dessus indiqué.

Les questions écrites peuvent être adressées par voie postale au siège social ou par voie électronique à l'adresse v.thiry@grands-moulins-de-strasbourg.fr

Le conseil d'administration

1604611

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SIEGE SOCIAL : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

**RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**



GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SIEGE SOCIAL : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, votre Conseil d'Administration vous a convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015, vous présenter les comptes consolidés du groupe et vous informer des principales perspectives d'avenir.

Nous vous précisons que les comptes de notre société soumis à votre approbation ont été établis selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

Ces documents ont été établis et sont présentés dans le respect du principe de prudence. Un rappel des comptes de 2014 est fourni à titre comparatif.

I. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (GMS) AU COURS DE L'EXERCICE - PRESENTATION DES COMPTES.

Sur l'année **2015**, les produits de GMS, holding du groupe, sont constitués :

- de redevances au titre de la location gérance de divers fonds de commerce ;
- de prestations d'assistance dans les domaines administratifs, techniques et commerciaux réalisées pour le compte de ses filiales ;
- de refacturation de marchandises ;
- de redevances de licences de marque et de savoir-faire ;
- de redevances de location de droits de mouture ;
- de produits de participations.

Le chiffre d'affaires réalisé par GMS en 2015 est en légère augmentation et atteint 9 311 K€ contre 9 001 K€ en 2014.

Il se décompose de la manière suivante :

- Location gérance :	1 490 K€
- Assistance groupe :	7 435 K€
- Refacturation marchandises :	388 K€

La société refacture à ses filiales, sans marge, les dépenses payées pour leur compte pour un montant de 2 692K€.

Le **résultat net** de la holding ressort à 209 K€ après comptabilisation de dotations aux amortissements & provisions pour - 3 527 K€. Le résultat net et les dotations aux amortissements & provisions au cours de l'exercice 2014 ressortaient respectivement à 3 964 K€ et -4 580 K€. Le résultat net 2014 incluait une reprise de provision liée à la décision de la Cour d'Appel dans le dossier de l'entente présumée sur le marché de la farine en sachet pour un montant de 6 490 K€.

Le **résultat d'exploitation** 2015 s'élève à -1 351 K€ contre -3 790 K€ en 2014.

Le **résultat financier**, s'établit à 1 098 K€ en 2015 contre 1 492 K€ en 2014. Ce résultat intègre les dividendes perçus des filiales, soit 4 593 K€ en 2015 contre 1 800 K€ en 2014.

Le **résultat exceptionnel** s'élève à +46 K€.

Le montant des **capitaux propres**, avant affectation, représente 46 128 K€ et les capitaux permanents (capitaux propres + emprunts à long terme) 70 009 K€.

Données boursières

Le nombre d'actions échangées sur le marché au cours de l'exercice 2015 est de 181.

Cours des actions	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Plus haut	975,00 €	975,00 €	1 775,00 €	1 380,00 €	1 775,00 €	1 424,00 €
Plus bas	780,00 €	640,00 €	600,00 €	946,00 €	1 205,00 €	600,00 €
Clôture au 31 décembre	780,00 €	975,00 €	950,00 €	1 300,00 €	1 380,98 €	1 200,00 €

Investissements de l'exercice

Les investissements corporels de l'exercice 2015, hors avances et acomptes transférées en immobilisations, se montent à 430 231 € et se répartissent comme suit :

Terrains	Constructions	Matériel & outillage	Matériel de transport	Autres immo. corporelles	Avances & acomptes	Total
-	4 500 €	320 387 €	218 €	52 264 €	52 561 €	430 231 €

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société réalise des travaux de recherche, développement et de contrôle qualité pour l'ensemble des filiales du groupe opérant dans le secteur de la meunerie. Les dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice 2015 sont comptabilisées en charges et ne sont pas éligibles au crédit impôt recherche. Ils représentent 209 K€ en 2015.

Aucun crédit d'impôt recherche n'a été enregistré au titre de cet exercice.

Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de l'entreprise

En k€	2015	2014	Ecart	Var. (%)
Marge commerciale	-	-		
Production de l'exercice	9 311	9 001	310	3%
Valeur ajoutée	2 436	2 641	- 205	-8%
% V.A. / C.A.	26%	29%		
Excédent brut d'exploitation	- 3 617	- 2 925	- 692	24%
% E.B.E. / C.A.	-39%	-32%		
Capacité d'autofinancement	3 710	1 688	2 022	120%
Endettement long et moyen terme	23 881	29 213	- 5 332	-18%
Dettes LMT / Capitaux propres	52%	64%		

II. AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice s'établit à 208 563,43 €. Nous vous proposons d'affecter ce résultat en totalité en report à nouveau.

Compte tenu d'un report à nouveau débiteur à fin décembre 2015 de -2 030 552,78 €, le Report à Nouveau s'élèverait après affectation à -1 821 989,35 €. Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des 3 derniers exercices.

Le revenu global par action au titre des trois derniers exercices était le suivant :

<u>Au titre des exercices</u>	<u>Dividende net €</u>	<u>Taux de réfaction</u>	<u>Rendement global €</u>
2012	-	40 %	-
2013	-	40 %	-
2014	-	40 %	-

III. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.

3.1 Décision rendue dans le litige MTC-I. Bakri / B. Leary-ADVENS-G6M

Le 12 décembre 2012, Monsieur Leary résiliait unilatéralement le protocole du 14 septembre 2007 le liant à Monsieur Bakri et conférant à celui-ci un droit de préférence sur le contrôle du groupe GMS. Cette résiliation a été suivie de la conclusion avec les sociétés ADVENS et G6M de promesses de cessions des participations détenues par SOFRACAL dans le groupe GMS. ADVENS et G6M avaient alors pris des participations de respectivement 4,99% et 4,98% au capital de GMS.

La résiliation du protocole de 2007 et les promesses de cessions au profit d'ADVENS et G6M ont été contestées par Monsieur Bakri devant le Tribunal de commerce de Paris lequel a, par décision du 23 janvier 2015, jugé inopérante la résiliation du protocole et constaté la caducité des promesses de cession. Le Tribunal avait toutefois validé les prises de participations minoritaires d'ADVENS et G6M. Cette décision a été confirmée le 6 avril 2016 par la Cour d'appel de Paris, dont l'arrêt n'a pas été déféré à la Cour de Cassation.

3.2. Evolution du contrôle de la Société

Sur proposition du Tribunal de Commerce de Paris acceptée par toutes les parties, une conciliation avait été ouverte au mois d'octobre 2015 sous l'égide de Monsieur GENTIN, Président du Tribunal, afin de tenter de trouver une issue au contentieux opposant Messieurs Leary et Bakri.

Au début de l'année 2016, Messieurs Leary et Bakri ont rencontré plusieurs banques d'affaires en vue de leur confier un mandat de cession des participations détenues par SOFRACAL dans le groupe GMS. A la date d'arrêté des comptes, ces réunions n'ont pas abouti à la formalisation d'un mandat, mais les discussions se poursuivent entre Messieurs Leary et Bakri sur le projet de cession.

3.3. Sinistre survenu sur le site du moulin RHEINTAL MUHLEN

Le 8 avril 2015, un incendie s'est déclaré dans l'un des deux moulins allemands du groupe, Rheintal MUHLEN, endommageant partiellement la partie supérieure des silos à farines. En l'absence de solution de stockage alternative, la production a dû être interrompue durant 2 mois. Celle-ci a repris le 9 juin 2015.

Les coûts directs représentent :

- Coûts liés à la reconstruction 460 K€
- Nettoyage 110 K€
- Pertes sur stocks 75 K€

Ces coûts ont été pris en charge par l'assurance déduction faite d'une franchise de 72 K€.

Les dépenses liées à la perte d'exploitation (incluant pénalités sur ruptures de contrats, pertes de marge, surcoût de sous-traitance...) ont également été couvertes par l'assurance après déduction d'une franchise de 54 k€.

Hormis les franchises, cet événement n'a pas d'impact sur les comptes annuels 2015.

IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE

4.1 Décision rendue par la Cour d'Appel dans le dossier MTC-I. Bakri / B. Leary-ADVENS-G6M

Cf. à ce sujet le point 3.1

4.2 Cession de l'immeuble situé Avenue d'Iéna

L'immeuble détenu par la société GMS, situé Avenue d'Iéna à Paris, indépendamment de sa fonction technique, accueillait également le siège social du groupe GMS. La cession du site parisien a été engagée fin 2015 et une promesse de vente était signée le 9 mars 2016. L'acte de cession définitif a été signé le 30 juin 2016 et le prix convenu, net des frais d'agence, s'élève à 9,66 M€. Ce bien faisait l'objet d'une hypothèque accordée à l'administration dans le cadre de la sanction de l'Autorité de la concurrence (cf. à ce sujet la note 8.3). Le solde perçu dans le cadre de la cession représente 2,4 M€.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte tenue le 8 février 2016 avait décidé le transfert du siège vers le site de production de Strasbourg.

4.3 Investissements 2016

- Au niveau de la holding :

Les investissements programmés au niveau de la société holding sont essentiellement des investissements de renouvellement. Des investissements productifs sont toutefois à l'étude et concernent principalement le site de Strasbourg.

- Au niveau des filiales :

On ne relève pas d'évènement majeur touchant les filiales sur le premier semestre 2016, hormis l'incendie évoqué ci-après qui impacte l'activité de la filiale GMS MEUNERIE exploitant le site de Strasbourg dans le cadre d'une location-gérance.

Le principal investissement engagé au niveau du groupe en 2016 concernera le complément de prise de participation dans la société Moulins BROCHET, actuellement détenue à 35 %. Le rachat du solde du capital représentera 3,7 M€. Son calendrier ainsi que son financement sont en cours de négociation. Cette acquisition sera portée par la sous-holding SMD Participations qui détient déjà 35% dans le capital de la structure.

Les investissements Groupe envisagés en 2016, hors ceux évoqués ci-avant, concerneront également l'outil de production mais dans une enveloppe globalement comparable à 2015, soit entre 1,5 et 2 M€.

4.4 Evènement touchant les filiales

Un incendie est survenu le 29 février 2016 touchant le site de GMS MEUNERIE. L'incendie a été cantonné à une partie très limitée de l'installation et ne concernant qu'une partie de la production. Des solutions alternatives en termes de production ont été trouvées, intégrant notamment des moulins du groupe, afin de limiter au maximum les ruptures de livraisons.

Le montant total des dommages matériels a été estimé à 324 K€ avant imputation d'une franchise de 150 K€. Le montant estimé de la perte d'exploitation représente 862 K€ avant imputation d'une franchise de 210 K€.

A ce jour, la société GMS Meunerie a obtenu de sa compagnie d'assurance les versements de deux acomptes en mars et mai 2016 pour respectivement 400 et 300 K€. La réunion de clôture du dossier d'indemnisation se tiendra le 14 septembre.

V. INFORMATIONS JURIDIQUES ET DIVERS

5.1. Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 160 925 € (article 39.4. du C.G.I.) correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

5.2. Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Le tableau des résultats des cinq derniers exercices est joint au présent rapport en application de l'article R.225-102 du code de commerce.

5.3. Mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes

Vous trouverez annexée au présent rapport de gestion, la liste des administrateurs et directeurs généraux au 31 décembre 2015 avec indication des mandats exercés au sein d'autres sociétés.

Nous vous informons de l'absence d'engagements consentis en faveur des mandataires sociaux à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celles-ci. Nous précisons également la rémunération brute annuelle de l'année 2015 des administrateurs et mandataires sociaux, à savoir :

En euros Exercice 2015	Rémunération totale hors avantages en nature				Avantage en nature	
	Partie fixe	Partie variable	Jetons de présence	Montant	Nature	
Monsieur Jean-Paul KLING – Directeur Général	143 008	143 008	0	2 500	4 995 véhicule	
Madame Anne FRECH – Administratrice et Dir. Commerciale marché artisanal	101 661	89 516	12 145	2 500	5 519 véhicule	
Monsieur Alain LENGLOS – Administrateur et Dir Co. Marché GMS	107 044	86 511	20 533	2 500	3 392 véhicule	

Il n'existe pas de systèmes de stock-option (options de souscription ou d'achat) au sein du Groupe GMS.

Les rémunérations perçues au niveau de la société SOFRACAL par les autres mandataires sociaux du groupe GMS représentent un montant total de 305,1 K€.

Les mandats d'administrateurs de Madame Anne Frech et Monsieur Christian Sabbagh arrivent à terme à l'issue de la présente assemblée. Il vous est proposé de les renouveler.

Les mandats des Commissaires aux Comptes arriveront à échéance avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Il est rappelé que le cabinet Grant Thornton et M. Christophe GUYOT ont démissionné et que leurs successeurs, les cabinets MAZARS et MAZARS FIDUCO, ont été désignés lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 8 février 2016.

5.4. Jetons de présence

Nous vous rappelons que le montant des jetons de présence attribués au Conseil d'administration est de 20 000 € au titre de l'exercice 2015.

Nous vous proposons de maintenir le montant des jetons de présence à 20 000 € à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} Janvier 2016.

5.5. Prises de participation dans d'autres sociétés - cessions de participation

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, votre société n'a procédé à aucune prise de participation ou cession de participation.

5.6. Information sur la détention du capital et modifications intervenues au cours de l'exercice

Dans le cadre des dispositions légales relatives à l'information des actionnaires et du public sur l'actionnariat des sociétés faisant publiquement appel à l'épargne, nous vous indiquons ci-après, la composition du capital de votre société au 31 décembre 2015.

La société SOFRACAL détient 42 846 actions soit 51,08% du capital plus 4 355 actions en usufruit soit 5,19% du capital au 31 décembre 2015.

Les MOULINS SOUFFLET détiennent 25 773 actions, soit 30,73% du capital, à fin décembre 2015.

Par ailleurs, il n'existe pas à la connaissance de votre Conseil d'Administration, d'autre actionnaire ou groupe d'actionnaires détenant au 31 décembre 2015 une participation égale ou supérieure à 5 % dans le capital de votre société.

Suite à l'acquisition d'une action au mois de février 2016, la société ADVENS détient désormais 4 194 actions, et a, de fait, franchi à la hausse le seuil de 5%.

Il n'existe pas d'actions à droits de vote multiple, aussi chaque actionnaire dispose de droits de vote correspondant à sa participation.

5.7. Mention de l'état de la participation des salariés au dernier jour de l'exercice et la portion du capital que représentent les actions détenues par le personnel

A notre connaissance, le personnel ne détient pas d'actions du capital de votre société.

5.8. Prestations H.T. facturées par les commissaires aux comptes pour l'ensemble des sociétés du groupe pour l'exercice 2015

NOM	REMUNERATION H.T. K€	
	Exercice 2014	Exercice 2015
GRANT THORNTON	266	
INSTITUT EUROPEEN D'AUDIT ET DE CONSEILS	47	220
MAZARS		146
DIDIER MATZINGER		65
SOFICO		6
EIDEL & PARTNER		50
AGRO REVISION		12
KPMG		91
LARRIBE - VALVO		5
TOTAL	313	597

5.9. Conventions réglementées :

a) Conventions conclues antérieurement à l'exercice 2015 et dont l'effet s'est poursuivi

Le Conseil d'Administration rappelle que les conventions suivantes, autorisées au cours d'exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2015 :

- conventions d'intégration fiscale avec les sociétés GMS MEUNERIE, GMS ALIMENTAIRE, GMS NEGOCE ALIMENTAIRE, GRANDS MOULINS AUBRY et EUREXPAN ;
- convention de management fees avec la société SOFRACAL ;
- convention de licence de marque et de savoir-faire avec GMS ALIMENTAIRE ;
- convention de location-gérance avec GMS ALIMENTAIRE ;
- protocole de mise en œuvre de garantie accordé par la société SOFRACAL à GMS MEUNERIE
- convention location-gérance de fonds de commerce avec GMS MEUNERIE ;
- convention d'assistance entre GMS et les sociétés GMS MEUNERIE, GMS ALIMENTAIRE, GRANDS MOULINS AUBRY, MOULIN DELIGNE, ESTAGER, MOULINS REUNIS DE LA SARTHE, LA FOURNEE DU BOULANGER, MOULINS BROCHET, MINOTERIE MERCIER CAPLA, TOULOUSAIN DES FARINES, RHEINTAL MUHLEN et REISS MUHLE ;

b) Conventions conclues durant l'exercice

Les conventions suivantes ont été conclues au cours de l'exercice 2015 :

- Abandon de compte courant d'associé au profit de MOULIN DELIGNE ;
- Conventions d'assistance au profit des sociétés LES MOULINS PYRENEENS, TOULOUSAIN DES FARINES et MINOTERIE MERCIER CAPLA ;
- Abandon de compte courant d'associé concédé par SOFRACAL ;
- Fin de la convention d'assistance avec GMS NEGOCE ALIMENTAIRE.
- convention de compte courant de Bertrand LEARY à hauteur de 2 390 606 €.

5.10. Délais de règlement des fournisseurs :

Conformément aux articles L 441-6-1 et D. 441-4 du code de Commerce, nous vous informons que concernant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs au 31 décembre 2015 par date d'échéance se décompose comme suit :

	échus	1 à 30 jours	30 à 60 jours	+ 60 jours	Non applicable	Total
Fournisseurs Entretien	178 405 €	56 748 €	88 555 €	0 €	0 €	323 708 €
Fournisseurs Frais Généraux	429 664 €	423 149 €	95 546 €	92 489 €	0 €	1 040 848 €
Factures non parvenues	0 €	0 €	0 €	0 €	229 257 €	229 257 €
Effets à payer	0 €	1 364 €	0 €	0 €	0 €	1 364 €
TOTAL Fournisseurs	608 069 €	481 261 €	184 101 €	92 489 €	229 257 €	1 595 177 €
<i>Rappel 2014</i>	383 726 €	603 957 €	156 380 €	46 515 €	99 355 €	1 289 932 €

Fournisseurs d'immobilisations						0 €
<i>Rappel 2014</i>						0 €

VI. ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES

Les filiales de GMS ont réalisé les performances suivantes au cours de l'exercice :

a) Secteur de la meunerie.

S.A.S. GMS MEUNERIE sur 2015 a réalisé un chiffre d'affaires de 109 354 K€ et a dégagé un résultat d'exploitation de (312) K€ à comparer à (44) K€ pour l'exercice précédent. Le résultat net ressort à (2 345) K€ contre (1 343) K€ l'année dernière.

S.A.S. GRANDS MOULINS AUBRY a enregistré un chiffre d'affaires de 6 550 K€ en 2015 contre 7 206 K€ en 2014, soit une baisse de 9,10 %. Le résultat de l'exercice progresse et s'élève à 230 K€ en 2015 pour 117 K€ en 2014.

RHEINTAL MUHLEN GmbH affiche en 2015 un chiffre d'affaires de 29 631 K€, en baisse par rapport à celui de 2014 qui était de 31 530 K€. Le résultat pour 2015 est en hausse : il s'établit à 350 K€ contre 121 K€ en 2014.

b) Secteur de la pâte d'arachide.

E.U.R.L. GMS ALIMENTAIRE réalise un chiffre d'affaires de 5 755 K€, en baisse de 7,11 % sur celui de 2014 qui s'élevait à 6 195 K€. Le résultat pour l'exercice 2015 est quant à lui en légère progression pour atteindre 585 K€ contre 523 K€ pour l'exercice précédent.

c) Secteur du négoce.

S.A.R.L. GMS NEGOCE ALIMENTAIRE a connu en 2015 une baisse de son chiffre d'affaires de 79,68 %. Il s'est établi à 129 K€ en 2015 contre 633 K€ l'exercice précédent. Le résultat 2015 ressort à (59) K€ contre (1 795) K€ pour 2014. Ce secteur ne présentant plus des perspectives de développement, la structure est en sommeil.

d) Autres.

GBR RHEINTAL MÜHLEN GmbH & GMS S.A. est une société détenue à 90 % par RHEINTAL MÜHLEN GmbH et à 10 % par GMS. Celle-ci possède l'ensemble des actifs immobiliers et mobiliers utilisés par RHEINTAL MÜHLEN GmbH. Le résultat de cette société passe de 148 K€ en 2014 à 195 K€ en 2015.

S.M.D.P. (SOCIETE MOULIN DELIGNE PARTICIPATIONS) détenue par GRANDS MOULINS DE STRASBOURG à hauteur de 67.04 % poursuit une activité de holding des titres des sociétés SCI AVENIR, LES MOULINS REUNIS DE LA SARTHE, MOULIN DELIGNE, FESENMEYER BÄCKERMÜHLEN GmbH & Co. KG, LES MOULINS PYRENEENS, MOULINS BROCHET, SCI LA FORGE, SCI BELLES OUVRIERES et MINOTERIE ESTAGER. Elle affiche une perte de 302 K€ en 2015.

EUREXPAN enregistre un chiffre d'affaires de nul en 2015 contre 471 K€ en 2014. Le résultat est de 1 K€ sur 2015 contre 5 K€ sur 2014.

SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE S.A. voit son chiffre d'affaires augmenter, passant de 34 906 K€ sur 2013/2014 à 35 236 K€ sur 2014/2015. La société affiche un résultat positif de 2 878 K€ contre 2 459 K€ pour l'exercice précédent soit une augmentation de 17,01 %.

VII. INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES SOCIALES & ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

La société GMS est une société de participations et ne présente de par son activité pas de risque potentiel en termes environnemental et social.

Toutefois, ses principales filiales opèrent dans le domaine de la meunerie et sont ainsi soumises à autorisation d'exploitation délivrée par arrêté préfectoral. Elles sont ainsi tenues de respecter un ensemble de règles et normes en termes environnementale et de sécurité.

Ce sujet est développé de manière plus approfondie dans le cadre du rapport RSE établi par le Conseil d'Administration.

L'évolution des effectifs de la société progresse légèrement comme il ressort de la synthèse suivante :

<u>Exercices</u>	<u>Employés</u>	<u>Cadres et Agent de maîtrise</u>	<u>Total</u>
2013	47	28	75
2014	54	27	81
2015	55	34	89

L'évolution des rémunérations brutes annuelles moyennes au sein de la société est la suivante :

<u>Exercices</u>	<u>Employés</u>	<u>Cadres-Dirigeants VRP</u>	<u>Moyenne</u>
2013	37 291 €	56 573 €	41 703 €
2014	33 706 €	56 983 €	41 869 €
2015	32 378 €	57 023 €	44 207 €

Les œuvres sociales sont gérées par un comité d'entreprise qui a bénéficié en 2015 d'une contribution à ses œuvres d'un montant de 122 089 € et d'une subvention de fonctionnement de 7 355 €.

La société n'a pas recours à la sous-traitance pour la réalisation des prestations qu'elle assure pour le compte de ses filiales.

VIII. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG, cotée et inscrite sur l'Eurolist C entre dans le champ d'application des normes IFRS avec effet au 1^{er} janvier 2005.

8.1 Périmètre de consolidation.

Les évolutions du périmètre de consolidation au cours de l'exercice se caractérisent par :

- **Consolidation – Sortie de sociétés du périmètre**

On relève sur l'année 2015 la fusion des sociétés Moulins BROCHET et MINOTERIE DES BELLES OUVRIERES. Cette structure a été absorbée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015. Hormis l'élimination du boni de fusion dans les comptes de Moulins BROCHET représentant un montant de 169 K€, l'opération n'a pas d'impact sur les comptes consolidés.

La société DISTRIBUTION BOULANGERIE PATISSERIE située à SAVERDUN (09) est sortie du périmètre de consolidation au cours du 1^{er} semestre 2015 après la cession de l'intégralité des actions détenues par MINOTERIE MERCIER CAPLA à la famille LAFONT. L'acte de cession est daté du 15 avril 2015.

- **Changement de méthode intervenu en 2015**

Aucun changement de méthode n'est intervenu dans le cadre de l'arrêté des comptes 2015.

- **Variation du pourcentage d'intérêt**

Au cours de l'exercice 2015, le contrôle de la société MINOTERIE MERCIER CAPLA est passé de 77,8% à 83,9% suite au rachat des parts de la société détenues par la famille LAFONT. On ne relève pas de variation dans les prises de participation existantes au sein du groupe au 31 décembre 2014.

Entreprise détenue	Siège	N° SIREN	Intérêt groupe	Intégration	Contrôle	Méthode (*)
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	Strasbourg (67)	552 095 598	100,0%	100,0%	100,0%	IG
EUREXPAN	Strasbourg (67)	582 053 377	98,9%	100,0%	98,9%	IG
FARINVEST	Strasbourg (67)	493 754 782	70,0%	100,0%	70,0%	IG
GMS MEUNERIE	Strasbourg (67)	428 176 572	100,0%	100,0%	100,0%	IG
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 945 701	95,1%	100,0%	95,1%	IG
GMS ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 946 931	100,0%	100,0%	100,0%	IG
GRANDS MOULINS AUBRY	Toul (54)	331 901 520	100,0%	100,0%	100,0%	IG
RHEINTAL MÜHLE Gmbh	Stutensee (Allemagne)		100,0%	100,0%	100,0%	IG
MÜHLENWERKE Gbr	Stutensee (Allemagne)		100,0%	100,0%	100,0%	IG
REISS-MÜHLE Gmbh	Lörrach (Allemagne)		100,0%	100,0%	100,0%	IG
SCI PORT DU RHIN	Strasbourg (67)	778 842 179	100,0%	100,0%	100,0%	IG
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	Strasbourg (67)	348 350 257	50,0%	50,0%	50,0%	MEE
LES MEULES DES FLANDRES	Vitry en Artois (62)	504 718 529	33,3%	33,3%	33,3%	MEE
S.M.D. PARTICIPATIONS	Chambly (60)	421 095 076	67,0%	100,0%	67,0%	IG
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	Champagné (72)	326 152 337	67,0%	100,0%	100,0%	IG
LA FOURNEE DU BOULANGER	Champagné (72)	517 911 343	67,0%	100,0%	100,0%	IG
FARINES TRANS OUEST	Champagné (72)	522 895 648	33,5%	50,0%	50,0%	MEE
MOULINS DELIGNE	Chambly (60)	695 680 249	67,0%	100,0%	100,0%	IG
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	Bretigny sur Orge (91)	481 485 464	33,5%	50,0%	50,0%	MEE
DBP ILE DE FRANCE	Bretigny sur Orge (91)	521 192 302	53,6%	100,0%	80,0%	IG
SCI AVENIR	Chambly (60)	420 967 234	67,0%	100,0%	100,0%	IG
MOULINS BROCHET	Martigné Ferchaud (35)	343 087 565	67,0%	100,0%	100,0%	IG
SCI LA FORGE	Martigné Ferchaud (35)	352 529 614	67,0%	100,0%	100,0%	IG
SCI LES BELLES OUVRIERES	Clermont Créans (72)	333 613 370	67,0%	100,0%	100,0%	IG
MINOTERIE ESTAGER	Egletons (19)	308 428 606	67,0%	100,0%	100,0%	IG
LES MOULINS PYRENEENS (1)	Saverdun (09)	493 077 937	33,5%	50,0%	50,0%	MEE
(1) Filiales de la société LES MOULINS PYRENEENS	Siège	N° SIREN	Intérêt groupe	Intégration	Contrôle	Méthode (*)
MINOTERIE MERCIER CAPLA	Saverdun (09)	936 080 332	28,1%	50,0%	83,9%	MEE
LA TOULOUSAIN DES FARINES	Sallèles d'Aude (11)	398 300 285	33,5%	50,0%	100,0%	MEE
BOULANGERIE DU MOULIN	Narbonne (11)	384 110 870	33,5%	50,0%	100,0%	MEE
MOULIN DE LA COTE DES ROSES	Narbonne (11)	477 831 416	33,5%	50,0%	100,0%	MEE

(*) I.G. : Intégration globale - MEE : Mise en équivalence

8.2 Sociétés non comprises dans le périmètre

Les titres **FINANCIERE NEUHAUSER** et **BOULANGERIE NEUHAUSER** sont valorisés à la juste valeur. Celle-ci a été déterminée sur la base des derniers éléments financiers connus par le groupe GMS, après prise en compte d'une décote de minorité. Il a été procédé à la réévaluation de ces titres au 31 décembre 2015 sur la base de ses comptes annuels.

Les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation en 2015 car elles ne représentent qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle de l'ensemble consolidé :

- **S.A. SOFRACAL** ayant son siège social 1 Place Henry Lévy 67000 STRASBOURG détenue à hauteur de 13,79 % par la S.A. EUREXPAN. Cette société est également exclue du périmètre du groupe en raison de l'absence de contrôle exercé par le groupe, SOFRACAL étant détenue à plus de 80 % par d'autres sociétés.
- **SCI SOCIETE IMMOBILIERE DU SUD** ayant son siège social 1 Place Henry Lévy 67000 STRASBOURG détenue à hauteur de 50 % par la S.A. GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

Par ailleurs, des filiales en phase de liquidation, parmi lesquelles certaines sont localisées à l'étranger, sont exclues du périmètre de consolidation.

8.3 Continuité de l'exploitation

La société a continué à appliquer les conventions générales comptables, et notamment le principe de continuité d'exploitation.

Les condamnations de l'Autorité de la Concurrence sont théoriquement mises en recouvrement sans attendre la décision du recours en appel. Un avis de mise en recouvrement en date du 15 mai 2012 et d'un montant de 29,9 M€ avait été adressé à la société. Les contacts pris par la société auprès des services en charge du recouvrement avaient abouti à une limitation du montant mis en recouvrement. Par la suite, la condamnation a été sensiblement réduite en appel, la société voyant le montant de sa sanction passer de 29,9 M€ à 9,9 M€. Dans la mesure où la société estime qu'un grand nombre de ses arguments portant sur le niveau résiduel de la sanction n'ont pas été entendus en second instance, elle s'est pourvu en cassation. La société avait obtenu de l'administration de limiter le total de ses versements au montant du risque que ses conseils estiment le plus probable, soit 3,4 M€.

La cession du siège social du groupe, objet d'une hypothèque judiciaire au profit de l'administration, signée le 30 juin 2016 entraîne de facto le jeu de la garantie ; de sorte qu'à la date d'arrêtés des comptes, une somme équivalente à celui de la sanction provisoire émise au titre du grief 1 (soit 9,89 M€) a été appréhendée par l'administration fiscale. Dans le cadre de ce litige, tant le nantissement de 1,5 millions de quintaux de droits de mouture accordé à l'administration que les sommes appréhendées au-delà de l'estimation du risque ont été conservés à ce jour par l'Administration.

La mise en place du contrat d'affacturage et le soutien apporté par la société-mère SOFRACAL permettent au groupe GMS de faire face à l'ensemble de ses besoins de financement. On note en particulier les apports réalisés par Monsieur Bertrand LEARY en mars et avril 2015 pour un montant total de 2 M€. La solution du contrat d'affacturage permet par ailleurs d'adapter le financement court-terme du groupe à l'évolution de son activité, en particulier sur le marché intérieur.

Le groupe travaille également avec ses partenaires habituels au financement de projets de croissances externes, notamment le rachat de 65 % du groupe BROCHET, ainsi qu'au financement d'investissements productifs.

Enfin, l'évolution favorable des cours des matières premières sur la récolte 2014/15, ainsi que la progression des volumes vendus à l'export sur la fin d'année ont permis d'observer depuis la fin du second semestre 2015 une amélioration sensible de la rentabilité des structures meunières qui s'est confirmée sur le début d'année 2016. La rentabilité du site de Strasbourg pourrait être pénalisée sur la fin de l'année 2016 du fait des mauvaises conditions climatiques qui ont touché la récolte 2016/2017. Les autres moulins du groupe devraient être moins impactés.

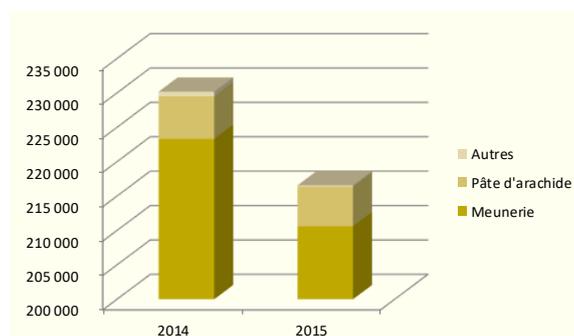
8.4 Activité consolidée & perspectives

L'activité principale du groupe reste réalisée dans le domaine de la meunerie qui représente près de 97 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le chiffre d'affaires consolidé 2015 s'est élevé à 216 M€ (contre un CA consolidé 2014 retraité de 230 M€) et se réparti de la façon suivante entre les différentes activités :

Chiffre d'affaires du groupe par secteur d'activité (en K€)	2015	2014
MEUNERIE	210 601	223 306
DAKATINE	5 755	6 195
NEGOCE	132	600
HOLDING	57	64
Sous total C.A. consolidé	216 545	230 165
IMMOBILIER	9	9
TOTAL	216 554	230 174

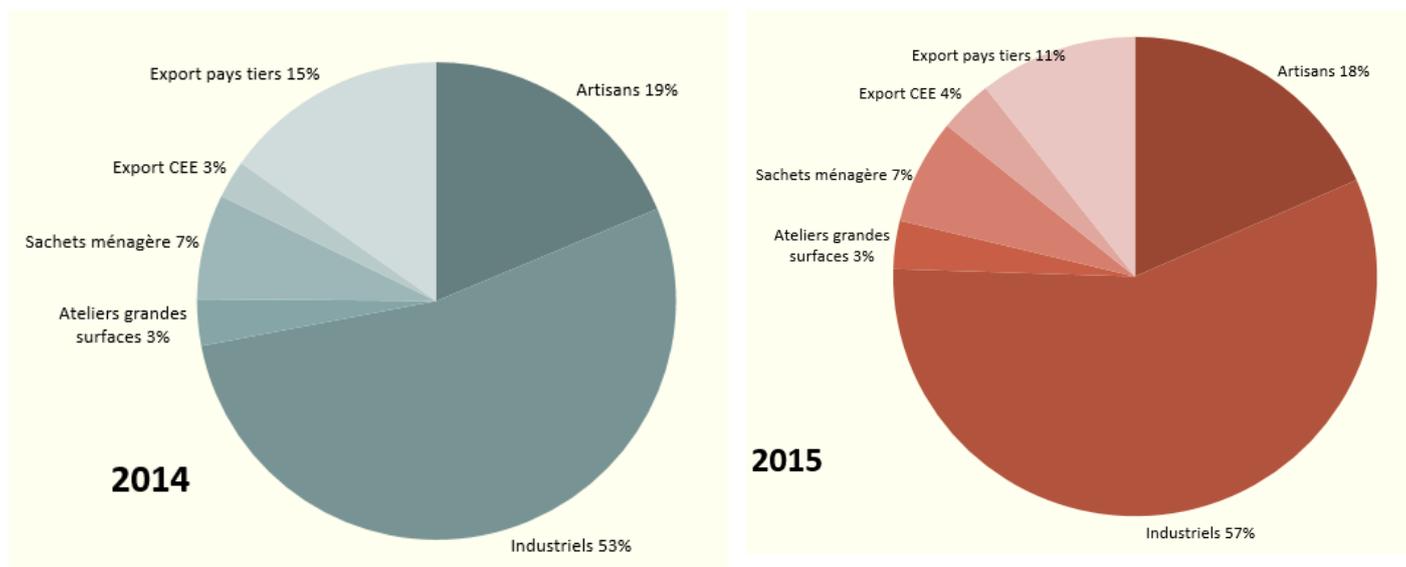
Evolution de la part de chaque activité dans le Chiffre d'affaires consolidé :



Avec un peu plus 509 000 T de farines livrées en 2015, le niveau d'activité du groupe diminue très légèrement par rapport à celui de 2014 (-0,8%). L'activité réalisée sur le marché export pays tiers a pourtant fortement chuté sur l'exercice 2015 (-30,7%, soit -27.000 T) compte tenu d'une situation économique mauvaise en Angola, principal pays importateur, cette

contre-performance est néanmoins quasiment compensée par un regain sur le marché industriels (+17.000 T livrées sur 2015, soit +6,3% par rapport à 2014). Les autres marchés évoluent dans des proportions limitées.

La répartition de la clientèle sur la base des tonnes de farines vendues évolue de la façon suivante entre 2014 et 2015 :



Marché intérieur - Perspectives par segments de marché:

En ce qui concerne le marché des farines à destination des **industries utilisatrices**, on note en 2015 la confirmation des bons résultats du groupe par le gain de nouveaux clients, tendance confirmée sur 2016.

L'activité du groupe en **boulangerie artisanale** reste relativement stable en volume et ce, malgré un contexte économique très difficile. On note une évolution favorable du mix-produits du fait de la stabilité voire progression sur certains sites des ventes de produits à plus forte marge. Malgré le léger recul des prix moyens de vente des farines panifiables classiques, ces éléments confortent le niveau de la marge brute. Ce marché reste très disputé en 2016.

L'activité **farines grand public** (Marché MDD, 1^{er} prix et marque GRUAU D'OR) est resté relativement stable en 2015 par rapport à l'année précédente. Le potentiel de la marque GRUAU D'OR se confirme. Les efforts sont maintenus sur 2016 afin de poursuivre le développement de la notoriété de la marque.

Marché Pays tiers – Perspectives :

Un effort de diversification géographique est en cours afin de réduire la dépendance au marché Angolais, qui reste un marché très difficile et erratique. La demande reste vive sur ce marché mais des difficultés internes au pays ralentissent les règlements des expéditions aussi de nouveaux circuits d'exportation sont mis en place. Les volumes sur le premier semestre 2015 étaient en deçà des prévisions mais les actions commerciales menées ont porté leurs fruits à compter du 4^{ème} trimestre 2015. L'exercice 2016 débute ainsi avec des perspectives beaucoup plus favorables.

Le résultat consolidé (part Groupe) s'établit au 31 décembre 2015 à (333) K€, contre un résultat de 1 448 K€ au 31 décembre 2014.

Hormis la meunerie, le groupe est présent à travers ses filiales dans les domaines d'activité suivants :

1. la production de malt,
2. la fabrication et la commercialisation de pâte d'arachide.

Evolution des cours des blés

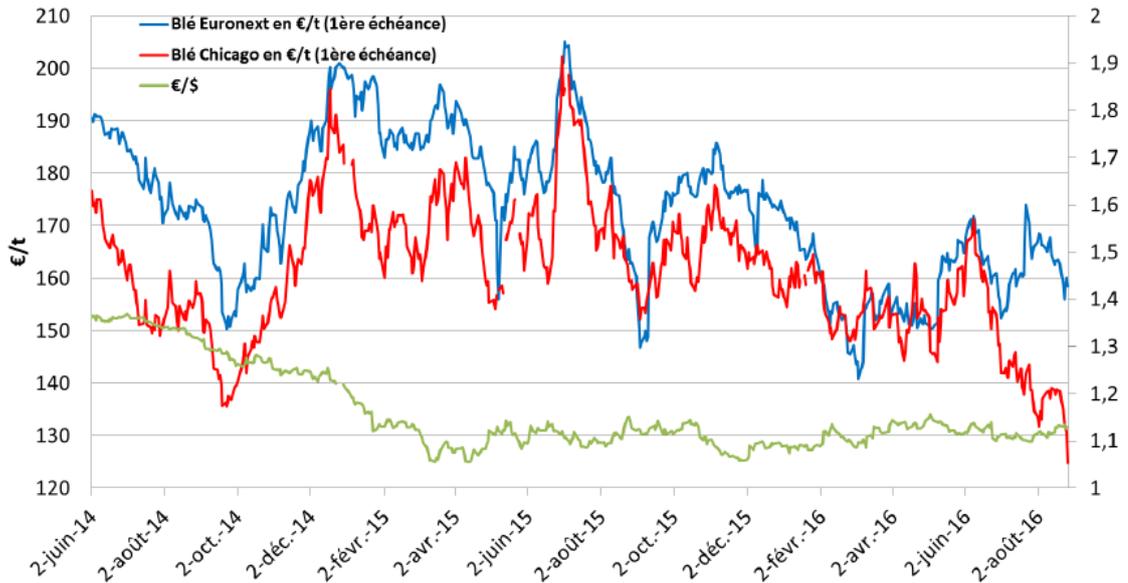
Compte tenu de la politique de couverture systématique en blés lors de la conclusion de contrats de ventes de farines, la rentabilité des filiales meunières du groupe est moins dépendante de l'évolution des cours de blés. Celui-ci peut néanmoins impacter certains marchés tels que celui des artisans-boulangers où la couverture est moins systématique. Le groupe s'approvisionne traditionnellement auprès de coopératives françaises et allemandes sur la base de cours des blés très dépendant des cours pratiqués en Amérique du Nord.

En l'occurrence, les bonnes conditions météorologiques observées en début d'année 2015 ont participé à la baisse des cours sur le premier semestre. Malgré un phénomène haussier au cours de l'été 2015 alimenté notamment par un épisode caniculaire au Canada et en Europe de l'ouest, la baisse s'est poursuivie sur le second semestre sous l'effet de volumes de récoltes de blés supérieurs aux attentes dans les principaux pays producteurs.

Toutefois, les phénomènes climatiques qui ont touché la France début 2016 sont à l'origine d'une récolte de blés 2016 très faible en volumes ainsi qu'en qualité, impactant les zones d'approvisionnement traditionnelles des moulins du groupe, en particulier celui de Strasbourg. Il sera fait appel au courant de l'année à venir à des fournisseurs éloignés, ce qui impactera nécessairement les coûts d'approche.

S'agissant de l'évolution des cours sur la campagne 2016/17 et de ses perspectives d'évolution, le décalage observé entre les qualités des récoltes, particulièrement bonnes, chez les principaux pays exportateurs mondiaux et celle, exceptionnellement faible, de la récolte en France, fait naître un écart de plus en plus marqué entre les cours pratiqués sur les marchés européens et américains.

Cotations du blé sur les marchés à terme Euronext et Chicago et parité €/€



Source : ANMF - Circulaire économique n° 6522 du 29 août 2016.

Les facteurs haussiers et baissiers sur la campagne 2016/17 sont les suivants :

	Eléments haussiers	Eléments baissiers
Eléments avérés	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la production de blé 2016 en France, en Allemagne et dans les pays du nord de l'UE - Dégradation de la qualité meunière et boulangère des blés français : réduction des disponibilités en blé meuniers 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonnes récoltes de blé aux Etats-Unis, en Russie et en Ukraine - Disponibilités mondiales en céréales importantes - Pression des cours des céréales cotées aux Etats-Unis, sur les marchés européens
Eléments éventuels	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des achats de céréales des pays importateurs compte-tenu des prix bas 	<ul style="list-style-type: none"> - Perspectives d'augmentation des stocks mondiaux de blé et toutes céréales - Impact des faibles PS sur les exportations de blé français

Source : ANMF - Circulaire économique n°6522 du 29 août 2016.

Selon l'Association Nationale de la Meunerie Française :

« Alors qu'au niveau mondial les cours des céréales subissent la pression des récoltes qui s'annoncent abondantes, la baisse de 10 Mt de la récolte en France entraîne un maintien des cours sur Euronext et sur le marché physique français ».

8.5 Garantie accordée par la société SOFRACAL aux sociétés du groupe

Des créances vis-à-vis de clients africains représentant au bilan consolidé un encours de 17 534 K€ au 31 décembre 2015 (montant inchangé depuis le 31 décembre 2013) et dont le recouvrement est incertain bénéficient d'une garantie de la part de SOFRACAL, actionnaire majoritaire des GMS. Cette garantie a été renouvelée par décision du Conseil de surveillance de SOFRACAL en date du 15 mars 2016 pour une durée indéfinie. La garantie repose sur la cession des actions GMS détenues par SOFRACAL, laquelle pourra intervenir en cas de renonciation par la société METRO TRADING COMPANY (« MTC ») de son droit de préférence conféré par un protocole du 17 septembre 2007 (le « Protocole ») ou à défaut, à l'expiration de ce Protocole, le 3 septembre 2018.

Par décision du 23 janvier 2015, statuant sur la demande de MTC et de M. Bakri, le Tribunal de commerce de Paris a jugé que la résiliation du Protocole par M. Leary en 2012 était inopérante et a prononcé la caducité des promesses de ventes consenties aux sociétés ADVENS et G6M respectivement en 2012 et 2013. Ce jugement a été confirmé le 6 avril 2016 par la Cour d'appel de Paris. Le protocole du 14 septembre 2007 est par conséquent maintenu en vigueur. Monsieur Leary ne s'est pas pourvu en cassation.

Toutefois, la recherche par Messieurs Leary et Bakri d'une issue amiable aux litiges qui les opposent se poursuit et permet d'envisager une évolution rapide du projet de cession du groupe GMS par SOFRACAL et, partant, sur la mise en jeu de la garantie accordée par cette dernière.

En dépit de l'incertitude quant à la date à laquelle SOFRACAL sera en mesure de céder les titres GMS qu'elle détient, résultant de l'existence du litige avec M. Bakri, le groupe a arrêté ses comptes sur la base de la solvabilité de SOFRACAL à hauteur de son engagement de garantie, compte tenu de la valeur des actifs de SOFRACAL, des lettres d'intention des sociétés ADVENS et G6M émises en 2015 qui réaffirmaient leur intérêt pour le rachat du groupe GMS, évoquant chacune des valeurs minimales pour le groupe GMS permettant la mise en œuvre de la garantie SOFRACAL, ainsi que des études préliminaires de valorisation menées par les banques d'affaires rencontrées par Messieurs Leary et Bakri dans le cadre du processus de cession du groupe.

Néanmoins, la société a décidé de maintenir l'actualisation des créances couvertes par la garantie SOFRACAL sur la base du terme du protocole. Cette actualisation au taux de 2% des créances a entraîné la comptabilisation dans les comptes consolidés d'une perte de valeur de (862 K€). Ces créances figurent en actifs non courants dans les comptes. Après actualisation, les créances s'élèvent à 16 672 K€ (contre 16 370 K€ à fin 2014). Il convient par ailleurs de noter que ces créances, bien que libellées en dollars, ne sont pas converties au taux de clôture dans la mesure où le risque de change est supporté par la société SOFRACAL. A titre d'information, au 31 décembre 2015, la contrevaletur en euros de ces créances clients fait ressortir un gain de change de 1 036 K€ non comptabilisé du fait de la couverture par la garantie SOFRACAL ; celle-ci portant sur un encours exprimé en euros.

8.6 Activité du groupe en matière de recherche et développement

Les travaux du groupe en termes de recherche et développement sont conduits par la société Holding. Le groupe réalise ainsi des travaux de recherche, développement et de contrôle qualité pour l'ensemble des filiales du groupe opérant dans le secteur de la meunerie.

Les dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice 2015 n'ouvrent pas droit au crédit impôt recherche.

8.7 Impôts différés

L'exercice 2015 intègre l'activation sous forme d'impôts différés d'une partie des déficits fiscaux. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du report variable). Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été entérinés à la date de clôture.

Pour l'arrêté au 31 décembre 2015 les impôts différés ont été calculés, pour les sociétés françaises, au taux de 33,1/3 %, identique à celui de l'exercice précédent.

Le calcul des impositions différées pour les sociétés françaises ne prend pas en compte la contribution sociale de 3,3% applicable aux exercices clos à partir du 1er janvier 2000 aux entreprises dont l'impôt sur les sociétés excède 763 000 euros.

Pour les sociétés allemandes, le taux d'imposition applicable aux résultats de 2015 est de 30 %, inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent.

8.8 Informations sur les risques

- Risque de liquidité :

Sanction de l'Autorité de la concurrence : cf. à ce sujet le point 8.3.

Covenants : certains des emprunts souscrits intègrent des clauses de covenants. Ces clauses sont caduques compte tenu des termes de la syndication qui organise l'endettement du groupe.

- Risque de change :

Certaines filiales procèdent à des ventes à l'exportation libellées en dollars US. Sur ces opérations, la politique du groupe consiste à recourir à une couverture par une prise de position sur les marchés à terme.

- Risque de recouvrement des créances clients :

Outre les risques liés aux difficultés de recouvrement des créances clients africaines couvertes par la garantie SOFRACAL, le groupe GMS opère dans des pays pouvant présenter des risques de crédit. L'activité Export Tiers représente près de 11% de l'activité du groupe à fin 2015.

- Risque de taux : néant

- **Risque juridique** : La plupart des marques utilisées par le groupe ont fait l'objet de dépôt sur les zones géographiques où celles-ci sont utilisées.

- Risque lié à l'évolution des cours des matières premières :

Les impacts des évolutions sensibles des cours des blés sont limités par la politique de couverture systématique au physique lors de la conclusion de contrats de ventes de farines. L'impact en termes de BFR reste également limité compte tenu d'une compensation de l'évolution des niveaux des stocks avec celle des encours fournisseurs.

Dans l'hypothèse où des couvertures de cours de matières premières étaient rendues nécessaires par les durées des contrats signés avec ses clients ou du fait de demandes spécifiques de clients en la matière, le groupe a la possibilité de souscrire des outils OTC directement auprès d'un établissement bancaire. Il s'est également assuré l'obtention d'outils de couvertures par l'intermédiaire des coopératives auprès desquelles il s'approvisionne.



Au terme du présent rapport, nous donnons la parole aux Commissaires aux comptes pour la lecture de leurs rapports, puis nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions qui vous ont été soumises.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(Décret N° 67-236 du 23 mars 1967)

Etat exprimé en euros		31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
	Nombre d'actions ordinaires	83 867	83 867	83 867	83 867	83 867
	Nombre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer : - Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	11 017 389	10 642 497	9 018 136	9 000 748	9 311 047
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortis et prov.	3 578 286	1 571 338	14 662 040	1 664 322	3 320 850
	Impôts sur les bénéfices	(803 892)	(541 657)	(285 039)	(23 993)	(395 782)
	Participation des salariés					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	(24 923 262)	(816 464)	19 743 633	3 963 946	208 563
	Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis et prov.	52	25	178	20	44
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	(297)	(10)	235	47	2
	Dividende attribué (1)					
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	82	69	75	81	89
	Montant de la masse salariale	3 018 784	3 009 780	3 461 409	3 324 921	3 812 361
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 449 636	1 507 324	1 610 693	1 679 293	1 815 222

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SIEGE SOCIAL : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

Liste des Administrateurs et Directeurs Généraux au 31 décembre 2015 avec indication des fonctions qu'ils exercent au sein d'autres sociétés

Monsieur Bruno FRANZ Administrateur 17 rue des Charpentiers 67000 STRASBOURG	-	-
Monsieur Jean-Paul KLING Directeur Général Délégué 284 Route de la Wantzenau 67000 STRASBOURG	Prés. Adm. Adm Repr. Repr. Gérant Prés. Csl Surv. Prés. Csl Surv.	GRANDS MOULINS AUBRY S.A.S. - Toul MINOTERIE MERCIER-CAPLA S.A.S. - Saverdun ESTAGER S.A. - Egletons perm. des GMS au C.A. de la SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE - S.A -Strasbourg perm. des GMS au C.A. de l'A.N.M.F. Paris perm. des GMS auprès de la S.I.M.F. Paris RHEINTAL MUHLEN GmbH / Stutensee - Allemagne GMS MEUNERIE S.A.S - Strasbourg LES MOULINS PYRENEENS – Castelnaudary MOULINS REUNIS DE LA SARTHE – Champagné perm. d'EUREXPAN - SOFRACAL S.A. - Strasbourg
Monsieur Bertrand LEARY P.D.G. 3 rue de Belloy 75116 PARIS	PDG Csl Surv. Adm Repr. Gérant	SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE S.A. – Strasbourg SOFRACAL S.A. - Paris BRIALYS S.A. - BREAL SOUS VITRE perm. des GMS au CA. de BANETTE S.A.S - Briare LA FINANCIERE DE MEUNERIE - Paris
Monsieur Christian SABBAGH Administrateur 8 boulevard J.S. Bach 67000 STRASBOURG	Prés. Adm. Directoire Prés. Adm. Adm. Gérant Gérant Adm. Adm. Csl Surv	MOULIN DELIGNE S.A.S. - Chambly SOCIETE DES MALTERIE D'ALSACE S.A. - Strasbourg SOFRACAL S.A. - Paris S.M.D. Participations S.A.S. – Chambly MINOTERIE MERCIER CAPLA S.A.S - Saverdun RHEINTAL MUHLEN GmbH/ Stutensee - Allemagne GMS NEGOCE ALIMENTAIRE SARL - Strasbourg GMS ALIMENTAIRE EURL – Strasbourg MINOTERIE MERCIER-CAPLA S.A.S. - Saverdun MOULINS BROCHET – Martigné Ferchaud LES MOULINS PYRENEENS – Castelnaudary
Monsieur Robert BIEGEL Administrateur 9 rue de Londres 67000 STRASBOURG	Csl Surv.	LES MOULINS PYRENEENS - Castelnaudary
Monsieur Patrick TEPLANSKY Administrateur 1 rue Mouzin 78230 Le Pecq	PDG	Société Française d'Expansion Economique Européenne « EUREXPAN » S.A. Paris
Madame Anne FRECH Administrateur 5 rue de l'Ecole 67117 QUATZENHEIM	PDG. Directoire Prés. Adm. Directoire	ESTAGER S.A. - Egletons LES MOULINS PYRENEENS – Castelnaudary MINOTERIE MERCIER-CAPLA S.A.S. - Saverdun MOULINS BROCHET – Martigné Ferchaud SOFRACAL S.A. - Paris
Monsieur Alain LENGLOS Administrateur 59 route de Bischwiller 67620 SOUFFLENHEIM	-	-

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SIEGE SOCIAL : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

**Délégations et pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale
au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2015**

NEANT

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Grands Moulins de Strasbourg

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Grands Moulins de Strasbourg et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Strasbourg et Eckbolsheim, le 22 septembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Institut Européen d'Audit
et de Conseils

Gilles Contesse
Associé

Yves Mack
Associé

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SIEGE SOCIAL : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

**RAPPORT DU PRÉSIDENT
A L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE
ORDINAIRE
DU 13 OCTOBRE 2016**



GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SIEGE SOCIAL : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

RAPPORT DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2016
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015

Mesdames,
Messieurs,

En application de l'article L 225-37 du Code du commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte dans un rapport à l'assemblée générale, joint au rapport du Conseil d'administration :

- A. des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration**
- B. des procédures de contrôle interne mises en place par la société**
- C. des modalités de détermination de la rémunération des dirigeants et des éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général**
- D. des modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale**
- E. des événements susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.**

Conformément aux dispositions de l'article L.621-18-3 du code monétaire et financier, le présent rapport doit être rendu public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le groupe ne dispose pas encore d'un code de gouvernance propre, l'adoption du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext impliquant une nécessaire transposition, adaptée à la taille du groupe ainsi qu'à l'évolution prochaine de l'actionnariat de GMS (cf. à ce sujet Rapport de gestion) qui impliquera nécessairement d'importants changements en termes de gouvernance.

A. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONVOCATIONS ET MODALITES DE TENUE DES REUNIONS

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président.

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent principalement au siège social de la Société à STRASBOURG.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

A ce jour, le Conseil d'administration ne dispose pas encore d'un règlement.

INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Le Président du Conseil assure la préparation et l'organisation de ses travaux. Il lui incombe de renseigner tout administrateur.

A toute époque de l'année, le Conseil d'Administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Dans ce cadre, chaque administrateur peut se faire communiquer les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; à cet effet, il en adresse la demande au Président du Conseil d'Administration.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la date de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé de :

- o M. Bertrand LEARY
- o Mme Anne FRECH
- o M. Bruno FRANTZ
- o M. Patrick TEPLANSKY
- o M. Christian SABBAGH
- o M. Jean-Paul KLING
- o M. Robert BIEGEL

o M. Alain LENGLOS

A ce jour, le Conseil d'Administration ne comprend qu'une seule administratrice. Sa nomination courant 2013 traduit la volonté du Conseil de favoriser la présence des femmes en son sein, afin de se conformer aux dispositions de la loi Copé-Zimmerman du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des Conseils d'administration.

Il est rappelé que Messieurs Frantz et Teplansky n'occupent pas de fonctions au sein du groupe GMS et que Monsieur Biegel a quitté ses fonctions de Directeur Technique le 30 juin 2015.

LIMITATION DES POUVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous indiquons que le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs de M. Bertrand Leary, votre Président.

ORDRE DU JOUR DES REUNIONS TENUES DEPUIS LE 30 JUIN 2015 CONCERNANT LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2015

Le Conseil d'Administration s'est réuni aux dates suivantes :

- 31 juillet 2015 – Arrêté des comptes au 31 décembre 2014 et convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ;
- 5 novembre 2015 – Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes ;
- 2 décembre 2015 – Dossiers Autorité de la Concurrence et recouvrement des créances export – Modifications corrélatives des comptes au 31 décembre 2014 et convocation de l'Assemblée Générale Mixte ;
- 22 décembre 2015 – Dossiers Autorité de la Concurrence et recouvrement des créances export – Modifications corrélatives des comptes au 31 décembre 2014 et convocation de l'Assemblée Générale Mixte ;
- 28 décembre 2015 – Autorisation d'une convention réglementée ;
- 8 février 2016 – Nomination du Président du Conseil d'Administration ;
- 29 février 2016 – Autorisation à conférer en vue de la cession de l'immeuble sis 61 avenue d'Iéna à PARIS ;
- 6 avril 2016 – Arrêté des comptes au 30 juin 2015, autorisation d'actes de cautionnements.

B. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Les procédures de contrôle interne en place au sein du groupe sont essentiellement basées sur le COSO 1. Une évolution vers COSO 2 est envisagée, intégrant de manière plus prégnante la notion du risque dans la gestion des stratégies du groupe et de ses procédures.

B.1. Objectifs de la société en matière de contrôle interne.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- B.1.1.** de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les organes sociaux et par la loi et règlements applicables.
- B.1.2.** de veiller à la qualité et à la sécurité des produits.
- B.1.3.** de vérifier que les informations comptables financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Ainsi l'un des objectifs du système de contrôle interne sera de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraude en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue d'élimination de tous risques latents.

Dans le cadre de l'application de l'article L. 823-19 du Code de commerce, la Société est tenue de mettre en place un Comité d'audit ayant pour objet d'apporter son appui technique et critique aux dirigeants dans le suivi de la politique comptable et financière de l'entreprise. La mise en place de ce comité a, jusqu'à présent, été repoussée en raison de l'évolution prochaine de l'actionnariat du groupe (cf. à ce sujet le Rapport de gestion) qui sera nécessairement accompagnée de la mise en place de nouvelles règles de gouvernance.

LE CONTROLE ET LA TRANSPARENCE DES INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES

Les procédures de contrôle interne régissent l'élaboration et la communication des informations comptables et financières du Groupe. Elles sont établies de façon à garantir la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité.

ORGANISATION DES ORGANES DE DIRECTION PARTICIPANT AU DISPOSITIF DU CONTROLE INTERNE

Le dispositif de Contrôle interne des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG intègre la mise en place depuis 2012 d'un Comité de Pilotage Groupe. Celui-ci est constitué de membres de l'équipe de management présents dans des fonctions de direction commerciales, techniques, sociales et financières.

A la date de l'Assemblée Générale, le Comité de Pilotage Groupe est composé de :

- Mme Anne Frech
- M. Jean-Paul Kling
- M. Christian Sabbagh
- M. Pascal Tarteix
- M. Stéphane Ordener

Ce Comité se réunit chaque semaine pour aborder les questions stratégiques du groupe ou évoquer l'activité des filiales du groupe.

Une fois par an, le Comité apprécie les performances des différents sites, identifie les axes de progression et détermine les objectifs à fixer pour chacun d'entre eux.

L'ensemble des membres du Comité de pilotage exercent des fonctions au sein de GMS.

B.2. Description synthétique des procédures de contrôle mises en œuvre

L'activité de votre société repose sur :

- une activité de holding active assurant des prestations de services de direction générale, administrative, juridique, financière et technique auprès de ses filiales.
- une activité d'investissements industriels dans le cadre de contrats de location-gérance avec certaines de nos filiales.

CENTRALISATION DE LA COMPTABILITE DES SOCIETES DU GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Le service Finance du groupe situé à Strasbourg établit les comptes annuels des filiales constituant le périmètre français du Groupe et réalise l'ensemble du processus d'élaboration des comptes consolidés.

Les travaux de révision des comptabilités des filiales du groupe sont également centralisés au niveau du siège à l'exception des sociétés TOULOUSAINE DES FARINES et Moulins BROCHET dont les travaux d'arrêtés semestriels et annuels sont menés par des cabinets d'expertise-comptable.

S'agissant de la tenue de la comptabilité des filiales étrangères, la Direction Financière a instauré une procédure normée de transfert des comptes sous un format propre au groupe.

CONTROLE ET ENRICHISSEMENT DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE PAR LE CONTROLE DE GESTION

Les situations mensuelles des filiales, base du contrôle budgétaire, sont établies par le Superviseur Comptable en collaboration avec le responsable du Contrôleur de Gestion France. Celui-ci valide notamment l'analyse de l'activité, les niveaux de rendement observés sur les moulins et rend compte de ses conclusions à l'issue d'investigations menées sur des points d'analyse particuliers.

Il participe ainsi à fiabiliser l'information comptable mensuelle et à appréhender la pertinence des budgets.

REMONTEE D'INFORMATIONS DES FILIALES

Les filiales meunières du groupe remontent auprès du service Finance un ensemble d'indicateurs destinés à alimenter le Comité de Pilotage sur une série d'indicateurs sur des thèmes donnés :

- statistiques commerciales générales ;
- suivi des activités par commerciaux ;
- statistiques Ressources Humaines ;
- statistiques techniques ;
- ratios financiers.

Ces informations sont considérées par les membres du Comité du Pilotage Groupe comme étant représentatives de l'activité et de la performance de chaque moulin. Leur recensement doit permettre de faciliter la comparaison des performances et d'identifier les axes d'amélioration susceptibles de représenter des objectifs pour les responsables de sites.

CONTROLE DE L'ACTIVITE JURIDIQUE DU GROUPE

Le groupe GMS s'est attaché les services d'un certain nombre de conseils juridiques externes afin de fiabiliser son activité.

C'est notamment le cas dans le domaine fiscal où une revue fiscale de l'ensemble des filiales est réalisée régulièrement afin d'appréhender la bonne application des règles fiscales au sein du groupe et d'optimiser fiscalement son organisation.

CONTROLE DE LA GESTION DES OPERATIONS

Le contrôle de la gestion des opérations du Groupe comporte 3 volets :

- le processus d'élaboration du budget annuel ;
- les situations mensuelles ;
- les arrêtés semestriels.

Les procédures concernent l'ensemble des filiales meunières du groupe.

Le processus d'élaboration du budget annuel :

Chaque année, le service Finance élabore en collaboration avec les différents responsables de site le budget annuel qui sera présenté au Comité de Pilotage Groupe.

Pour la préparation de ces budgets, le Contrôle de gestion est chargé de fournir toute assistance nécessaire aux responsables opérationnels et d'orienter leurs travaux afin d'en garantir la cohérence globale et d'en consigner les hypothèses clés en vue de leur suivi au cours de l'année.

Le reporting mensuel :

Le Superviseur comptable est chargé d'établir les situations mensuelles des principales filiales meunières du groupe. Une analyse des écarts au budget est alors réalisée afin d'appréhender la performance de la filiale au regard des hypothèses de départ. Les écarts significatifs sont investigués par le Contrôle de Gestion.

Présenté au Comité de Pilotage Groupe, ce reporting permet d'identifier les tendances de fonds relatives aux performances de chaque entité et d'orienter, le cas échéant, les mesures correctrices.

Les arrêtés semestriels :

Des arrêtés comptables semestriels sont réalisés pour l'ensemble des filiales du groupe pour les besoins de la consolidation du groupe. Ceux-ci concernent l'ensemble des filiales du groupe, quelles que soient leurs activités et leur importance relative.

Elles sont l'occasion pour la Direction de contrôler et d'analyser les performances de filiales moins significatives du groupe.

Conformément à la réglementation en vigueur, les situations semestrielles des principales structures font l'objet d'un examen limité de la part des auditeurs.

AUTRES REGLES ET PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE AU NIVEAU DE GMS :

- Application du principe de la séparation des tâches à l'ensemble des filiales.
- Mise en place, hormis pour le Président, de double signatures pour l'établissement des règlements.
- Mise en place de logiciels de gestion des immobilisations, de comptabilité, de gestion du personnel et de gestion commerciale totalement interfacés.
- Procédure de rapprochement bancaire systématique.
- Elaboration de budgets annuels et d'états de suivi mensuel des réalisations présentés au Conseil d'Administration.
- Veille juridique et fiscale réalisé par le service juridique interne et par l'intermédiaire de contrats permanents d'assistance auprès de cabinets de conseil, afin de s'assurer de la pertinence et de la conformité au regard des réglementations applicables, du fonctionnement de la société et des décisions prises.
- Mise en place de systèmes de sauvegarde et de protection des données et réseaux informatiques.

PRINCIPALES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE AU NIVEAU DES FILIALES :

Contrôle des risques liés à l'exploitation :

- Gestion informatisée des stocks pour la plupart des filiales

- Inventaires physiques réguliers
- Contrôle des risques industriels (incendie, explosion....) et couverture desdits risques par le biais de contrats ad hoc.
- Contrôle des risques sanitaires par des analyses effectuées sous le contrôle des services qualité de la holding.
- Contrôle des risques de non-conformité par les services qualité dépendant de la holding.
- Politique de certification qualité impliquant des audits réguliers de la production et des méthodes de traçabilité.

Contrôle des risques liés à la production d'informations

- Mise en place de logiciels de gestion des immobilisations, de comptabilité, de gestion du personnel et de gestion commerciale totalement interfacés.
- Elaboration de budgets annuels et d'états de suivi mensuel des réalisations présentés aux organes de direction.
- Mise en place de systèmes de sauvegarde et de protection des données et réseaux informatiques.

B.3. Procédure de gestion des risques mises en place par la société

- Risque de liquidité :

Sanction de l'Autorité de la concurrence : la société avait négocié d'importants délais de paiement avec l'Administration en charge du recouvrement de cette sanction qui représentait initialement 29,9 M€. Elle a par ailleurs obtenu en Appel l'abandon de près de 20 M€ de sanction et estime dans le cadre du pourvoi qu'elle a intenté que le risque maximal représenterait environ 3,5 M€. Toutefois, à ce jour, la société a procédé à des versements d'un montant total correspondant à celui de la sanction relative au grief n°1, soit 9,9 M€. L'administration conserve par ailleurs également en garantie le nantissement de 1,5 millions de quintaux de droits de mouture.

Covenants : certains des emprunts souscrits intègrent des clauses de covenants. Ces clauses sont caduques compte tenu des termes de la syndication qui organise l'endettement du groupe.

- Risque lié à l'évolution des cours des matières premières :

Les évolutions rapides (tant à la hausse qu'à la baisse) des cours des blés impactent sensiblement la rentabilité des moulins du groupe. Toutefois, l'impact en termes de BFR reste limité compte tenu d'une compensation de la hausse des stocks avec celle des encours fournisseurs.

La direction intègre ce risque en procédant à des couvertures en blés lors de la signature de contrats de vente de farines. Dans l'hypothèse où des couvertures de cours de matières premières étaient rendues nécessaires par les durées des contrats signés avec ses clients ou du fait de demandes spécifiques de clients en la matière, le groupe a la possibilité de souscrire des outils OTC directement auprès d'un établissement bancaire. Il s'est également assuré l'obtention d'outils de couvertures par l'intermédiaire des coopératives auprès desquelles il s'approvisionne.

- Risque de change :

Certaines filiales procèdent à des ventes à l'exportation libellées en dollars US.

Sur ces opérations, la politique du groupe consiste à recourir systématiquement à une couverture par une prise de position sur les marchés à terme.

- Risque de taux : néant

- Risque juridique :

La plupart des marques utilisées par le groupe ont fait l'objet de dépôt sur les zones géographiques où celles-ci sont utilisées.

C. REMUNERATION DES DIRIGEANTS - LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

La rémunération des dirigeants sociaux et les avantages dont ils bénéficient sont fixés conformément aux statuts, étant précisé qu'à ce jour aucun dirigeant, hormis Madame FRECH, Messieurs KLING et LENGLOS, n'est rémunéré directement par la société GMS ou ses filiales mais par la société holding SOFRACAL.

Par ailleurs, aucun administrateur ne bénéficie d'avantages spécifiques au titre d'indemnités de fin de carrière, de primes ou d'engagements de retraites

S'agissant des jetons de présence, ils sont répartis de manière égalitaire par le Conseil d'administration entre tous les administrateurs.

Il n'existe pas, hormis la double signature, de limitations particulières aux pouvoirs du Directeur Général.

D. MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générale sont fixées dans le chapitre V des statuts.

E. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Par un protocole en date du 14 septembre 2007, Monsieur Bertrand Leary s'est interdit de céder, directement ou indirectement, le contrôle de la société GMS sans avoir mis préalablement la société METRO TRADING COMPANY en mesure d'exercer le droit de préférence qu'elle détient, en application du même protocole, sur les titres détenus par Monsieur Leary dans la société LA FINANCIERE DE MEUNERIE, holding de tête du groupe GMS.

Par décision du 6 avril 2016, la Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement du Tribunal de commerce du 23 janvier 2015. Le protocole du 14 septembre 2007 est par conséquent maintenu en vigueur.

Il n'existe pas d'autre élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique au sens de l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce.

Le Président du Conseil d'administration

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SIEGE SOCIAL : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

**RAPPORT SUR LES
RESPONSABILITES SOCIETALES
ET ENVIRONNEMENTALES
AU 31 DECEMBRE 2015**



GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Société anonyme au capital de € 3.000.000 entièrement libéré
Siège social : 1 Place Henry Lévy – BP 10080 – 67016 STRASBOURG CEDEX
R.C.S. PARIS B 552 095 598
N° SIRET : 552 095 598 00017

RAPPORT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015

Le groupe GMS a engagé depuis de nombreuses années et au cours de son développement une politique et une stratégie sociale et environnementale volontaristes. Le présent rapport établi conformément aux dispositions des articles L.225-102-1 et R225-105-1 du Code de commerce a vocation à en présenter les axes principaux.

Il est précisé que les statistiques présentées dans le cadre du volet social de ce rapport ne concernent que les sociétés détenues de manière exclusive par le Groupe GMS et excluent ainsi les sociétés détenues conjointement.

1. UN GROUPE MEUNIER EN CROISSANCE QUI MARQUE SA DIFFERENCE

Le Groupe GMS a mené une stratégie de croissance externe à la fin des années 90 et 2000 et dont la dernière acquisition, la Minoterie ESTAGER, date de 2012.

Ce développement a consisté dans l'acquisition d'entreprises familiales, implantées au cœur de régions (Ile de France, Sarthe, Bretagne, Corrèze, Midi-Pyrénées, Allemagne...) très différentes.

Dans ce contexte, il est apparu important de capitaliser sur les différences, mais également de développer les synergies.

Des fonctions managériales transversales ont été créées, telles que la Direction Technique, La Direction Financière, les Directions commerciales (Artisanat, Grandes surfaces, Industries, Export), et la Direction des Ressources Humaines.

Une stratégie Groupe, fondée sur la différenciation de notre offre et résumée dans le slogan « Devenir un meunier différent », a été déterminée collégialement par les managers dirigeants locaux et transversaux. Elle est basée sur 4 principes fondamentaux :

- L'innovation,
- La satisfaction de nos clients,
- Le financement serein du développement,
- Des collaborateurs acteurs.

Sur ce dernier point, la Direction des Ressources Humaines a développé une politique consistant en :

- Une intégration des entreprises sur des outils informatiques de paye et de gestion des temps harmonisés et centralisés à Strasbourg,
- La réalisation d'un état des lieux des pratiques, des indicateurs sur l'ensemble du Domaine RH. Cette consolidation s'est achevée en 2014, et a permis en 2015, la consolidation de données sociales dont une partie est présentée ci-après.

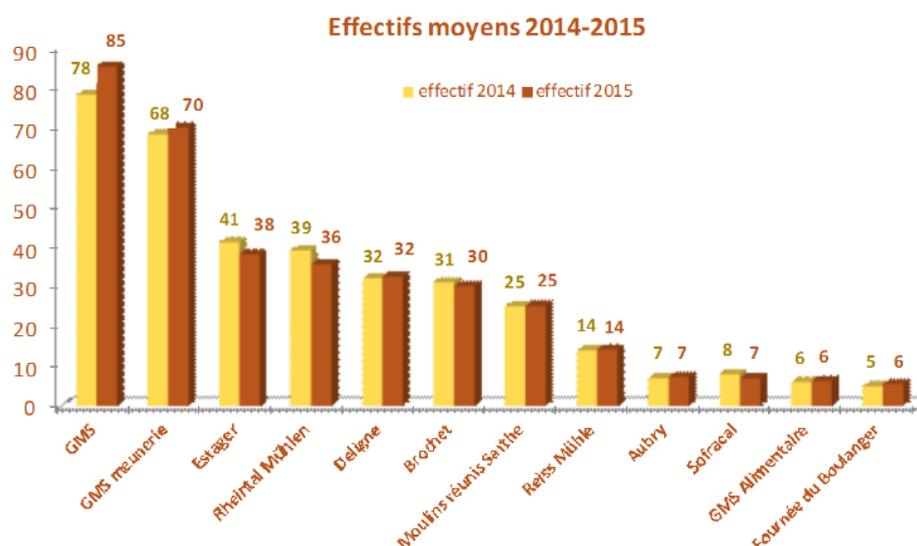
- Une harmonisation progressive des pratiques pour offrir aux salariés de l'entreprise des conditions de nature à favoriser leur engagement et épanouissement au sein des entreprises qui constituent le Groupe GMS.

Le droit local s'applique sur les sociétés alsaciennes du groupe, participant à une couverture sociale des salariés plus favorable que le régime national en la matière.

- Stabilité marquée des effectifs au sein du groupe entre 2014 et 2015 :

L'effectif du Groupe est représentatif de l'histoire de l'entreprise et de la localisation des différentes unités :

- Une unité strasbourgeoise, issue d'une tradition industrielle (GMS, GMS Meunerie, GMS Alimentaire, Sofracal), de 168 personnes
- Des unités acquises par le Groupe, issues de traditions artisanales familiales locales (Corrèze, Bretagne, Sarthe), d'environ 25 à 40 personnes, en fonction de l'intégration ou non de l'activité logistique.



D'une manière générale, au niveau du groupe, **l'effectif moyen** est relativement stable entre 2014 (354 salariés présents) et 2015 (356 salariés).

Les cas de licenciements au sein du groupe sont rares (5 cas en 2015 dont 3 pour inaptitudes), le groupe GMS privilégiant la prévention des conflits par le dialogue avec chacun de ses salariés.

- Des effectifs rajeunis et diversifiés :

La **répartition par sexe** au sein du groupe est représentative des tendances observées en France :

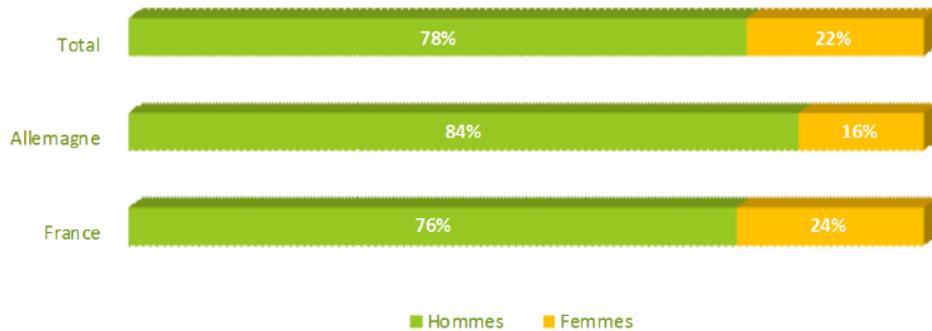
- Une population dite « productive » fortement masculine issue de la tradition :
 - on parle du « meunier »,
 - les métiers de la Meunerie sont traditionnellement physiques et donc peu ouverts aux femmes : ports de charges (sacs), déplacements piétonniers (étages)
- Une population tertiaire concentrant l'essentiel de la population féminine.

L'évolution des mœurs, des technologies, l'ouverture des métiers de production aux femmes contribuent au changement en la matière :

- Apparition d'apprenties ingénieures en production,
- Femmes en position managériale sur des postes R&D, Qualité,
- Métiers de laboratoire.

Le groupe a d'ailleurs une volonté appuyée en matière de parité, soutenant notamment l'intégration de personnel féminin à des postes d'encadrement de production.

Répartition par sexe groupe GMS 2015



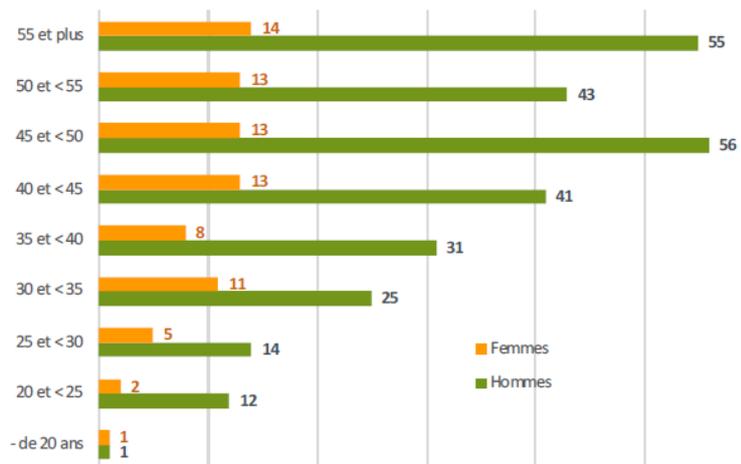
- Une volonté marquée de maintenir au sein des équipes des personnels d'expérience :

La **pyramide des âges** est représentative d'une culture familiale, voire paternaliste dans le monde de la Meunerie en général et particulièrement au sein des GMS, fruit d'une politique de promotion interne.

L'évolution générale tend toutefois vers un rajeunissement, rendu nécessaire par l'atteinte de la limite d'âge par une génération de salariés, notamment dans des fonctions d'encadrement.

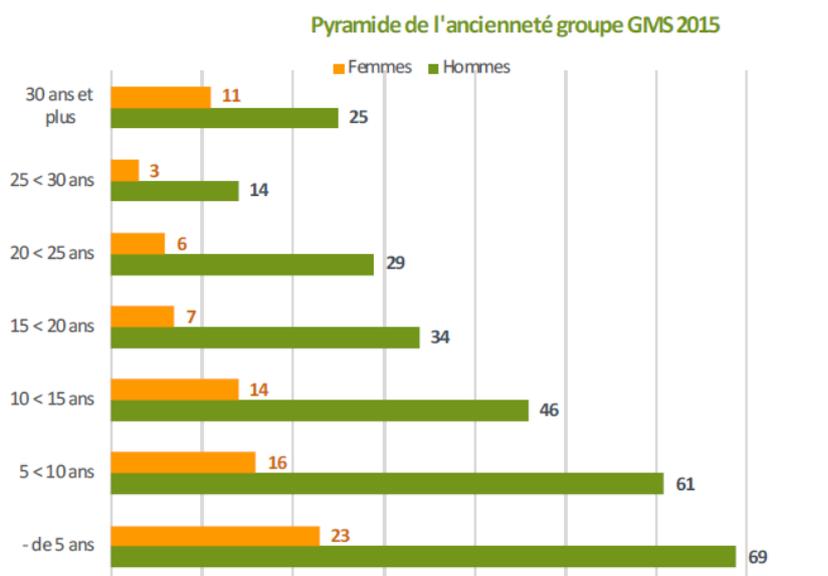
La tendance à l'intégration de contrats en alternance contribue à une densification des jeunes classes d'âge.

Pyramide des âges groupe GMS 2015



La pyramide des âges présente une densité importante à partir de 45 ans. En 2015, elle s'est néanmoins renforcée dans les jeunes catégories avec l'embauche d'apprentis et de contrats de professionnalisation. La moyenne d'âge a tendance à baisser légèrement ces dernières années du fait de départs en retraite et de l'embauche de salariés plus jeunes. Ainsi, en France, l'âge moyen est de 44,7 ans contre 48,0 ans en Allemagne.

L'ancienneté au sein du groupe est relativement élevée (plus de 50 % des effectifs ont plus de 10 d'ancienneté et plus d'un tiers sont présents depuis plus de 15 ans).



L'ancienneté moyenne est de 13,3 ans (13,2 en France et 13,6 en Allemagne).

- Un acteur social s'appropriant les dispositions réglementaires

Le **temps de travail** est administré à l'aide d'un outil informatisé harmonisé de gestion des temps implanté dans toutes les unités françaises et allemandes ; il est organisé de la façon suivante :

- Les salariés affectés **en production** (ou des services liés à la production tel que le laboratoire) travaillent, selon les unités, en équipes alternantes le matin, l'après-midi, ou la nuit (meuniers essentiellement), sur la base d'horaires fixes. La possibilité d'horaires fixes de journée est également prévue.
- Les salariés affectés à des **postes tertiaires sédentaires** travaillent sur la base d'horaires variables (composés de plages facultatives et obligatoires). Les salariés ont la possibilité de moduler leur temps de travail, l'enregistrement des heures prévoyant un système de crédit / débit.
- Les salariés **itinérants et affectés à des postes d'encadrement hiérarchique ou transversal** travaillent sous des régimes de forfait jour. L'entreprise recommande

contractuellement le respect de bonnes pratiques dans l'équilibre vie professionnelle / vie privée.

En 2014 et 2015, les **instances représentatives du personnel (IRP)** ont été renouvelées dans les conditions requises par la Loi (mandat de 2 ans à Strasbourg et 4 ans dans les autres filiales)

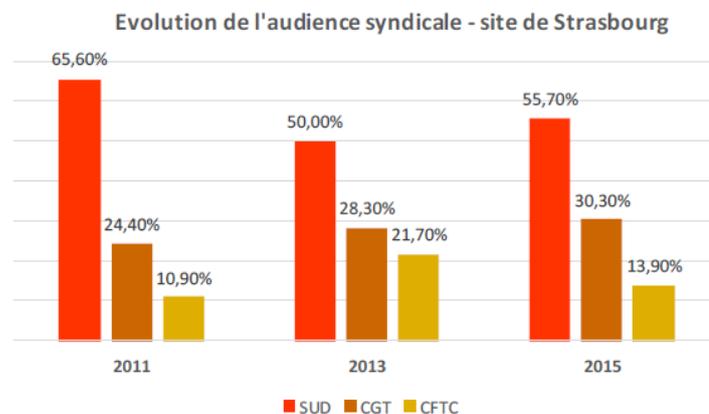
Des réunions de ces instances sont organisées dans toutes les unités. Les débats font l'objet de compte-rendus portés à la connaissance du personnel.

	DUP en formation CE	DUP en formation CE	CHSCT	DP
Strasbourg (1)				
AUBRY (2)				
DELIGNE				
ESTAGER				
BROCHET				
MRS				

 Présence de l'instance au sein de la filiale

- (1) Strasbourg : La Délégation Unique du personnel concerne toutes les filiales présentes à Strasbourg (Sofracal, GMS, GMS Alimentaire, GMS Meunerie)
- (2) AUBRY : l'effectif ne justifie pas la mise en place d'IRP

Les organisations syndicales CGT, SUD, CFTC sont représentées sur le site de Strasbourg. Il n'y a pas de délégations syndicales dans les filiales, ce qui correspond traditionnellement au paysage syndical français, peu implanté dans le tissu local des TPE et PME familiales.



La taille et les effectifs des sociétés allemandes n'impliquent pas la mise en place de représentations salariales.

En 2015, 3 **accords d'intéressement** ont été mis en place. Ils concernent les sociétés ESTAGER, AUBRY, DELIGNE.

- **Une attention permanente apportée aux conditions de santé et de sécurité au travail :**

La **sécurité et la santé** des collaborateurs sont une préoccupation essentielle du Groupe GMS, ce qui s'inscrit également dans un contexte d'entreprise familiale.

- Les salariés sont soumis aux obligations de suivi médical par les services de santé au travail (visites d'embauche, visites périodiques selon surveillance médicale requise, visites spécifiques) dans les conditions réglementaires.
Les restrictions médicales d'aptitude, en nombre grandissant, du fait du vieillissement de la population, sont prises en compte mais posent la problématique de l'évolution et l'adaptation des postes de travail.
- Les habilitations à la conduite d'engins (CACES, poids lourds), électriques, ou Sauveteurs Secouristes du Travail sont dispensées et les salariés concernés font l'objet des recyclages réglementaires.
- Des procédures formalisées d'accueil et de sensibilisation aux risques sécurité et sanitaires sont en place dans les différentes filiales du Groupe.
- Celles-ci sont dotées d'un Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)
- Les instances représentatives du personnel (le CHSCT à Strasbourg) sont associées à la démarche sécurité et conditions de travail, en association avec les services de santé au Travail et les administrations de l'Etat (DIRECCTES et CARSAT).
- Le Groupe GMS s'est également engagé dans la démarche d'identification et de réduction des causes de la pénibilité au travail. 13,79% des salariés sont exposés en 2015 à un critère de pénibilité parmi lesquels :
 - Le travail en équipes successives alternantes
 - Le travail en équipe de nuit.

Pour l'Allemagne, les dispositions sont similaires

- Les sociétés se sont affiliées au service de suivi médical (Arbeitsmedizinischer Dienst) afin que les salariés puissent effectuer une fois l'an une visite pour contrôler la vision et l'audition. Les visites médicales ne sont pas obligatoires en Allemagne
- Un contrôle des installations avec analyse des risques et des potentiels d'amélioration a lieu avec l'association professionnelle des meuniers (Berufsgenossenschaft).
- Les salariés sont informés des risques et dangers sur les sites de production.
- Les habilitations à la conduite d'engins (CACES, poids lourds) électriques sont dispensées et les salariés concernés font l'objet des recyclages réglementaires.

Du point de vue des conditions de travail et de son organisation, le renouvellement des populations d'encadrement, et l'intégration de salariés extérieurs à la Meunerie, augure d'une approche différente, permettant à l'entreprise d'évoluer vers les standards actuels de l'industrie. Ainsi, l'activité Aval (conditionnement et logistique) évolue vers une véritable intégration. La partie fabrication de farine, de tradition spécifique meunière, fortement mécanisée et automatisée est toutefois moins impactée.

L'évolution de l'entreprise sur la question des conditions de travail doit permettre, à moyen et long terme, d'anticiper les problématiques de restriction d'aptitude d'une population historiquement fidèle et vieillissante.

Le groupe n'a pas signé d'accords en matière de santé et de sécurité au travail avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel.

- **Formation professionnelle et alternance:**

La gestion de la **formation professionnelle** des sociétés françaises est centralisée depuis 2015 à la DRH Groupe à Strasbourg.

Cela doit permettre à l'entreprise d'inscrire la Formation Professionnelle :

- Dans les nouvelles exigences réglementaires et notamment l'obligation de dispenser des formations qualifiantes,
- Dans un projet de maîtrise et développement des compétences, inscrit dans la stratégie de l'entreprise :
 - Identifier les compétences génératrices de valeur ajoutée sur lesquelles l'entreprise doit capitaliser,
 - Dispenser des formations pour l'acquisition des compétences clefs
 - Intégrer pleinement les nouveaux salariés du fait du traitement de la pyramide des âges.

A ce jour, la politique de formation professionnelle est le résultat :

- du respect des obligations légales en matière d'hygiène et de sécurité,
- de la mise en place concomitante d'outils de développement des compétences

Le financement mutualisé des actions de formations est assuré par l'intermédiaire de 2 organismes collecteurs (OPCALIM : OPCA de branche et OPCALIA : OPCA interprofessionnel).

La gestion administrative de la Formation Professionnelle est harmonisée et administrée par la DRH Groupe. Les instances représentatives du personnel sont associées et informées dans les conditions réglementaires.

En 2015 le Groupe GMS a consacré 5,79% de sa masse salariale aux dépenses totales de formation (frais pédagogiques, frais annexes, salaires).

En Allemagne, les salariés peuvent suivre des formations professionnelles. La majorité des formations concernent des mises à niveau notamment au sujet des risques, de nouveaux équipements et conduite d'audit. Un budget formation est alloué du fait de l'affiliation à l'association professionnelle des meuniers.

Conformément aux engagements pris par la Meunerie Française dans le cadre du pacte de responsabilité, le Groupe GMS développe l'accueil au sein de ses effectifs de jeunes en **alternance**.

Cette politique vise à anticiper l'évolution de la pyramide des âges, s'ouvrir sur la société et bénéficier d'un élan de créativité, de jeunesse, de modernité.

Les apprentis sont essentiellement présents dans les fonctions support (DRH, Finances, Commercial, Production, Support production).

Cette politique d'accueil est amplifiée en 2016.

	nb de formations	heures de formation
AUBRY	4	56
DELIGNE	11	563
BROCHET	28	670
ESTAGER	10	308
STRASBOURG	89	1528
MRS	3	70
RHEINTAL	95	116
REISS	8	23
	244	3278

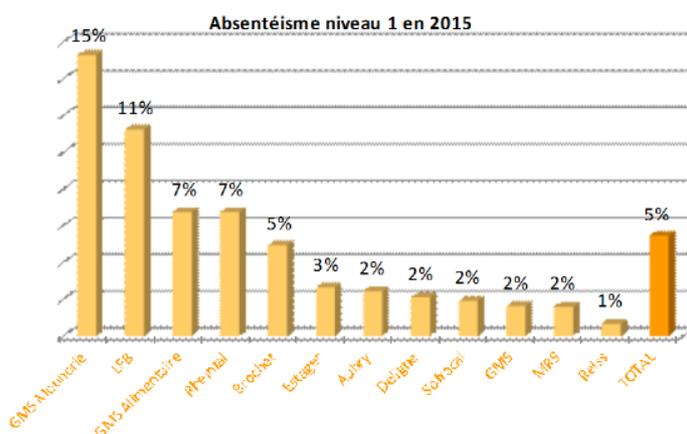
Il est à noter également l'ouverture de l'entreprise au monde de l'Education Initiale par l'accueil de nombreux jeunes dans le cadre des stages « découverte de l'entreprise », de stages « projets d'étude », ou de contrats « vacanciers ».

	Apprentis	Contrats de professionnalisation
Strasbourg	8	2
Aubry	1	
	9	2

Les filiales allemandes du fait de leur taille réduite ne proposent pas de formations en alternance.

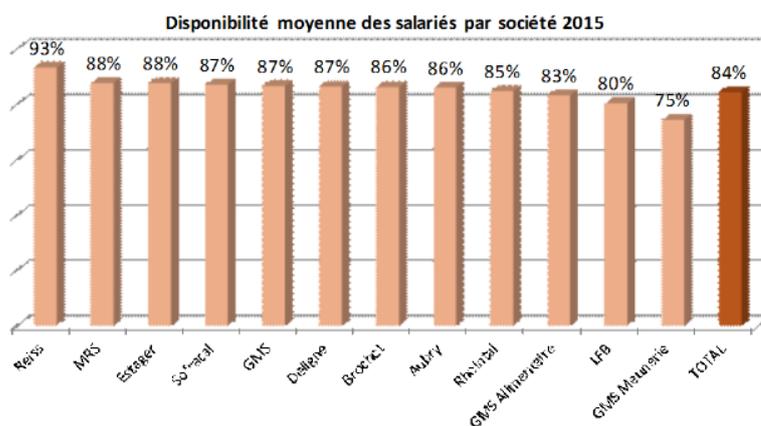
- **Les risques métiers : analyse, prise en compte et sensibilisation :**

Le suivi de l'**absentéisme** constitue un indicateur de climat social, partagé avec les IRP, et permet la mise en œuvre de plans d'actions d'amélioration des conditions de travail.



Le niveau d'absentéisme moyen (niveau 1 : maladie et Accident du Travail) du Groupe GMS est impacté par :

- la situation de la société GMS meunerie, concernée par des absences maladie de longue durée, consécutive au vieillissement de la population.
- la longue absence suite à un accident du travail dans la société La Fournée du Boulanger (LFB), pour un effectif total de 6 personnes.



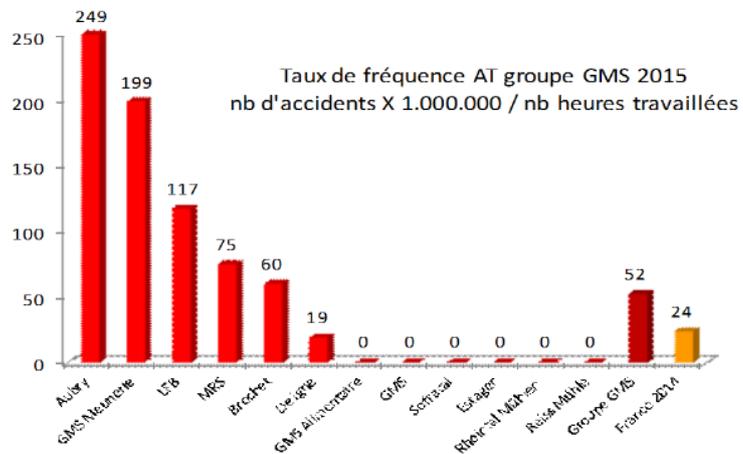
La disponibilité moyenne des salariés (présence attendue moins ensemble des absences maladie, AT, maternité, paternité, absences prévisibles (CP, RTT, récupérations...)) est également impactée par les absences de niveau 1 dans les deux sociétés mentionnées ci-dessus. Hors ces 2 cas, les niveaux de disponibilité sont très satisfaisants.

Le Groupe GMS s'est engagé dans une démarche d'amélioration des conditions de travail et de réduction des **risques Sécurité**.

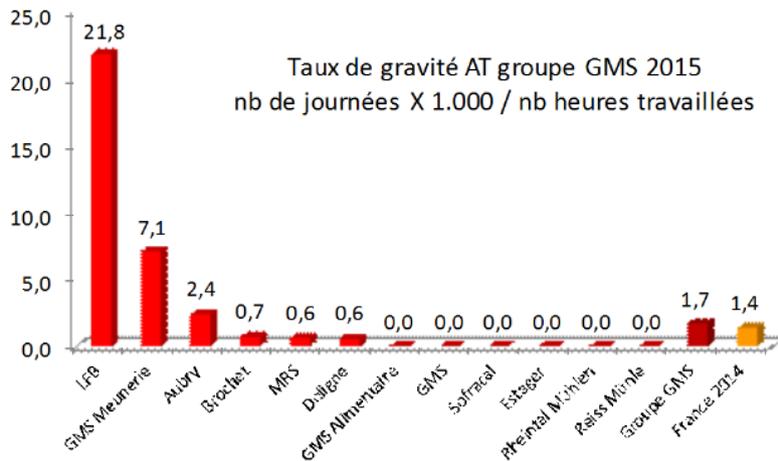
L'accidentologie, à partir des accidents bénins, est suivie, et analysée en vue de mises en place de mesures préventives ou correctives, dans chaque filiale et au niveau de la DRH Groupe.

Une revue des Documents Uniques d'Evaluation des Risques (DUER) est en cours, dans un but d'harmonisation des pratiques, et des réunions transversales des directions de filiales pour aborder cette problématique sont mises en place dès 2016.

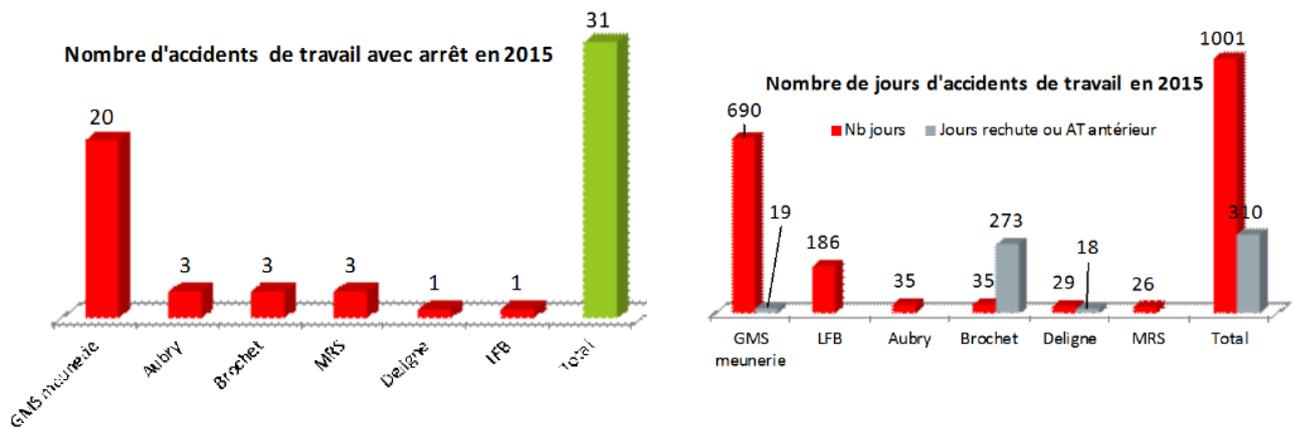
Les statistiques et mesures d'amélioration sont partagées par les équipes d'encadrement et les IRP.



Le taux de fréquence élevé est un sujet de préoccupation sur le site de Strasbourg, Aubry. Il reste élevé par rapport aux moyennes de la profession et de l'industrie française.



Le taux de gravité, élevé, est fortement dépendant de la situation sur le site de Strasbourg ainsi que de l'accident unique sur la filiale LFB.



L'analyse des causes à l'absentéisme ainsi qu'à l'accidentéisme implique la remise en cause permanente de l'organisation des flux de production et l'amélioration des conditions de travail. L'évolution de la culture de l'entreprise sur ces sujets, notamment par l'ouverture sur les pratiques d'autres industries, permettra de transposer aux activités aval (conditionnement et logistique) les attentions jusqu'ici portées à l'amélioration des outils de production (mécanisation et automatisation).

2. Informations environnementales

Les informations transmises au titre de la stratégie environnementale du groupe portent essentiellement sur les sites strasbourgeois et allemands du groupe, ceux-ci représentant près de 70% de la production du groupe. La compilation de ces informations à l'échelle du groupe participera à l'amélioration de l'information produite à l'avenir.

- Un processus industriel peu polluant

D'une manière générale, l'activité meunière est une activité peu polluante. Une grande partie des déchets trouve des débouchés secondaires ou sont retraités. On relève certaines émissions de poussières en quantité limitée et cette industrie est par ailleurs peu consommatrice en eau. Suivant la localisation des sites, des nuisances sonores peuvent apparaître.

Le trafic camion constitue une conséquence indirecte non négligeable. Le plus grand site du groupe (Strasbourg) est néanmoins équipé d'accès ferroviaire ou fluvial permettant une alternative à ce mode de transport sur certains marchés farines (export) ou en matière d'approvisionnement en blés.

Pour toutes ces problématiques, le groupe développe des solutions en partenariat avec ses fournisseurs. Ces démarches sont nécessaires car contribuent également, dans un marché à forte concurrence, à optimiser les outils de production et améliorer leur rentabilité. En particulier, l'optimisation de la consommation de matières premières est un enjeu majeur, le taux de rendement des moulins influant fortement sur leurs capacités contributives.

- Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales

Différents audits sont réalisés régulièrement sur chacun des sites. En particulier, un audit énergétique a été réalisé début 2016 sur le site de Strasbourg, principal outil meunier du groupe et dont les conclusions permettent d'envisager de multiples sources d'économie d'énergie.

On note également que les 3 sites allemands sont certifiés ISO 50 001 (utilisation raisonnée de l'énergie). Les filiales allemandes Reiss et Rheintal appliquent les mêmes méthodes quant au suivi de l'impact environnemental de leur activité. Les audits sont faits conjointement par le même bureau. Le directeur technique commun des sites coordonne ces audits

Les sociétés allemandes se donnent les moyens, autour d'une réflexion dynamique, de réaliser des économies d'énergie. Cette réflexion sur l'utilisation raisonnée de l'énergie permet aux sociétés ayant un fort besoin énergétique d'obtenir un allègement de la taxation d'électricité.

Participation à l'Association 'Ecologie Industrielle Territoriale du Port Autonome de Strasbourg' : la participation à cette démarche écologique permet aux entreprises situées dans la zone portuaire de mettre en commun leurs réflexions concernant l'écologie industrielle (par le biais de groupes de travail sur la réparation des palettes, sur l'achat

mutualisé de produits tels que les EPIs, sur l'entretien des camions,...) et ainsi minimiser leurs coûts et impacts environnementaux.

Au sein des structures allemandes, un groupe de réflexion énergie constitué de salariés compétents et d'un intervenant extérieur se réunit chaque trimestre pour discuter de la situation, de l'avancement de projets, de projets possibles concernant la consommation énergétique des sites et organiser les consignes aux salariés.

- **Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions**

Des contrôles réalisés régulièrement sur les équipements, qui rentrent dans le processus habituel d'entretien du matériel, participent à la prévention de risques environnementaux (contrôles sur filtres, sur combustion).

Des formations internes sont régulièrement dispensées au sein des filiales du groupe pour sensibiliser le personnel aux risques environnementaux.

- **Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets**

Les déchets sont triés et recyclés. Des consignes sont données en interne aux employés concernant le tri et les mesures à respecter.

Un tableau récapitulatif est fourni par les sociétés de recyclage et de récupération de déchets pour sensibiliser sur l'évolution des quantités. Les rejets organiques sont utilisés comme biomasse.

- **Prise en compte de nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique**

La question de la nuisance sonore se pose pour des outils meuniers localisés au sein des agglomérations. C'est le cas notamment du moulin ESTAGER situé au cœur de la commune d'Egletons. En l'occurrence, les tests réalisés par la Préfecture valident la conformité de l'installation.

Par ailleurs, une étude d'émissions sonores a été faite au préalable de l'extension de l'espace bâti autour du moulin à Stutensee. Celle-ci avait démontré que les nuisances émises par l'activité étaient largement en-dessous des limites imposées.

D'une manière générale, toutes les autorisations administratives ont été obtenues pour exercer l'activité de meunerie sur les sites. En particulier, l'air éjecté dans l'environnement, qui constitue la principale source d'émissions de l'industrie meunière, est traité par différents filtres.

- **Utilisation durable des ressources**

Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'eau consommée provient généralement du réseau. A l'exception du site de Strasbourg, il n'y a pas de ponction directe sur la nappe phréatique.

Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

D'une manière générale, l'optimisation du rapport Farines Produites/blés consommés participe à une meilleure rentabilité des outils meuniers.

Ainsi un suivi des rendements de l'extraction est effectué régulièrement. Il s'agit de maximiser le rendement farine par rapport à celui des « déchets » produits (sons, grains de blé impropres à la production de farines de consommation) tout en respectant le cahier des charges clients farines.

Les résidus du processus de fabrication (environ 1 %) sont utilisés comme biomasse.

Ce processus s'inscrit pour le site de Strasbourg dans une initiative locale d'économie circulaire dans le cadre de la démarche innovante d'écologie industrielle et territoriale du Port autonome de Strasbourg, l'Eurométropole et l'association Idée Alsace.

Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et favoriser le recours aux énergies renouvelables

La maîtrise de la consommation énergétique passe prioritairement par sa mesure. En l'occurrence, la mise en place et le suivi de ratios énergétiques, ainsi que la réalisation d'audits permettant d'identifier des investissements permettant de limiter les consommations d'énergie (économiseur sur la chaudière, compresseur d'air équipé d'un moteur à variation de fréquences,...) participent à la volonté du groupe de limiter autant que possible son empreinte écologique.

Sur les sites allemands, ce bilan énergétique est réalisé annuellement. Un plan énergétique fixant des objectifs d'économies d'énergie est également établi sur ces sites. Le remplacement d'un bien d'équipement se fait en respectant ce plan énergie. A titre d'exemple de mesures mise en place, on relèvera l'installation d'un échangeur thermique, changement d'éclairage passage au LED etc...

Le contrat de fourniture d'électricité sur les sites allemands, en particulier, prévoit une part de 39 % en énergie renouvelable.

Une information et une formation sont dispensées aux employés, ces dernières étant proposées par le fournisseur d'énergie.

3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

- **Impact territorial, économique et social de la société en matière d'emploi et de développement régional**

La majeure partie des employés habite dans un rayon de 20 kilomètres autour des moulins.

En ce qui concerne les approvisionnements et les livraisons de farines, la présence des moulins du groupe à proximité de leurs principaux fournisseurs et de leurs débouchés et un atout majeur en termes de rentabilité, la composante logistique étant une partie substantielle du coût de revient des farines.

Dans ce contexte, les approvisionnements en matières premières se font prioritairement auprès de fournisseurs locaux. Et les moulins représentent par ailleurs le principal fournisseur des boulangeries artisanales locales et contribuent à l'offre concurrentielle meunière sur les zones. Le moulin de Strasbourg est certifié Alsépi, garantissant l'origine régionale de la farine.

Par ailleurs, le groupe privilégie les partenariats à long terme avec ses fournisseurs. Certains d'entre eux, principalement des coopératives, travaillent avec le groupe depuis plusieurs décennies.

- **Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.**

Le groupe GMS est présent au sein des instances de l'Association Nationale de la Meunerie Française qui participe activement à l'évolution de la filière dans les domaines de la sécurité des consommateurs.

Les moulins allemands et de Strasbourg sont certifiés IFS, garantissant la sécurité alimentaire optimale du processus de production. D'autres moulins du groupe (Moulins Réunis de la Sarthe, Deligne et GM Aubry) sont en cours de certification FSCC22000.

Les moulins sont certifiés GMP (ou QS pour les moulins allemands) en ce qui concerne la sécurité des sous-produits. Cette certification impose d'archiver les analyses et, en cas de constatation d'anomalie, d'en informer les partenaires et autorités sanitaires.

Les moulins allemands sont affiliés au syndicat des meuniers allemands : celui-ci a mis en place un monitoring qui oblige à effectuer des tests réguliers (toutes les 10.000 tonnes écrasées) visant à mettre en évidence des pollutions (résidus de produits phytosanitaires, pollutions bactériologiques...).

4. Informations non mentionnées

Ces informations ne figurent pas dans le présent rapport car 'sans objet' ou non significatives pour l'activité des GMS, non disponibles à l'échelle du groupe ou parce que figurant par ailleurs dans le rapport financier du groupe. Par ailleurs, certaines d'entre elles ne font pas encore l'objet d'une compilation à l'échelle du groupe et constituent à ce titre des axes d'amélioration. Des efforts conséquents ont été fournis cette année afin de faire progresser l'information RSE et les résultats seront davantage visibles à partir du rapport de gestion 2017.

Social

- Les rémunérations et leurs évolutions
- Les mesures prises en faveur de l'emploi/l'insertion des personnes handicapées
- La politique de lutte contre les discriminations
- Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT :
 - L'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession
 - L'élimination du travail forcé ou obligatoire
 - L'abolition effective du travail des enfants

Environnemental

- L'utilisation des sols
- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Sociétal

- Les actions de partenariat ou de mécénat
- Les actions engagées pour prévenir la corruption
- Les conditions du dialogue avec les personnes ou organisations intéressées par les activités de l'entreprise

Rapport du professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport sur les responsabilités sociétales et environnementales.

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 Décembre 2015, présentées dans le rapport sur les responsabilités sociétales et environnementales (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce. Dans le cas présent, les Informations RSE sont présentées dans le rapport sur les responsabilités sociétales et environnementales, qui est un élément du rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du professionnel de l'expertise comptable

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport sur les responsabilités sociétales et environnementales ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé la compétence de 3 personnes entre le 15 février et le 05 septembre 2016 pour une durée de 8 jours avec un audit sur site les 13 et 14 avril 2016.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des

conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport sur les responsabilités sociétales et environnementales avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu du paragraphe 4 – Informations non mentionnées, nous attestons de la présence dans le rapport sur les responsabilités sociétales et environnementales des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Nous avons en particulier étudié :

- informations sociales : effectif total ; les politique mises en œuvre en matière de formation ;
- informations environnementales : les certifications environnementales ; les actions de formation des salariés en matière de protection de l'environnement ; la prise en compte des nuisances sonores ; les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ;
- informations sociétales : les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs ;

Pour ces informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport sur les responsabilités sociétales et environnementales;

- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente environ 55% des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'élément suivant : Concernant le périmètre des informations environnementales, nous renvoyons aux limites précisées dans le paragraphe 2 – *Informations environnementales*.

Fait à Toulouse, le 05 septembre 2016

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SAS CABINET DE SAINT FRONT
Jacques de SAINT FRONT
Président

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Grands Moulins de Strasbourg

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Grands Moulins de Strasbourg, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Dans le rapport daté du 15 janvier 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les commissaires aux comptes avaient formulé un refus de certifier compte tenu de l'incertitude pesant sur l'évaluation d'actifs financiers détenus par votre société dont la valeur nette s'élevait à 51 millions d'euros à la date de clôture.

Comme indiqué au paragraphe 1.9 de l'annexe, certaines entités du groupe Grands Moulins de Strasbourg, dans lesquelles votre société détient directement ou indirectement des actifs financiers - Titres de participation et Créances rattachées (§ 3.1.4 et 5.7) et des comptes courants (§ 3.1.6), bénéficient d'une garantie à hauteur de 29,7 millions d'euros de la part de la société Sofracal, portant sur le recouvrement de créances clients anciennes qu'elles détiennent. Cette garantie ne peut être effective que grâce à la cession des titres Grands Moulins de Strasbourg détenus par Sofracal.

Les paragraphes 1.9 et 3.1.6 précités font état d'incertitudes sur les modalités de cette cession. Il en résulte une incertitude sur la capacité de la société Sofracal d'exécuter ses engagements au titre de la garantie. En

conséquence nous n'avons pu nous assurer ni de la correcte évaluation de titres de participations dont la valeur nette s'élève à 18 millions d'euros au 31 décembre 2015 ni de la recouvrabilité de créances rattachées à des participations et de comptes courants dont la valeur nette au 31 décembre 2015 s'élève respectivement à 7,7 et 25,7 millions d'euros.

En raison des faits exposés ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas de justifications complémentaires à la description motivée de notre refus de certifier exprimé dans la première partie de notre rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la première partie de ce rapport.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Strasbourg et Eckbolsheim, le 22 septembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Institut Européen d'Audit
et de Conseils

Gilles Contesse
Associé

Yves Mack
Associé

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SIEGE SOCIAL : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

**COMPTES SOCIAUX
AU 31 DECEMBRE 2015**



Bilan actif

	31/12/2015			31/12/2014
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets droits similaires	651 060	593 580	57 480	66 794
Fonds commercial (1)	2 396 380		2 396 380	2 396 380
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	569 141	50 072	519 069	527 128
Constructions	10 097 508	9 417 534	679 974	789 758
Installations techniques, mat. et outillage indus.	14 152 723	12 047 942	2 104 781	2 252 105
Autres immobilisations corporelles	1 450 468	1 357 827	92 640	70 745
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	52 561		52 561	95 424
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	47 589 318	15 146 048	32 443 271	32 443 271
Créances rattachées à des participations	23 893 626	5 264 956	18 628 670	14 936 916
Autres titres immobilisés	28 715		28 715	28 715
Prêts	605 090	9 275	595 815	744 959
Autres immobilisations financières	172 105	56 283	115 822	111 829
ACTIF IMMOBILISE	101 658 695	43 943 516	57 715 179	54 464 024
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	1 796 031	108 081	1 687 949	6 028 760
Autres créances	34 099 931	5 397 149	28 702 782	37 762 791
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	14 150		14 150	14 150
Disponibilités	812 781		812 781	339 667
Charges constatées d'avance	107 929		107 929	96 118
ACTIF CIRCULANT	36 830 822	5 505 230	31 325 591	44 241 485
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	138 489 516	49 448 746	89 040 770	98 705 509
(1) dont droit au bail				
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			(3 496 908)	3 715 133
(3) dont créances à plus d'un an			30 002 971	39 814 250

Bilan passif

	31/12/2015	31/12/2014
Capital social ou individuel	3 000 000	3 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	5 951 262	5 951 262
Ecart de réévaluation	1 034 898	1 034 898
RESERVES		
Réserve légale	300 000	300 000
Réserves statutaires ou contractuelles	13 505 800	13 505 800
Réserves réglementées		
Autres réserves	24 154 200	24 154 200
Report à nouveau	(2 030 553)	(5 994 498)
Résultat de l'exercice	208 563	3 963 946
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	3 617	20 555
CAPITAUX PROPRES	46 127 788	45 936 162
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	751 400	4 005 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS RISQUES, CHARGES	751 400	4 005 000
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	23 898 530	29 234 618
Emprunts et dettes financières divers	14 762 429	15 819 745
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 595 177	1 289 932
Dettes fiscales et sociales	1 673 632	2 068 329
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	231 814	351 722
Produits constatés d'avance		
DETTES	42 161 582	48 764 346
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	89 040 770	98 705 509
Résultat de l'exercice exprimé en euros et centièmes	208 563,43	3 963 945,57
(1) Dont dettes à moins d'un an	11 502 511	22 999 758
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	367	1 431

Compte de résultat

		31/12/2015	31/12/2014
		12 mois	12 mois
	France	Exportation	
Ventes de marchandises		387 690	387 690
Production vendue (Biens)			
Production vendue (Services et Travaux)	8 778 235	145 122	9 000 748
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	8 778 235	532 812	9 311 047
Productions stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			7 000
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			2 691 974
Autres produits			352 505
PRODUITS D'EXPLOITATION			12 362 526
Achats de marchandises			387 690
Variation de stock			
Achats de matières et autres approvisionnements			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes			6 487 262
Impôts, taxes et versements assimilés			432 553
Salaires et traitements			3 812 361
Charges sociales du personnel			1 815 222
Cotisations personnelles de l'exploitant			
Dotations aux amortissements :			
- sur immobilisations			738 724
- charges d'exploitation à répartir			770 188
Dotations aux provisions :			
- sur immobilisations			
- sur actif circulant			6 270
- pour risques et charges			
Autres charges			33 363
CHARGES D'EXPLOITATION			13 713 444
RESULTAT D'EXPLOITATION			(1 350 918)
			(3 789 751)

Compte de résultat

	31/12/2015	31/12/2014
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 350 918)	(3 789 751)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré	19 540	14 796
De participations (3)	5 139 882	2 416 603
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	9 827	12 976
Autres intérêts et produits assimilés (3)	612 611	113 967
Reprises sur provisions et transfert de charges	2 626 236	1 762
Différences positives de change	92	3
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS	8 388 648	2 545 311
Dotations aux amortissements et aux provisions	5 406 248	87 000
Intérêts et charges assimilées (4)	1 884 127	966 765
Différences négatives de change	49	1
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	7 290 423	1 053 766
RESULTAT FINANCIER	1 098 225	1 491 545
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(233 153)	(2 283 410)
Sur opérations de gestion	110 006	
Sur opérations en capital	139 799	24 777
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 291 937	6 854 057
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 541 743	6 878 834
Sur opérations de gestion	10 718	137 257
Sur opérations en capital	210 490	214
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 274 600	518 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 495 808	655 471
RESULTAT EXCEPTIONNEL	45 935	6 223 363
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES	(395 782)	(23 993)
TOTAL DES PRODUITS	24 312 457	21 594 087
TOTAL DES CHARGES	24 103 893	17 630 141
RESULTAT DE L'EXERCICE	208 563	3 963 946
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs	109 993	27 061
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs	3 463	2 233
(3) dont produits concernant les entreprises liées	5 201 109	2 410 549
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	122 202	142 525

SOMMAIRE :

1. Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs

- 1.1. Information générale concernant les structures
- 1.2. Information concernant les effectifs
- 1.3. Information concernant l'activité de l'exercice
- 1.4. Évolution de la structure financière
- 1.5. Données boursières
- 1.6. Litige Autorité de la Concurrence – Farine en sachets
- 1.7. Litige Autorité de la Concurrence – Boulangerie artisanale
- 1.8. Évolutions au capital
- 1.9. Protocoles de mise en œuvre de garantie
- 1.10. Financement du Groupe
- 1.11. Convention d'assistance Groupe
- 1.12. Sinistre survenu sur le site du moulin GMS Meunerie
- 1.13. Cession de l'immeuble situé Avenue d'Iéna
- 1.14. Dégrèvement obtenu concernant la Taxe Foncière de l'établissement de Strasbourg
- 1.15. Préfinancement du Crédit Impôt Compétitivité Emploi du groupe d'intégration fiscale
- 1.16. Changement de présentation
- 1.17. Abandon de créances

2. Principes, règles et méthodes comptables

- 2.1. Modes et méthodes d'évaluation
- 2.2. Crédit Impôt Compétitivité Emploi

3. Notes sur le bilan

- 3.1. Bilan (État ACTIF)
 - 3.1.1. Immobilisations incorporelles brutes
 - 3.1.2. Immobilisations corporelles
 - 3.1.3. Dépréciation des immobilisations corporelles
 - 3.1.4. Immobilisations financières
 - 3.1.5. Créances clients
 - 3.1.6. Autres créances
 - 3.1.7. Détail des produits à recevoir
 - 3.1.8. Actif circulant - Divers
 - 3.1.9. Charges constatées d'avance
- 3.2. Bilan (État PASSIF)
 - 3.2.1. Capitaux propres
 - 3.2.2. Provisions pour risques et charges
 - 3.2.3. Dettes
- 3.3. Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

4. Notes sur le compte de résultat

- 4.1. Tableau des soldes intermédiaires de gestion et de détermination de la capacité d'autofinancement
- 4.2. Chiffre d'affaires
- 4.3. Transferts de charges d'exploitation
- 4.4. Charges d'exploitation
- 4.5. Produits financiers
- 4.6. Charges financières
- 4.7. Produits exceptionnels
- 4.8. Charges exceptionnelles
- 4.9. Produits et charges imputables à un autre exercice
- 4.10. Impôts sur les bénéfices

5. Autres informations

- 5.1. Engagements
 - 5.1.1. Engagements bancaires
 - 5.1.2. Engagement en matière de retraite
 - 5.1.3. Autres engagements
 - 5.1.4. Crédit-bail
 - 5.1.5. Location longue durée
- 5.2. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice
- 5.3. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires
- 5.4. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt
- 5.5. Inventaire des valeurs mobilières
- 5.6. Tableau de financement
- 5.7. Tableau des filiales et des participations
- 5.8. Société consolidante
- 5.9. Honoraires des commissaires aux comptes
- 5.10. Transactions avec des sociétés liées

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS

1.1. INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES STRUCTURES

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est une société financière. Elle n'exerce pas d'activité de production, ni d'activité commerciale.

- L'activité Minoterie a été donnée en location gérance à la société GMS MEUNERIE créée en décembre 1999, avec effet au 1er juillet 2000.
- L'activité "Dakatine" a été donnée en location gérance à la société GMS ALIMENTAIRE avec effet au 1^{er} janvier 1999.
- L'activité "P.A. DIFFUSION" a été donnée en location gérance à la société GMS NEGOCE ALIMENTAIRE avec effet au 1^{er} janvier 1999.

1.2. INFORMATION CONCERNANT LES EFFECTIFS

Statut des salariés	Employés		Agents de maîtrise		Cadres		Totaux	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
au 31 décembre								
	55	54	10	5	24	22	89	81

1.3. INFORMATION CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EXERCICE

Chiffre d'affaires (K€)	FRANCE		Exportation UE		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Activité						
Marchandises	-	-	388	-	388	-
Services	8 778	9 001	145	-	8 923	9 001
TOTAL	8 778	9 001	533	-	9 311	9 001

Le chiffre d'affaires de la société est composé :

- de redevances au titre de la location gérance de divers fonds de commerce ;
- de prestations d'assistance dans les domaines administratifs, techniques et commerciaux réalisées pour le compte de ses filiales ;
- de revente de marchandises achetées pour le compte d'une filiale allemande.

1.4. EVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIERE

L'année 2015 se solde par un bénéfice de 208 563,43 €.

Les investissements corporels de l'exercice 2015, hors avances et acomptes virés en immobilisations se montent à 430 231 € et se répartissent comme suit :

Terrains	Constructions	Matériel & outillage	Matériel de transport	Autres immob.corpor.	Avances et acomptes	Total
-	4 500	320 687	218	52 264	52 561	430 231

1.5. DONNEES BOURSIERES

Il y a eu 181 actions d'échangées au cours de l'année 2015.

Cours des actions (€)	2015	2014	2013	2012	2011
plus haut	975,00	975,00	1 775,00	1 380,00	1 775,00
plus bas	780,00	640,01	600,00	946,00	1 205,00
Clôture au 31 décembre	780,00	975,00	950,00	1 300,00	1 381,00

Pour plus de précision concernant l'évolution du cours de bourse, la société vous invite à consulter le site internet <http://www.euronext.com/index-2166-FR.html> - Numéro de code de l'action : FR0000064180

1.6. LITIGE AUTORITE DE LA CONCURRENCE – FARINE EN SACHETS

La Cour d'Appel a rendu une décision le 20 novembre 2014 faisant partiellement droit aux arguments des meuniers en annulant purement les griefs 2 et 3, considérant que FRANCE FARINE et BACH MUHLE ne constituaient pas des ententes. Toutefois, le grief 1 relatif à l'entente franco-allemande a été confirmé par la Cour, de même que les amendes y afférentes (soit 9 890 K€ pour GMS). Les meuniers concernés, ainsi que l'Autorité de la Concurrence (ADLC), se sont pourvus en cassation. L'analyse menée par la société en relation avec ses conseils conduit à estimer le montant du risque probable à la date d'arrêtés des comptes à 3 400 K€. Cette estimation tient compte des arguments présentés par les conseils de la société dans le cadre du pourvoi en cassation.

Il est également rappelé que dans l'attente de la décision de la Cour de cassation, la société avait convenu avec l'Administration de ne procéder qu'à un règlement partiel de la somme mise en recouvrement dans l'attente de la décision définitive. Au 31 décembre 2015, le montant total des sommes versées par la société s'élevait à 3 250 K€ (3 000 K€ au 31 décembre 2014) et figurent dans le poste « Autres créances » à l'actif du bilan.

La provision pour risques et charges a été reprise à hauteur des versements, soit 3 250 K€, et la créance a été intégralement dépréciée.

La cession du siège social du groupe, objet d'une hypothèque judiciaire au profit de l'administration, signée le 30 juin 2016 entraîne de facto le jeu de la garantie ; de sorte qu'à la date d'arrêtés des comptes, une somme équivalente à celui de la sanction provisoire émise au titre du grief 1 (soit 9,890K€) a été appréhendée par l'administration fiscale.

Dans le cadre de ce litige, tant le nantissement de 1,5 millions quintaux de droits de mouture accordé à l'administration que les sommes appréhendées au-delà de l'estimation du risque ont été conservés à ce jour par l'Administration.

1.7. LITIGE AUTORITE DE LA CONCURRENCE – BOULANGERIE ARTISANALE

La décision a été rendue le 26 mars 2015 et condamne les GMS à une amende de 518 K€. La société a interjeté appel de ce jugement dont elle conteste le bien-fondé. Le montant de la condamnation représentant le risque le plus probable, une provision a été constatée dans les comptes à hauteur de la sanction.

La société a obtenu un accord pour étaler le paiement de cette sanction à compter de novembre 2015. Les premières mensualités représentent 12,3 K€ et figurent dans le poste « Autres créances » à l'actif du bilan.

La provision pour risques et charges a été reprise à hauteur des versements, soit 24,6 K€, et la créance a été intégralement dépréciée.

La cession du siège social du groupe, objet d'une hypothèque judiciaire au profit de l'administration, signée le 30 juin 2016 entraîne de facto le jeu de la garantie ; de sorte qu'à la date d'arrêtés des comptes, une somme équivalente à celui de la sanction émise (soit 518 K€) a été appréhendée par l'administration fiscale.

1.8. EVOLUTIONS AU CAPITAL

Le 12 décembre 2012, Monsieur Leary a résilié unilatéralement le protocole du 14 septembre 2007 le liant à Monsieur Bakri et conférant à celui-ci un droit de préférence sur le contrôle du groupe GMS. Cette résiliation a été suivie de la conclusion avec les sociétés ADVENS et G6M de promesses de cessions des participations détenues par SOFRACAL dans le groupe GMS. ADVENS et G6M avaient alors pris des participations de respectivement 4,99% et 4,98% au capital de GMS.

La résiliation du protocole de 2007 et les promesses de cessions au profit d'ADVENS et G6M ont été contestées par Monsieur Bakri devant le Tribunal de commerce de Paris lequel a, par décision du 23 janvier 2015, jugé inopérante la résiliation du protocole et constaté la caducité des promesses de cession. Le Tribunal avait toutefois validé les prises de participations minoritaires d'ADVENS et G6M. Cette décision a été confirmée le 6 avril 2016 par la Cour d'appel de Paris, dont l'arrêt n'a pas été déféré à la Cour de Cassation.

Dans le prolongement de la médiation initiée fin 2015 sous l'égide de Monsieur Gentin, alors Président du Tribunal de commerce de Paris, Messieurs Leary et Bakri poursuivent la recherche amiable d'une solution à leur différend et les discussions en vue d'une cession du contrôle du groupe GMS.

1.9. PROTOCOLES DE MISE EN ŒUVRE DE GARANTIE

La société SOFRACAL, actionnaire majoritaire du groupe GMS, a consenti une garantie pour l'ensemble des créances export détenues sur des sociétés avec lesquelles des sociétés du groupe GMS ont été mises en relation par l'intermédiaire direct ou indirect de M Bakri et qui restent impayées à ce jour. Cette garantie a été renouvelée par décision du Conseil de surveillance de SOFRACAL en date du 15 mars 2016 pour une durée indéfinie.

L'encours correspondant représente actuellement pour le groupe un montant total de 29,7 M€ portant sur des encours détenus par les sociétés GMS MEUNERIE, LA TOULOUSAINNE DES FARINES et GMS NEGOCE ALIMENTAIRE.

Le montant des créances non compensées sera couvert par les apports en compte-courants mais également par le produit de la vente des titres GMS détenus par la société SOFRACAL qui ne pourra intervenir qu'en cas de renonciation par la société METRO TRADING COMPANY (« MTC ») de son droit de préférence conféré par un protocole du 14 septembre 2007 (le « Protocole ») ou à défaut, à l'expiration de ce Protocole, le 3 septembre 2018.

En effet, la décision du Tribunal de commerce de Paris en date du 23 janvier 2015, statuant sur la demande de MTC et de M. Bakri, a jugé que la résiliation du Protocole par M. Leary en 2012 était inopérante et a prononcé la caducité des promesses de ventes consenties aux sociétés ADVENS et G6M respectivement en 2012 et 2013. Ce jugement a été confirmé le 6 avril 2016 par la Cour d'appel de Paris. Le protocole du 14 septembre 2007 est par conséquent maintenu en vigueur. Monsieur Leary ne s'est pas pourvu en cassation.

Compte tenu de l'incertitude affectant la date de réalisation d'une cession par SOFRACAL, il apparaît que la perspective de recouvrement la plus probable desdites créances doit être décalée au terme du Protocole. Toutefois, la recherche par Messieurs Leary et Bakri d'une issue amiable aux litiges qui les opposent se poursuit et permet d'envisager une évolution plus rapide du projet de cession du groupe GMS par SOFRACAL et, en conséquence, la mise en jeu de la garantie accordée par cette dernière.

En dépit de l'incertitude quant à la date à laquelle SOFRACAL sera en mesure de céder les titres GMS qu'elle détient, résultant de l'existence de procédures contentieuses en cours, le groupe a arrêté ses comptes sur la base de la solvabilité de SOFRACAL à hauteur de son engagement de garantie, compte tenu : de la valeur des actifs de SOFRACAL, des lettres d'intention des sociétés ADVENS et G6M émises en 2015, qui réaffirmaient leur intérêt pour le rachat du groupe GMS, évoquant chacune des valeurs minimales pour le groupe GMS permettant la mise en œuvre de la garantie, ainsi que des études préliminaires de valorisation menées par les banques d'affaires rencontrées par Messieurs Leary et Bakri dans le cadre du processus de cession du groupe.

1.10. FINANCEMENT DU GROUPE

a) Crédit syndiqué

Un crédit syndiqué a été signé en octobre 2013 pour un montant de 31 740 K€. Le taux d'intérêt est EURIBOR 1 mois + 2,30 points de marge, applicable dès la signature.

Ce prêt est remboursable sur 5 ans sur la base d'une première échéance de 4 208 K€, suivi de 3 mensualités de 377 K€, 56 mensualités de 283 K€ et d'une mensualité *in fine* de 10 552 K€.

En contrepartie de la mise en place de ce moyen-terme, les garanties suivantes ont été accordées :

- nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société GMS Alimentaire ;
- nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société RHEINTAL MUHLEN ;
- nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société NEUHAUSER FINANCIERE ;
- nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société BOULANGERIE NEUHAUSER.

Le solde restant dû au 31 décembre 2015 s'élève à 19 608 K€.

b) Contrats d'affacturage

Des contrats d'affacturage sont en application pour certaines filiales et portent sur les sociétés suivantes :

- GMS MEUNERIE
- Moulins DELIGNE
- Moulins Réunis de la Sarthe
- Minoterie ESTAGER
- GMS Alimentaire
- Minoterie Mercier Capla
- Toulousaine des farines
- RHEINTAL MUHLEN GmbH

Le montant du financement qui découle de la mise en place de cet affacturage représente un montant d'environ 23 M€. Pour l'ensemble des structures françaises, il s'agit d'un affacturage avec subrogation, toutefois les sociétés sont mandatées en vue du recouvrement et de l'encaissement des créances.

c) Existence de clauses de covenants

Des emprunts pour un montant de 989 K€ sont concernés par des covenants. Par convention la société s'est engagée à respecter des ratios de solvabilité et de fonds propres.

A la date du 31 décembre 2015 les ratios d'endettement sur capitaux propres et de capacité d'autofinancement ne sont pas respectés par la société.

Dans le cadre du protocole de refinancement du Groupe ayant conclu à la mise en place du Crédit syndiqué (Cf. 1.10 a)), les partenaires bancaires signataires du protocole (dont Palatine et Société Générale) se sont accordés à ne pas appliquer les clauses de covenant. De ce fait, les dettes liées sont classées au bilan selon leur échéance contractuelle.

1.11. Convention d'assistance Groupe

De nouvelles conventions d'assistance technique, administrative et commerciale sont entrées en application au 1 janvier 2015. Les filiales concernées par des conventions sont :

- Minoterie Mercier Capla,
- Toulousaine des Farines,
- Les Moulins Pyrénéens.

Les montants facturés ont été déterminés en fonction du niveau de prestations réalisées par la holding à chacune de ses filiales.

1.12. Sinistre survenu sur le site du moulin GMS Meunerie

Un incendie est survenu le 29 février 2016 touchant le site de GMS MEUNERIE. L'incendie a été cantonné à une partie très limitée de l'installation et ne concernant qu'une partie de la production. Des solutions alternatives en termes de production ont été trouvées, intégrant notamment des moulins du groupe, afin de limiter au maximum les ruptures de livraisons.

Le montant total des dommages matériels a été estimé à 324 K€ avant imputation d'une franchise de 150 K€. Le montant estimé de la perte d'exploitation représente près de 862 K€ avant imputation d'une franchise de 210 K€.

À ce jour, la société GMS Meunerie a obtenu de sa compagnie d'assurance les versements de deux acomptes en mars et mai 2016 pour respectivement 400 et 300 K€.

1.13. Cession de l'immeuble situé Avenue d'Iéna

L'immeuble détenu par la société, situé Avenue d'Iéna à Paris, indépendamment des fonctions techniques, accueillait également le siège social du groupe GMS. La cession du site parisien a été engagée fin 2015 et une promesse de vente était signée le 9 mars 2016. L'acte de vente a été signé le 30 juin 2016 pour un montant, net des frais d'agence, de 9,66 M€.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte tenue le 8 février 2016 avait décidé le transfert du siège vers le site historique de Strasbourg.

1.14. Dégrèvement obtenu concernant la Taxe Foncière de l'établissement de Strasbourg

Suite à des démarches engagées avec l'administration fiscale en fin d'année 2015, la société a reçu, courant avril 2016, un avis de dégrèvement portant sur la taxe foncière de l'établissement de Strasbourg et pour les années 2014 et 2015.

Les dégrèvements obtenus sont de 110 K€ au titre de l'année 2014, montant enregistré en produit exceptionnel, et 121 K€ au titre de l'année 2015, montant enregistré en diminution du poste « taxe foncière ».

1.15. Préfinancement du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) du groupe d'intégration fiscale

La créance détenue par la société sur le Trésor Public relative aux CICE 2013, 2014 et 2015 des différentes sociétés composant le groupe d'intégration fiscale a fait l'objet d'un préfinancement de BPI France par le biais d'une cession de créance. Le montant préfinancé est de 95% de la créance pour les années 2013 et 2014 et de 85% de la créance pour l'année 2015. Le financement obtenu s'est élevé à 585,5 K€.

1.16. Changement de présentation

Afin de mieux refléter la nature juridique des opérations, la société a procédé au reclassement des créances détenues sur les sociétés du Groupe au titre du reprofilage de l'endettement. Historiquement comptabilisées en « autres créances », ces créances ont été enregistrées, à la clôture de l'exercice, en « Créances rattachées à des participations ». Le montant de ces créances est de 9 013 K€ au 31/12/2015 contre 10 574 K€ au 31/12/2014.

Dans le même esprit, la société a procédé au reclassement de la dépréciation de la créance détenue sur la société GMS Meunerie. Historiquement comptabilisée en « dépréciation sur actif circulant », la dépréciation est dorénavant enregistrée en « dépréciation de créances rattachées à des participations ». Ce reclassement s'est traduit par la comptabilisation d'une reprise (produit financier) de « dépréciation d'actif circulant » d'un montant de 2 624 K€ et d'une dotation (charge financière) du même montant comptabilisée en « dépréciation de créances rattachées à des participations ».

Enfin, il est précisé que les dotations pour dépréciations de créances détenues des sociétés du groupe sont dorénavant comptabilisées en charges financières et non plus en charges d'exploitation. Le montant comptabilisé en charges financières au titre de l'exercice 2015 est de 2 761 K€ contre un montant de 3 205 K€ comptabilisé en charges d'exploitation au titre de l'exercice 2014.

1.17. Abandon de créances

La société a consenti un abandon à hauteur de 1 000 K€ de sa créance détenue sur sa filiale Moulin DELIGNE dans le but de reconstituer les capitaux propres de cette dernière.

Parallèlement, la société a bénéficié d'un abandon de créance à hauteur de 532 K€ de sa maison mère SOFRACAL.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. MODES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière à savoir :

- Le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général,
- Les articles L. 123-12 et L. 123-15 du Code de Commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques sauf pour les biens ayant fait l'objet de la réévaluation légale 1976.

Continuité d'exploitation :

La société a continué à appliquer les conventions générales comptables, et notamment le principe de continuité d'exploitation.

Les condamnations de l'Autorité de la Concurrence sont théoriquement mises en recouvrement sans attendre la décision du recours en appel. Un avis de mise en recouvrement en date du 15 mai 2012 et d'un montant de 29,9 M€ avait été adressé à la société. Les contacts pris par la société auprès des services en charge du recouvrement avaient déjà abouti à une limitation du montant mis en recouvrement. Par la suite, la condamnation a été sensiblement réduite en appel, la société voyant le montant de sa sanction passer de 29,9 M€ à 9,9 M€. Dans la mesure où la société estime qu'un grand nombre de ses arguments portant sur le niveau résiduel de la sanction n'ont pas été entendus, elle a introduit un pourvoi en cassation afin de les faire entendre. La société a obtenu de l'administration de limiter le total de ses règlements au montant du risque qu'elle estime le plus probable, soit 3,4 M€.

Si elle ne devait pas obtenir gain de cause dans le cadre de cette procédure et que le montant de la sanction devait être confirmé, la société se verrait dans l'obligation d'envisager la cession d'actifs ou de négocier auprès de l'Administration un étalement des sommes dues.

Le soutien apporté par la société-mère SOFRACAL et par M. Leary permet à la société GMS de participer au financement de ses filiales. On note en particulier les apports réalisés par M. Leary en mars et avril 2015 pour un montant total de 2 M€.

La solution du contrat d'affacturage en place dans la plupart des structures meunières permet par ailleurs d'adapter le financement court-terme du groupe à l'évolution de son activité, en particulier sur le marché intérieur.

La société travaille également avec ses partenaires habituels au financement de projets de croissance externe, notamment le rachat de 65 % du groupe BROCHET, ainsi qu'au financement d'investissements productifs. La société-mère SOFRACAL sera également amenée à participer au financement de ces projets.

Enfin, l'évolution favorable des cours des matières premières sur la récolte 2015/16, ainsi que la progression des volumes vendus à l'export sur la fin d'année ont permis d'observer depuis la fin du second semestre 2015 une amélioration sensible de la rentabilité des structures meunières qui se confirme sur le premier semestre 2016.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice ou au cours de la couverture à terme les concernant.

La différence résultant de l'actualisation des dettes, créances et disponibilités en devises est portée au compte de résultat en "charges ou produits nets de conversion des monnaies".

Intégration fiscale

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est la société mère d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

a. Périmètre d'intégration

Le périmètre d'intégration est composé des sociétés suivantes :

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

EUREXPAN S.A.

GMS ALIMENTAIRE E.U.R.L.

GMS NEGOCE ALIMENTAIRE S.A.R.L.

GMS MEUNERIE S.A.S.

GRANDS MOULINS AUBRY S.A.S.

b. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe.

Pour les sociétés GMS ALIMENTAIRE E.U.R.L., GMS NEGOCE ALIMENTAIRE S.A.R.L., GMS MEUNERIE S.A.S. et GRANDS MOULINS AUBRY S.A.S.

Les filiales versent à la société Grands Moulins de Strasbourg à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et /ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement.

Toutefois, pour la détermination de sa contribution d'impôt telle que définie à l'alinéa ci-dessus, les filiales ne seront pas autorisées à tenir compte des déficits et moins-values à long terme antérieurs qu'elles auraient pu dégager depuis leur entrée dans le périmètre d'intégration formé par la société Grands Moulins de Strasbourg.

Par ailleurs ces déficits et moins-values à long terme ne donneront naissance à aucune créance des filiales sur la société Grands Moulins de Strasbourg, même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

Pour la société Eurexpan S.A.

La société Eurexpan versera à la société Grands Moulins de Strasbourg, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et /ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont elles auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

À la clôture d'un exercice déficitaire, les sociétés filiales ne seraient titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société mère du groupe, pas même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

2.2. CREDIT IMPÔT COMPÉTITIVITE EMPLOI

L'exercice clos le 31 décembre 2015 enregistre un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) d'un montant de 102 K€ enregistré en diminution des charges sociales.

Son montant a été déterminé à la date d'arrêté des comptes sur la base des salaires versés à cette date et en prenant en compte la possibilité, pour certains salariés, de dépassement du plafond de 2,5 Smic à la date du 31 décembre 2015.

Le CICE sera utilisé pour la reconstitution du fonds de roulement.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. BILAN (ETAT ACTIF)

3.1.1 Immobilisations incorporelles brutes

Montants en €	Logiciels	Marques de fabrique	Fonds de commerce	TOTAUX
Au 31/12/2014	979 849	24 387	2 396 380	3 400 616
Acquisitions 2015	13 044	-	-	13 044
Sorties 2015	366 220	-	-	366 220
Valeur au 31/12/2015	626 673	24 387	2 396 380	3 047 440

Les logiciels utilisés par la Société sont enregistrés en "immobilisations incorporelles" au coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire sur une période 12 à 24 mois.

Fonds de commerce

Le fonds de commerce est constitué de :

- **Droits de mouture**

La création des contingents de droits de mouture remonte à l'année 1936. La répartition entre les moulins a été réalisée en fonction de l'écrasement réel de chacun des moulins à cette époque.

La production de farines en France est subordonnée à la détention de droits de mouture. La commercialisation hors de France de farines produites en France est libre.

Au 31 décembre 2015 la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG dispose de 2 151 251 quintaux de droits de mouture inscrits pour un montant de 2 095 593 € à l'actif du bilan.

Au cours de l'exercice 2015, la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG n'a acquis aucun quintal de droits de mouture.

La quantité de droits de mouture dont dispose la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est cependant inférieure à la capacité de production de la Meunerie, car les écrasements réalisés et vendus à l'exportation ne sont pas concernés par les dispositions relatives aux droits de mouture.

Les droits de mouture font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture de chaque exercice par comparaison avec les transactions observées.

- **Clientèle**

La société a acquis :

- En 2003, les titres de la société GRANDS MOULINS AUBRY, ainsi que le fonds de commerce pour un montant de 215 482 €.
- En 2014, la clientèle du Moulin TRAUTMANN pour un montant de 85 305 €.

3.1.2. Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition, augmenté des frais accessoires et diminué des escomptes obtenus à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation. Les immobilisations acquises en devises étrangères sont enregistrées en convertissant les devises au cours du mois de l'opération.

Les immobilisations font l'objet d'une analyse pour ventiler le coût d'acquisition en composants lorsque les informations pour procéder à cette ventilation sont disponibles et que l'importance des composants est significative.

Mouvements de terrains (€)	
Au 31/12/2014, la valeur réévaluée des terrains était de	569 141
Acquisitions de 2015	-
Sorties 2015	-
Valeur brute au 31/12/2015	569 141
La valeur d'origine s'élève à 202.976 €.	
Mouvements des constructions (€)	
Au 31/12/2014, la valeur réévaluée des constructions était de	10 076 108
Acquisitions de 2015	21 400
Sorties 2015	-
Valeur brute au 31/12/2015	10 097 508
La valeur d'origine s'élève à 7 002 110 €.	
Mouvements des installations techniques, matériel et outillage industriels	
Au 31/12/2014, la valeur brute était de	13 761 071
Les acquisitions et virements de poste à poste de 2015 s'élèvent à	391 653
et les sorties 2015 à	-
Valeur brute des installations techniques au 31/12/2015	14 152 723

Calcul de la valeur d'origine des terrains (€)	
Solde au 31/12/2014	202 976
Acquisitions 2015	-
Cessions 2015 (pour la valeur d'origine)	-
Solde au 31/12/2015	202 976
Calcul de la valeur d'origine des constructions (€)	
Solde au 31/12/2014	6 992 566
Acquisitions 2015	21 400
Cessions 2015 (pour la valeur d'origine)	-
Solde au 31/12/2015	7 013 966

Mouvements des autres immobilisations corporelles et avances acomptes

Montants en €	Matériel de transport	Matériel de bureau et informatique	Avances et acomptes	Totaux
Au 31/12/2014	174 301	1 261 588	95 424	1 531 313
Acquisitions/Augm. 2015	218	59 822	52 561	112 602
Cessions, transferts et mises hors services 2015	(29 750)	-	-	(29 750)
	-	(15 711)	(95 424)	(111 135)
Valeur brute des autres immobilisations corporelles au 31/12/2015	144 769	1 305 699	52 561	1 503 030

3.1.3. Dépréciation des immobilisations corporelles

Les amortissements pour dépréciation enregistrés en charges d'exploitation sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue par la société suivant le mode linéaire, selon le tableau ci-après, étant précisé que la société pratique l'amortissement dérogatoire pour la différence entre l'amortissement économique en linéaire et les amortissements en dégressif :

	Amortissements comptables économiquement justifiés
Immeubles d'habitation	20 à 50 ans
Bâtiments industriels	20 à 50 ans
Matériel et outillage	5 à 15 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel et mobilier	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Standard téléphonique	3 ans

Situation et mouvements des amortissements de l'exercice

Amortissements (€)		au 31/12/2014	Augmentations 2015	Reprises sur sorties/cessions	au 31/12/2015
Autres immobilisations incorporelles	I	937 442	22 358	366 220	593 580
Terrains		42 013	8 059	-	50 072
Constructions		9 286 350	131 184	-	9 417 534
Matériel - outillage industriel		11 508 965	538 977	-	12 047 942
Matériel de transport		173 535	868	29 751	144 652
Matériel et mobilier		1 191 609	37 278	15 711	1 213 176
	II	22 202 471	716 366	45 462	22 873 375
TOTAL GENERAL	I + II	23 139 913	738 724	411 682	23 466 955

3.1.4. Immobilisations financières

Participations (tableau des filiales et participations en annexe § 5.7)

Les titres de participation sont évalués conformément au plan comptable général. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire est déterminée au plus bas de leur coût d'entrée et de leur valeur d'utilité.

Pour les titres de participation, la valeur d'utilité est fondée sur la quote-part des capitaux propres et/ou sur la situation nette réévaluée de la filiale prenant en considération les plus-values latentes sur actifs identifiés et/ou sur la base d'une estimation des avantages économiques futurs attendus par la société.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

Malgré l'évolution favorable des cours des blés durant l'exercice 2015, certaines filiales meunières ont encore subi des pertes obérant ainsi le niveau de leurs capitaux propres.

Toutefois, l'ensemble des filiales meunières, à l'exception de GMS Meunerie, disposent d'importantes plus-values latentes portant sur les droits de mouture et contingents qu'elles détiennent mais également sur les actifs meuniers qu'elles possèdent. Les valeurs de ces derniers ont fait d'objet d'estimations réalisées sur la base de valeur à neuf de moulins de capacités équivalentes pondérées par des coefficients de vétusté déterminés par un expert pour chaque moulin. En complément, un nouvel expert avait été nommé en 2014 afin de réactualiser la valeur des actifs fonciers. Par ailleurs, les perspectives commerciales pour les exercices 2016 et suivants sont satisfaisantes et l'évolution du marché des blés laisse présager un rétablissement de la rentabilité de ces structures.

Concernant la société GMS Meunerie, la situation nette de cette société s'élève à (10 542) K€ alors que l'intégralité des titres détenus par la société Grands Moulins de Strasbourg représente 13 510 K€.

Les titres sont totalement dépréciés.

Concernant la société GMS Négoce Alimentaire, la situation nette de cette société s'élève à (1 985) K€ alors que l'intégralité des titres détenus par la société Grands Moulins de Strasbourg représente 1 008 K€.

Les titres sont totalement dépréciés.

Prises de participation en 2015

La société n'a réalisé aucune prise de participation durant l'exercice.

Cession de titres de participation en 2015

La société n'a réalisé aucune cession de participation durant l'exercice.

Mouvements des titres de participations

Valeur brute réévaluée au 31/12/2014		47 589 319
Augmentation de capital		-
Réduction de capital		-
Cessions		-
Valeur brute réévaluée au 31/12/2015		47 589 319
Provision pour dépréciation		15 146 048
Au Bon Pain de France	267 481	
Farinvest	14 000	
Stuttg.Backermuh.GMBH	175 000	
Stuttg.Backermuh.Verwalt.	12 500	
Fournil Vosgien Pierrel	9 147	
Les Meules de Flandres	150 000	
GMS Meunerie	13 510 005	
GMS Négoce Alimentaire	1 007 915	
Valeur nette au 31/12/2015		32 443 271

La participation dans la société AU BON PAIN DE FRANCE est dépréciée à hauteur de 100% car cette société fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire depuis juillet 2006.

Créances rattachées à des participations

GMS MEUNERIE S.A.S.	8 685 035
GBR RHEINTAL MUHLEN GmbH u.GMS S.A.	19 540
RHEINTAL MUHLEN GmbH	2 710 488
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE S.A.	2 699 266
STUTTARTER BACKERMUHLLEN GmbH & Co KG	37 395
REISS MUHLEN GMBH	729 163
GMS MEUNERIE - Quote part reprofilage endettement du groupe	3 768 404
GMS ALIMENTAIRE - Quote part reprofilage endettement du groupe	123 554
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE - Quote part reprofilage endettement du groupe	432 440
GRANDS MOULINS AUBRY - Quote part reprofilage endettement du groupe	277 718
MOULIN DELIGNE - Quote part reprofilage endettement du groupe	1 538 250
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE - Quote part reprofilage endettement du groupe	679 285
RHEINTAL MÜHLEN - Quote part reprofilage endettement du groupe	2 007 756
REISS MÜHLEN - Quote part reprofilage endettement du groupe	185 331
	23 893 625
Part à - d'un an :	1 617 889
Part à + d'un an :	22 275 736

La créance détenue sur la société Stuttgarter Backermuhlen est dépréciée à 100%.

La créance détenue sur la société GMS Meunerie a été dépréciée à hauteur de 5 228 K€. Cette dépréciation a été estimée à hauteur de la quote-part des capitaux propres négatifs réévalués, tels qu'estimés selon la méthode décrite au début du paragraphe 3.1.4. Il est rappelé que GMS Meunerie bénéficie de la garantie SOFRACAL concernant le recouvrement de créances anciennes valorisées dans ses comptes à hauteur de 15,9 M€.

Autres titres immobilisés

Valeur brute au 31/12/2014	28 715
Acquisitions/cessions en 2015	-
Valeur brute au 31/12/2015	28 715

Prêts

Cette rubrique comprend les prêts avec ou sans intérêts accordés à notre clientèle boulangère servant à financer des chambres à farines, de nouvelles installations, ou des agencements de magasins.

L'octroi de prêts est autorisé par l'article 12-1° de la loi bancaire prévoyant qu'une entreprise peut "dans l'exercice de son activité professionnelle consentir à ses contractants des crédits commerciaux dès lors que ces opérations, sans être affectées à la couverture d'une vente précise, constituent le complément indispensable d'un contrat commercial".

Figure également dans cette rubrique, un prêt octroyé en 2013 pour un montant de 1 042 K€ à la société **GBR RHEINTAL MÜHLEN GmbH & GMS S.A.**, société détenue à 90 % par RHEINTAL MÜHLEN GmbH et à 10 % par GMS. Le solde de ce prêt est de 596 K€ au 31 décembre 2015.

Mouvements des prêts

	€
Valeur au 31/12/2014	755 996
Nouveaux prêts	-
Remboursements capital	(150 906)
Valeur au 31/12/2015	605 090
Echéance à + d'un an	446 572
Echéance à - d'un an	158 518
	605 090

Autres immobilisations financières

Le poste "autres immobilisations financières" comprend les dépôts et cautionnements versés par la société.

Valeur au 31/12/2014 (€)	168 112
Augmentations	3 993
Diminutions	-
Valeur au 31/12/2015 (€)	172 105
Dont échéance à moins d'un an. (€)	57 197

Dépréciation des prêts et autres immobilisations financières

Lorsque la valeur d'inventaire des prêts est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire des prêts est déterminée en fonction de la situation financière du débiteur et des éventuels retards de paiements.

Les autres immobilisations financières sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement déterminés par la société.

Dépréciations au 31/12/2014 (€)	67 319
Dotations	-
Provisions utilisées	-
Annulation de provisions	(1 762)
Dépréciations au 31/12/2015 (€)	65 557

3.1.5. Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des créances est déterminée en prenant en compte la situation financière du débiteur, les éventuels retards de paiement et les garanties obtenues.

Dépréciation des comptes clients

Dépréciation au 31/12/2014 (€)	101 812
Nouvelles dépréciations des créances douteuses	6 270
Dépréciations utilisées	-
Annulation de dépréciation	-
Total des dépréciations des créances douteuses au 31/12/2015 (€)	108 082

3.1.6. Autres créances

Cette rubrique comprend les postes suivants :

Montants en €	Exercice 2015	Exercice 2014
Fournisseurs (avances sur commandes d'exploitation)	-	-
Personnel	7 707	34 789
Etat & Collectivités	3 791 677	3 937 565
Sociétés apparentées	30 219 260	37 929 537
Autres débiteurs	81 288	450 237
*)	34 099 932	42 352 127
*) dont part à + d'un an	33 277 571	39 814 250
*) dont part à - d'un an	822 361	2 537 877

La créance détenue sur l'État relatif aux règlements intervenus dans le cadre du litige ADLC, d'un montant de 3 274 600 € au 31 décembre 2015, a fait l'objet d'une dépréciation à 100%. (Cf. § 1.6 et 1.7 à ce sujet).

Les créances sur sociétés apparentées se montent à **30 219 260 €**, selon détail ci-après :

GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	2 627 793
GMS MEUNERIE S.A.S.	14 066 131
GRANDS MOULINS AUBRY	51 288
MOULIN DELIGNE	2 012 415
S.M.D.P.	8 050 504
FARINVEST	135 388
MEULES DES FLANDRES	100 000
TOULOUSAIN DES FARINES	2 806 900
EUREXPAN – intégration fiscale	385
GMS ALIMENTAIRE - intégration fiscale	271 111
GRANDS MOULINS AUBRY – intégration fiscale	97 345
TOTAL	30 219 260

Les créances détenues sur les sociétés FARINVEST et MEULES DES FLANDRES sont dépréciées à 100%.

La créance détenue sur la société GMS Négoce Alimentaire est dépréciée à hauteur de 1 887 K€.

Le compte courant détenu sur la société TOULOUSAIN DES FARINES (TDF), qui s'élève à 2 807 K€, n'a pas été déprécié. Une analyse de la situation financière de cette société a été menée, amenant à considérer un risque lié à l'importance du déséquilibre observé entre les actifs et passifs circulant de la structure. Ce risque estimé en 2014 à 1,5 M€ a été constaté dans les comptes 2014 de la société qui détient les titres TDF, LES MOULINS PYRENEENS.

L'actualisation de ces données dans le cadre de l'arrêté au 31 décembre 2015 amène au constat d'une amélioration sensible de la situation financière de TDF permettant de conforter l'absence de provision de la créance dans les comptes de GMS.

Indépendamment du risque lié à la structure d'endettement de cette société, il est rappelé que la société TDF bénéficie de la garantie SOFRACAL portant sur des créances s'élevant à 12,4 M€ au 31 décembre 2015.

S'agissant de l'évaluation des comptes courants, tout comme les titres de participation, La société a arrêté ses comptes annuels sur la base de la solvabilité de SOFRACAL à hauteur de son engagement de garantie compte tenu de la valeur des actifs de SOFRACAL et des intérêts manifestés pour l'acquisition du contrôle du groupe GMS, en dépit des incertitudes exposées au paragraphe 1.9 et portant sur la date de cette opération.

3.1.7. Détail des produits à recevoir

Montants en €	Exercice 2015	Exercice 2014
Clients factures à établir	6 787	1 100
Avoirs à recevoir	13 175	332 254
Taxe foncière	18 746	
CVAE	4 996	
Taxe sur les salaires	821	
	44 525	333 354

3.1.8. Actif circulant – Divers

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût total d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Montant (€) au 31/12/2014	14 150
Augmentations	-
Diminutions	-
Valeur (€) au 31/12/2015	14 150

Disponibilités

Elles se décomposent en :

Montants en €	Exercice 2015	Exercice 2014
Banques	801 543	311 900
C.C.P.	4 398	23 622
Caisse	6 840	4 145
	812 781	339 667

3.1.9. Charges constatées d'avance

Elles représentent :

Montants en €	2015	2014
Services extérieurs	107 929	96 118

3.2. BILAN (ETAT PASSIF)

3.2.1. Capitaux propres

Le capital social de 3 000 000 € (entièrement libéré) est composé de 83.867 actions, soit une valeur nominale de 35,77 €.

N'enregistrent pas de variation en 2015, les postes suivants :

- primes d'émission, de fusion, d'apport
- écarts de réévaluation
- réserve légale
- autres réserves.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à **46 127 788 €** au 31 décembre 2015 soit une augmentation de 191 625 € découlant des divers mouvements suivants :

Résultat de l'exercice 2015	208 563
Diminution du poste « Provisions réglementées »	(16 938)
Distribution de dividende	-
	191 625
Report à nouveau	
Report à nouveau au 31/12/2014	(5 994 498)
Résultat 2014 (Cf. 5.2 concernant l'affectation)	3 963 946
	(2 030 552)
Suivant décisions de l'AGO :	
Utilisation pour le dividende	-
affectation au poste « autres réserves »	-
Report à nouveau au 31/12/2015	(2 030 552)
Proposition d'affectation du résultat :	
Bénéfice de l'exercice 2015	208 563
Distribution de dividendes	-
Affectation au poste « autres réserves »	-
le report à nouveau ressortira à	(1 821 989)
après approbation par l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice	

Provisions réglementées

Situations et mouvements (€)	Fin 2014	Dotations 2015	Reprises 2015	Fin 2015	Effets des mvts sur le résultat
	A	B	C	D A+B-C	A-D
Amortissements dérogatoires	20 555	-	16 937	3 618	16 937
	20 555	-	16 937	3 618	16 937
Charge fiscale future (I.S. au taux de 33 1/3 %)				1 206	

Les mouvements des amortissements dérogatoires sont enregistrés dans le résultat exceptionnel.

3.2.2. Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charge (€)	Fin 2014	Dotations 2015	Reprises 2015		Montant fin 2015
			Provisions utilisées	Annulation de provisions	
Provision pour amende (1)	3 918 000	-	3 274 600	-	643 400
Provision pour risque financier (2)	87 000	21 000	-	-	108 000
	4 005 000	21 000	3 274 600	-	751 400

(1) Litige autorité de la concurrence Cf. 1.6 et 1.7.

(2) Provision pour quote-part de capitaux propres négatifs des sociétés FARINVEST (87 K€) et MEULES DES FLANDRES (21 K€)

3.2.3. Dettes

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Montants en €	Montant au bilan	Montant à - d'un an	Montant à + d'un an et 5 ans au +	Montant à + de 5 ans
Soldes créditeurs de banque	367	367	-	-
Emprunts à taux variable (long terme) (y compris intérêts courus)	23 898 163	5 143 313	18 754 850	-
	23 898 530	5 143 680	18 754 850	-

Mouvements des emprunts

Aucun emprunt n'a été souscrit durant l'exercice.

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 5 332 K€.

Garanties et autres engagements

Cf. note 5.1.1.

Emprunts et dettes financières diverses

Montants en €	Montant au bilan	Montant à - d'un an	Montant à + d'un an et 5 ans au +	Montant à + de 5 ans
EUREXPAN S.A.	480 340	480 340	-	-
GMS MEUNERIE	114 554	114 554	-	-
GMS ALIMENTAIRE	2 092 279	2 092 279	-	-
SOFRACAL	9 513 614	-	9 513 614	-
SCI IMMOBILIERE DU SUD	100 000	100 000	-	-
SCI PORT DU RHIN	71 036	71 036	-	-
Bertrand LEARY	2 390 606	2 390 606	-	-
	14 762 429	5 248 815	9 513 614	-

Dettes fournisseurs et comptes rattachés (- d'un an)

Montant en €	2015	2014
Fournisseurs	1 595 177	1 289 932
Fournisseurs s/immobilisations	-	-

Dettes fiscales et sociales (- d'un an)

Montants en €		2015	2014
Envers les organismes sociaux	1)	848 966	837 328
Envers le personnel	2)	725 027	608 488
Dettes fiscales	3)	99 638	622 513
		1 673 631	2 068 329

1) dont :

- cotisations URSSAF 184 545 267 738
- charges sociales s/congés payés 270 721 208 985

2) dont Congés Payés 552 491 426 499

3) dont Impôts sur les bénéfices - -

T.V.A. 90 638 101 741

Autres dettes (-d'un an)

Elles s'élèvent à 231 814 € au 31 décembre 2015 contre 351 722 € au 31 décembre 2014.

Détail des charges à payer

Montants en €	2015	2014
Intérêts courus sur emprunts à court et moyen terme	17 129	20 402
Factures fournisseurs non parvenues	229 257	99 355
Congés payés	552 491	426 499
Charges sociales sur congés payés	270 721	208 985
Autres charges de personnel	168 692	169 913
Autres charges sociales	94 909	83 522
Contribution de solidarité	-	13 659
Taxe sur les salaires	-	4 978
Solde redressement fiscal	-	210 799
Taxe foncière	-	276 007
C.V.A.E.	-	19 987
TVTS	9 000	9 004
Jetons de présence	25 450	20 000
Avoirs à établir	12 837	324 353
	1 380 486	1 770 546

Détail des produits constatés d'avance

Il n'y a pas de produits constatés d'avance au titre de l'exercice 2015.

3.3. ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

POSTES DU BILAN Montants en K€	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
	liées	avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé	-	-	
Avances et acomptes s/immob.incorporelles	-	-	
Avances et acomptes s/immob.corporelles.	-	-	
Participations	36 585	11 004	
Créances rattachées aux participations	14 937	37	
Prêts	596	-	
Autres titres immobilisés	-	-	
Autres immobilisations financières	-	-	
Avances et acomptes versés s/commandes	-	-	
Créances clients et comptes rattachés	1 376	209	
Autres créances	27 312	2 907	
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	-	-	
Emprunts et dettes financières divers	12 272	100	
Avances et acomptes reçus s/commandes en cours	-	-	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117	-	
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés	-	-	
Autres dettes	13	-	
Produits de participation	3 176	1 424	
Autres produits financiers	546	-	
Charges financières	122	-	

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ET DE DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (en milliers d'€uros)

Montants en K€	2015	2014	Variations
Ventes de marchandises	388	-	388
Achats de marchandises + variation de stock	388	-	388
Marge commerciale (solde n°1)	-	-	-
Production vendues Biens	-	-	-
Production vendues Services	8 923	9 001	(77)
Production stockée	-	-	-
Production de l'exercice (solde n°2)	8 923	9 001	(77)
Achats matières premières et approvis.	2 039	2 193	(154)
Variations stock (M.P. et Approv.)	-	-	-
Autres charges externes	4 449	4 167	281
Consommations (solde n°3)	6 487	6 360	127
Valeur ajoutée produite (solde n°4)	2 436	2 641	(205)
Subventions d'exploitations	7	6	1
Impôts et taxes	(433)	(568)	135
Charges de personnel	(5 628)	(5 004)	(623)
Excédent brut d'exploitation (solde n°5)	(3 617)	(2 925)	(692)
Reprise sur amortis.et provis.et transferts de charges	2 692	2 797	(105)
Autres produits	353	352	1
Dotations aux amortissements et provisions	(745)	(3 975)	3 230
Autres charges	(33)	(38)	4
Résultat d'exploitation (solde n°6)	(1 351)	(3 790)	2 439
Bénéfice attribué et perte supportée	20	15	5
Produits financiers	8 389	2 545	5 843
Charges financières	(7 290)	(1 054)	(6 237)
Résultat courant (solde n°7)	(233)	(2 283)	2 050
Produits exceptionnels	3 542	6 879	(3 337)
Charges exceptionnelles	(3 496)	(655)	(2 840)
Résultat exceptionnel (solde n°8)	46	6 223	(6 177)
Participation des salariés	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	396	24	372
Bénéfice de l'exercice	209	3 964	(3 755)
Excédent brut d'exploitation (solde n°5)	(3 617)	(2 925)	(692)
Transferts de charges	2 692	2 797	(105)
Autres produits	353	352	1
Autres charges	(33)	(38)	4
Bénéfice attribué	20	15	5
Produits financiers	2 488	2 544	(56)
Charges financières	1 390	(967)	2 357
Produits exceptionnels	3 518	25	3 494
Charges exceptionnelles	(3 496)	(137)	(3 358)
Participations des salariés	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	396	24	372
Capacité d'autofinancement	3 710	1 688	2 022

4.2. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires 2015 est constitué de :

- redevances de location gérance de divers fonds de commerce,
- prestations d'assistance dans les domaines administratifs, techniques et commerciaux réalisées pour le compte des filiales,
- refacturation de marchandises acquises pour le compte d'une filiale allemande

Les redevances de location gérance sont déterminées comme suit :

- Location gérance facturée à la SAS GMS MEUNERIE : 1% du chiffre d'affaires hors taxes, hors produits de reventes, hors coût de la sous-traitance pour la farine en sachet.
- Location gérance facturée à l'EURL GMS ALIMENTAIRE : 7,5% du chiffre d'affaires hors taxes.
- Location gérance facturée à la SAS GRANDS MOULINS AUBRY : montant forfaitaire de 75 K€.

4.3. TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION

Les comptes transferts de charges d'exploitation enregistrent :

	€
● les refacturations aux filiales de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG des charges facturées à cette dernière et enregistrées par elle mais à supporter définitivement par les filiales pour un montant de	2 607 925
● les remboursements de formation professionnelle pour.	7 607
● les remboursements d'assurances pour	861
● les participations des salariés aux frais de voitures pour	72 326
● les autres charges d'exploitation	3 255
Le total des comptes transferts de charges d'exploitation au 31/12/2015 est de :	2 691 974

4.4. CHARGES D'EXPLOITATION

Les achats de marchandises et les variations de stocks correspondants s'élèvent à 388 K€ contre un montant nul en 2014.

Les autres achats et charges externes sont de 6 487 K€ contre 6 359 K€ en 2014, soit une augmentation de 127 K€ qui provient des principaux postes suivants :

Montants en K€	2015	2014	ECARTS
Energie	1 901	2 063	(162)
Crédits baux	30	77	(47)
Loyers et charges	383	366	17
Entretien et réparations	451	339	111
Assurances	374	350	23
Etudes, recherches et analyses laboratoire	57	56	1
Personnel extérieur à l'entreprise	43	33	10
Commissions, courtages et honoraires	1 173	850	323
Rémunérations diverses extérieures	129	112	18
Dépenses marketing	60	72	(12)
Frais de déplacement et de réceptions	526	460	66
Frais postaux et télécommunications	135	175	(40)
Commissions bancaires	80	67	13
Cotisations professionnelles	18	15	3
Formations professionnelle	-	14	(14)
Assistance administrative Sofracal	964	1 143	(179)
	6 323	6 193	130

La société n'a pas engagé de frais de recherche et de développement éligibles au Crédit d'Impôt Recherche

Les impôts et taxes sont de 433 K€ contre 568 K€ en 2014, soit une diminution de 135 K€ qui provient des principaux postes suivants :

Montants en K€	2015	2014	ECARTS
CET et Taxe foncière (a)	301	409	(107)
Taxes d'apprentissage et effort construction	33	29	4
Formation continue	37	51	(14)
T.V.T.S.	32	38	(6)
Contribution sociale de solidarité	-	14	(14)
	403	540	(137)

(a) Cf. 1.14

La rémunération totale des cinq personnes les mieux rémunérées correspondant aux chiffres figurant sur la D.A.D.S.U. se monte à 573 456 €.

Rémunération brute annuelle 2015 des administrateurs et mandataires sociaux : 368 119 €.

Des jetons de présence pour un montant de 20 000 € sont alloués aux administrateurs.

4.5. PRODUITS FINANCIERS

Le tableau suivant indique l'évolution détaillée des produits financiers :

Montants en €	2015	2014	ECARTS
Reprise s/provisions	2 626 236	1 762	2 624 474
Produits de participations (a)	4 600 085	1 807 688	2 792 397
Produits sur créances immobilisées	3 993	3 974	19
Abandon de créance SOFRACAL	532 000	-	532 000
Autres intérêts et produits assimilés	1 158 242	731 885	426 357
Différences positives de change	92	3	89
	8 920 648	2 545 312	6 375 336

(a) en K€

· dont dividendes Société des Malteries d'Alsace	1 424	1 222
· dont dividendes Grands Moulins Aubry	2 650	79
· dont dividendes GMS Alimentaire	520	500

Concernant la ligne reprise s/provisions cf. 1.16.

Concernant la ligne abandon de créance SOFRACAL cf. 1.17.

4.6. CHARGES FINANCIERES

Le tableau suivant indique l'évolution détaillée des charges financières :

Montants en €	2015	2014	ECARTS
Intérêts comptes courants	23 369	424	22 945
Différences négatives de change	49	1	48
Intérêts des emprunts et découverts	738 556	823 816	(85 261)
Intérêts dettes ratt.à des participations	122 203	142 524	(20 322)
Abandon de créances à caractère financier (a)	1 000 000	-	1 000 000
Dépréciation créances rattachées à des part. (b)	5 385 248	-	5 385 248
Provision pour risque financier (c)	21 000	87 000	(66 000)
	7 290 423	1 053 766	6 236 657

(a) abandon partiel de la créance détenue sur Moulin DELIGNE

(b) cf. 1.16, - Changement de présentation

(c) Porte, en 2015, sur le risque lié à la quote part de capitaux propres négatifs de la société Meules des Flandres

4.7. PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les produits sont les suivants :

Montants en €	2015	2014
Cession immob. corporelles	6 500	-
Reprise provision pour risque (Cf. § 1.6. et 1.7.)	3 274 600	6 840 509
Reprises s/prov.amort.dérogatoires	16 937	11 550
Reprises s/prov. pour réévaluation	-	1 998
Dégrèvement Taxe foncière 2014	109 993	-
Autres produits exceptionnels (a)	133 712	24 277
	3 541 743	6 878 334

(a) En 2015, dont 133 K€ de cession de pièces d'or

4.8. CHARGES EXCEPTIONNELLES

Éléments qui composent cette rubrique :

Montants en €	2015	2014
Pénalités fiscales et sociales	2 158	47 322
Dotation aux provisions pour risques	-	518 000
Dépréciation "Autres Débiteurs" (Cf. § 1.6. et 1.7.)	3 274 600	-
Charges exceptionnelles diverses (a)	219 050	90 149
	3 495 808	655 471

(a) Dont :

- 30 K€ : valeur des pièces d'or vendues
- 180 K€ : accord transactionnel avec les époux Chevrier suite au litige concernant la garantie de passif des titres SMD Participations.

4.9. PRODUITS ET CHARGES IMPUTABLES À UN AUTRE EXERCICE

Montants en €	Charges	Produits
Organismes sociaux, État et autres collectivités	-	109 993
Frais généraux	3 463	13
	3 463	110 006

4.10. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Montants en €	Courant	Exceptionnel	Total
Résultats avant impôts a)	272 621	(64 058)	208 563
Réintégrations	1 558 964	2 158	1 561 122
Déductions	(4 911 651)	-	(4 911 651)
Résultat fiscal avant report déficitaire	(3 080 066)	(61 900)	(3 141 966)
Report déficitaire	-	-	-
Résultat fiscal imposable à :			
• Plus ou moins values à LT	-	-	-
• Déficit ne générant pas d'I.S.	(3 080 066)	(61 900)	(3 141 966)
• 33 1/3 %	-	-	-
Impôt sur les sociétés à			
• 33 1/3 %	-	-	-
• Crédit Impôts Compétitivité Emploi	(101 936)	-	(101 936)
• Crédit Apprentissage	(3 200)	-	(3 200)
Impôt suite intégration fiscale	(3 200)	(392 582)	(395 782)
Impôt dû (1) b)	-	-	-
Résultat net (a-b)	272 621	(64 058)	208 563

(1) DETAIL DE L'IMPÔT DÛ :

■ Hors Intégration fiscale l'impôt sur les bénéfices de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG aurait été de :	- €
■ Impact de l'intégration fiscale :	
• Déduction des intérêts de la sous capitalisation	(78 064) €
• Retraitement de la quote part des frais et charges sur dividendes GMS Alimentaire	(8 667) €
• Retraitement de la dépréciation de créance détenue par GMS sur GMS Meunerie	886 925 €
• Retraitement de la quote part des frais et charges sur dividendes Grands Moulins Aubry	(44 160) €
• Déficit GMS Meunerie	(758 532) €
• Déficit GMS Négoce Alimentaire	(19 777) €
• Déficit global du groupe non activé	22 275 €
IMPÔT DÛ	- €

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. ENGAGEMENTS

5.1.1. Engagements bancaires

Effets portés en compte Valeur Echéance	- €
Autres engagements donnés aux banques	
- cautions bancaires en faveur de banques pour des prêts octroyés à notre clientèle boulangère	301 250 €
- cautions en couverture des emprunts de nos filiales par lesquelles la société confirme qu'elle fera le nécessaire pour que ses filiales disposent d'une trésorerie suffisante pour lui permettre de remplir ses obligations envers les banques	5 280 704 €
• GMS MEUNERIE	575 143 €
• MOULIN DELIGNE	313 512 €
• MERCIER CAPLA	628 810 €
• MINOTERIE ESTAGER	492 499 €
• LA FOURNEE DU BOULANGER SARL	192 283 €
• MOULIN BROCHET	42 741 €
• SMD PARTICIPATIONS	3 035 714 €
	5 581 954 €

Garanties données

Nantissement de matériels en garantie du remboursement d'un emprunt contracté par la société dont le total restant dû s'élève à 10 305 € au 31 décembre 2015

Garantie données à l'administration dans le cadre du recouvrement de l'amende de l'autorité de la concurrence Cf. 1.6. et 1.7.

Nantissement de 1 521 087 quintaux de droits de mouture valorisés à 10 343 391 €

Inscription d'une hypothèque judiciaire provisoire au profit de l'administration fiscale sur l'immeuble du siège social du groupe, situé 61 avenue d'Iéna à Paris 16^{ème} pour un montant de 20 000 000 €.

La cession du siège social du groupe, signée le 30 juin 2016, a entraîné de facto le jeu de la garantie ; de sorte qu'à la date d'arrêtés des comptes, une somme équivalente à celui des sanctions émises (soit 9 890 K€ concernant la farine en sachets et 518 K€ concernant la boulangerie artisanale) a été appréhendée par l'administration fiscale.

Garantie données dans le cadre du reprofilage de l'endettement du groupe Cf. 1.10 :

- nantissement des titres détenus dans la société GMS Alimentaire ;
- nantissement des titres détenus dans la société RHEINTAL MUHLEN ;
- nantissement des titres détenus dans la société NEUHAUSER FINANCIERE ;
- nantissement des titres détenus dans la société BOULANGERIE NEUHAUSER.

Covenants

Des emprunts pour un montant de 988 924 € sont concernés par des covenants. Par convention la société s'est engagée à respecter des ratios de solvabilité et de fonds propres.

A la date du 31 décembre 2015 les ratios d'endettements sur capitaux propres et de capacité d'autofinancement ne sont pas respectés par la société.

À ce jour aucune des banques concernées à savoir la Palatine et la Société Générale n'a demandé l'application des clauses de covenant entraînant déchéance du terme.

Autres engagements bancaires

La société s'est engagée par clause pari passu à ne consentir aucune hypothèque, aucun nantissement, gage ou autre droit sur tout ou partie de ses actifs sans faire bénéficier les banques prêteuses de la même sûreté au même rang.

Le solde des emprunts au 31 décembre 2015 concernés par cette clause pari passu se monte à 2 416 183 €.

5.1.2. Engagement en matière de retraite

Le montant total de 987 748 € correspond à une estimation des engagements d'indemnité de départ en retraite de la société vis à vis de l'ensemble de son personnel.

L'évaluation est basée sur la rémunération de chaque personne à la clôture de l'exercice en tenant compte de son âge, de son ancienneté actuelle et de ses droits à indemnités en fonction de la convention collective nationale de la meunerie.

Elle est corrigée de l'espérance d'atteindre l'âge de retraite dans l'entreprise par l'application de coefficients venant de tables statistiques.

La probabilité de sortie de l'entreprise du fait de démissions ou de licenciements n'a pas pu être prise en considération.

Méthode utilisée : PUC, Unité de Crédits Projetés

Hypothèses retenues :

Convention collective : Meunerie ;

Table de mortalité : TH 00-02 (vie) & TF 00-02 (vie) ;

Taux d'actualisation : 2,03% ;

Taux de progression des salaires : 1,50% ;

Taux de charges sociales : 40% ;

Age de départ en retraite : Cadres : 63–65 ans / Non cadres : 60–62 ans.

Cet engagement n'a pas fait l'objet d'une provision. La société a procédé au versement d'une prime d'assurance.

La valeur du contrat d'assurance actualisé au 31 décembre 2015 est de 360 244 €.

La situation à fin décembre 2015 après déduction de cette valeur est donc de : 466 056 €.

5.1.3. Autres engagements

L'ensemble des sociétés du groupe GMS bénéficie de la garantie par la société mère SOFRACAL relative aux créances export évoqué au point 1.9.

Comme évoqué précédemment, cette garantie a été accordée au bénéfice des sociétés GMS Meunerie, La Toulousaine des Farines et GMS Négoce Alimentaire. La mise en œuvre de cette garantie sera réalisée par l'intermédiaire des comptes de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG, bénéficiaire pour le compte de l'ensemble de ses filiales de la convention initiale de porte-fort octroyée par SOFRACAL.

La société a rédigé des lettres de soutien au profit de ses filiales GMS Meunerie, SMD Participations, Moulin Deligne et La Toulousaine de Farine.

La société a reçu une lettre de soutien de la part de sa maison mère SOFRACAL.

5.1.4. Crédit-bail

Montants en €	Constructions	Installations matériels et outillages	Matériel de transport	TOTAL
Valeurs d'origine	-	206 900	-	206 900
Amortissements				
- exercices antérieurs	-	108 602	-	108 602
- dotation de l'exercice	-	25 066	-	25 066
Total		133 668	-	133 668
Redevances payées				
- exercices antérieurs	-	185 400	-	185 400
- exercice	-	29 007	-	29 007
Total		214 407	-	214 407
Redevances restantes :				
- à 1 an au plus	-	3 131	-	3 131
- à + d'1 an et 5 ans au plus	-	-	-	-
- à + de 5 ans	-	-	-	-
Total	-	3 131	-	3 131
Valeur résiduelle				
- à 1 an au plus	-	1 129	-	1 129
- à + d'1 an et 5 ans au plus	-	-	-	-
- à + de 5 ans	-	-	-	-
Total	-	1 129	-	1 129
Montant pris en charge dans l'exercice	-	29 007	-	29 007

5.1.6. Location longue durée

Au 31/12/2015, les loyers restant sur les locations en cours se montent à (€) :

● moins d'1 an	59 396
● de 1 à moins de 5ans	151 286
● 5 ans et plus	-
TOTAL	210 682

5.2 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Origine (€)	
Report à nouveau antérieur	(2 030 553)
Résultat de l'exercice	208 563
	(1 821 989)
Affectations (€)	
Autres réserves	-
Dividende	-
Report à nouveau	(1 821 989)
	(1 821 989)

Le report à nouveau antérieur intègre le résultat de l'exercice 2014, + 3 963 946 €, en attente d'affectation au 31 décembre 2015.

L'assemblée générale des actionnaires du 8 février 2016 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et décidé d'affecter le résultat de cet exercice en report à nouveau.

5.3 INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

	Montants €
Résultat de l'exercice	208 563
Impôts sur les bénéfices	(395 782)
Résultat avant impôts	(187 219)
Variation de provisions réglementées :	
- provision spéciale de réévaluation	-
- amortissements dérogatoires	(16 937)
Autres évaluations dérogatoires	-
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)	(204 156)

Ces évaluations fiscales dérogatoires diminuent le poste « provisions réglementées » de

16 937

5.4. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Nature des différences temporaires	Montants €
ACCROISSEMENTS	
Provisions réglementées	
- amortissements dérogatoires	3 617
- amortissements réglementés	-
- déficit de la filiale allemande	1 579 908
TOTAL	1 583 525
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	527 842
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
- provision pour contribution sociale de solidarité à payer	-
- provision pour effort construction	16 376
Autres	
- écart de conversion passif	-
TOTAL	16 376
ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	5 459
Déficits reportables	12 776 799
Moins-values à long terme	-
Taux de l'impôt sur les bénéfices à appliquer sur les totaux :	33,33%

Une correction d'erreur a été apportée au déficit d'ouverture. Ce dernier a été minoré de 4 453 948 € passant ainsi de 15 799 705 € à 10 745 757 €.

5.5. INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

Montants en €		Valeur d'inventaire brute
19.770 actions	Sté Française d'Expansion Economique Européenne « EUREXPAN » S.A. - Paris	304 628
2.000 parts	S.C.I. PORT-DU-RHIN - Strasbourg	30 475
309.478 actions	Société des Malteries d'Alsace S.A. - Strasbourg	4 396 489
2.000 parts	RHEINTAL MUHLEN GmbH - Allemagne	1 612 059
130.291 actions	Boulangerie NEUHAUSER S.A. - Folschviller	1 633 897
315.670 actions	NEUHAUSER FINANCIERE S.A. - Folschviller	4 096 842
762 actions	BANETTE S.A.S. – Briare	156 724
20.000 parts	GMS ALIMENTAIRE, Strasbourg	304 898
27.550 parts	GMS NEGOCE ALIMENTAIRE , Strasbourg	1 007 915
220.667 actions	GMS MEUNERIE S.A.S.	13 510 005
10% du capital	Gesellschaft Bürgerlichen Rechts RHEINTAL MUHLEN GmbH u. GMS S.A., Allemagne	268 886
23.995 actions	GRANDS MOULINS AUBRY à Toul	1 524 490
309.477 actions	SMD PARTICIPATION S.A.S. à Chambly	18 001 532
14,93% capit.soc.	STUTTGARTER BACKERMUHLEN GmbH & Co Stuttgart	175 000
840 actions	Au Bon Pain de France	267 481
1 000 parts	S.C.I. IMMOBILIERE DU SUD	100 000
15 000 actions	LES MEULES DES FLANDRES	150 000
Titres de participation et de placement dont la valeur d'inventaire est inférieure à 15 245 €		62 148
Total		47 603 468

5.6. TABLEAU DE FINANCEMENT

a) Origine des ressources et emplois (en K€)

Ressources durables et emplois fixes issus de la capacité d'autofinancement, des opérations d'investissements et de désinvestissements ainsi que des opérations de financement.

EMPLOIS	2015	2014
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	-	-
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	13	103
Immobilisations corporelles	430	399
Immobilisations financières	224	1 172
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réductions des capitaux propres (réductions de capital, retraits)		
Remboursement des dettes financières (a)	8 654	4 726
Total des emplois	9 321	6 401
RESSOURCES	2 015	2 014
Capacité d'autofinancement de l'exercice	3 710	1 688
Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé		
Produits de cession des actifs	7	-
Cession ou réductions des immobilisations financières	464	2 471
Augmentation des capitaux propres		
Augmentation de capital ou apports		
Augmentation des autres capitaux propres		
Augmentation des dettes financières (a) (b)	2 262	2 704
Total des ressources	6 443	6 863
Variation du fonds de roulement net global		
Solde négatif (emplois nets)	(2 879)	463
Solde positif (ressources nettes)		

(a) sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(b) hors primes de remboursement des obligations

5. 6. TABLEAU DE FINANCEMENT (suite)

b) Variation du fonds de roulement

Variation du fonds de roulement global net	EXERCICE 2015			Ex. 2014
	besoin	dégagement	solde	solde
Variation « exploitation » :				
variation des actifs d'exploitation				
• stocks, en cours	-	-	-	-
• avances et acomptes versés s/commandes d'exploitation.	-	-	-	-
• créances clients et comptes rattachés	-	4 335	-	-
• autres créances d'exploitation	761	-	-	-
• charges constatés d'avance affectées à l'exploitation	12	-	-	-
Variation des dettes d'exploitation				
• avances et acomptes reçus s/commandes en cours	-	-	-	-
• dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	305	-	-
• fournisseurs d'immobilisations	-	-	-	-
• autres dettes et produits constatés d'avance affectés à l'exploitation	515	-	-	-
TOTAUX	1 287	4 640		
A. VARIATION NETTE « EXPLOITATION » (a)			3 353	(465)
Variation "hors exploitation"				
• variation des autres débiteurs	-	-	-	-
• variation des charges const.d'avance non affectées à l'exploitation	-	-	-	-
• variation des valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
• variation des autres créditeurs	-	-	-	-
• variation des produits constatés d'avance non affectés à l'exploitation	-	-	-	-
TOTAUX				
B . VARIATION NETTE « HORS EXPLOITATIONS » (a)				
TOTAL A + B : Besoin de l'exercice en fonds de roulement ou			3 353	(465)
dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice			-	-
Variation « trésorerie » (a)				
• variation des disponibilités	473	-	-	-
• variation des concours bancaires et courants	1	-	-	-
TOTAUX	474			
C. VARIATION NETTE « TRESORERIE » (a)			(474)	3
TOTAL A+B+C :				
Variation du fonds de roulement net global				
emploi net (chiffre positif)	-	-	2 879	(463)
ressource nette (chiffre négatif)	-	-		

(a) les montants sont assortis du signe (+) lorsque les dégagements l'emportent sur les besoins et du signe (-) dans le cas contraire.

5.7. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Capitaux propres (autres que capital) hors résultat de l'exercice	Quote-part détenue du capital	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consenties par la Société	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
I. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication											
A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la Société) :											
EUREXPAN S.A. - 1 Place Henry Levy - 67000 STRASBOURG	305 000	804 584	98,85%	304 628	304 628	385	-	-	773	-	
S.C.I. PORT DU RHIN - 1 Place Henry Levy - 67000 STRASBOURG	30 490	52 655	100,00%	30 475	30 475	-	-	9 465	6 497	-	
GMS ALIMENTAIRE EURL - 1 Place Henry Levy - 67000 STRASBOURG	1 200 000	258 680	100,00%	304 898	304 898	394 665	-	5 754 527	584 572	520 000	
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE EURL - 1 Place Henry Levy - 67000 STRASBOURG	1 159 000	(3 084 438)	95,08%	1 007 915	-	3 060 232	-	128 640	(59 376)	-	
GMS MEUNERIE S.A.S. - 1 Place Henry Levy - 67000 STRASBOURG	3 310 005	(11 507 899)	100,00%	13 510 005	-	26 519 570	575 143	109 353 683	(2 344 818)	-	
SMD PARTICIPATIONS - 400 Impasse du moulin - 60230 CHAMBLY	19 785 111	3 638 599	67,04%	18 001 532	18 001 532	8 050 504	3 035 714	2 000	(301 616)	-	
GRANDS MOULINS AUBRY - 54203 TOUL	800 000	86 350	99,99%	1 524 490	1 524 490	426 352	-	6 550 458	229 704	2 649 600	
RHEINTAL MUHLEN Gmbh - Rheinstrasse 4 D-76297 STUTENSEE-FRIEDRICHSTAL	1 636 200	(1 506 154)	100,00%	1 612 059	1 612 059	4 720 025	-	29 631 164	349 808	-	
SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE S.A. - 7, Rue du Port du Rhin 67000 STRASBOURG	6 434 044	7 453 678	50,00%	4 396 489	4 396 489	-	-	35 236 305	2 877 766	1 423 594	Bilan au 30/06/2015
SOCIETE CIVILE FARINVEST - 1, place Henry Lévy 67000 STRASBOURG	20 000	(338 040)	70,00%	14 000	-	135 388	-	-	(240)	-	Société sans activité
Société Civile Immobilière du Sud - 1, place Henry Lévy 67000 STRASBOURG	200 000	(7 145)	50,00%	100 000	100 000	-	-	-	-	-	Pas d'exploit. en 2015.
B. Participations (10 à 50% au moins du capital détenu par la Société) :											
AU BON PAIN DE FRANCE S.A. - 50, Rue de Garenne 57155 MARLY	57 800	373 485	33,22%	267 481	-	-	-	2 708 111	48 933	-	Bilan 31/12/04 - LJ
BACH MÜHLE S.A.S. - 15, Rue du Moulin - 68800 THANN	40 000	88 752	25,00%	6 339	6 339	-	-	5 846 360	(113 425)	-	Bilan 31/12/11 - Liquid. Am.
BOULANGERIE NEUHAUSER S.A. - 18, Avenue Foch - 57730 FOLSCHWILLER	18 562 603	65 728 518	10,74%	1 633 897	1 633 897	-	-	195 866 946	(8 698 925)	-	Bilan 30/06/15 - ex de 6 m
NEUHAUSER FINANCIERE S.A. - 18, Avenue Foch - 57730 FOLSCHWILLER	55 004 523	61 135 476	8,75%	4 096 842	4 096 842	-	-	252 389	2 462 827	-	Bilan 30/06/15 - ex de 6 m
Gesellschaft Bürgerlichen Rechts RHEINTAL MUHLEN Gmbh Und GMS S.A. Rheinstrasse 4 D-76297 STUTENSEE-FRIEDRICHSTAL	2 691 952	511 376	10,00%	268 886	268 886	595 815	-	518 130	195 401	-	
LES MEULES DES FLANDRES - Rue du Moulin, 62490 VITRY EN ARTOIS	450 000	(665 199)	33,1/3%	150 000	-	100 000	-	604 880	(133 693)	-	
II. Rens. globaux concernant les autres filiales et participations.											
A. Filiales non reprises au § I :											
a) filiales françaises (ensemble)											
b) filiales étrangères (ensemble)											
B. Participations non reprises au § I :											
a) dans les sociétés françaises (ensemble)											
b) dans les sociétés étrangères (ensemble)											
				167 553	158 406	-					
				191 830	4 330	37 395					

5.8. SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société font l'objet d'une consolidation par sa société-mère, la société SOFRACAL ; celle-ci détenant 56,38 % du capital de GMS.

5.9. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.

Conformément à l'art. R.123-198.9 du Code de commerce, l'information relative aux honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge par la société Grands Moulins de Strasbourg est mentionnée dans l'annexe des comptes consolidés établis par cette même société.

5.10. TRANSACTIONS AVEC DES SOCIETES LIEES

Montants en K€	Charges	Produits	Créances	Dettes
Prestations de services	964			
Charges financières	89			
Fournisseurs				117
Compte courant				9 614
	1 053	-	-	9 731

Il s'agit des sociétés suivantes :

- SOFRACAL S.A.
- SCI IMMOBILIERE DU SUD

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Grands Moulins de Strasbourg

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Grands Moulins de Strasbourg, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Dans le rapport daté du 15 janvier 2016 sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les commissaires aux comptes avaient formulé un refus de certifier compte tenu de l'incertitude existante sur la capacité financière de la société Sofracal d'exécuter son engagement de garantie faisant peser un doute sur l'évaluation des comptes courants et des créances clients dont la valeur nette dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014 s'élevait respectivement à 6,8 et 16,4 millions d'euros.

Comme indiqué dans les notes 6.4 et 6.8 de l'annexe, certaines entités du groupe Grands Moulins de Strasbourg bénéficient d'une garantie à hauteur de 29,7 millions d'euros de la part de la société mère Sofracal, portant sur le recouvrement de créances clients anciennes qu'elles détiennent. Cette garantie ne peut être effective que grâce à la cession des titres Grands Moulins de Strasbourg détenus par Sofracal. Les notes 3.2, 6.4 et 6.8 de l'annexe font état d'incertitudes sur les modalités de cette cession. Il en résulte une incertitude sur la capacité de la société Sofracal d'exécuter ses engagements au titre de la garantie. En conséquence nous n'avons pu nous assurer de la recouvrabilité des comptes courants et des créances clients dont la valeur nette dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015 s'élève respectivement à 6,5 et 16,7 millions d'euros.

En raison des faits exposés ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent

une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas de justifications complémentaires à la description motivée de notre refus de certifier exprimé dans la première partie de notre rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la première partie de ce rapport.

Strasbourg et Eckbolsheim, le 22 septembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Institut Européen d'Audit
et de Conseils

Gilles Contesse
Associé

Yves Mack
Associé

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SIEGE SOCIAL : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2015

(Document présenté en milliers d'euros)



COMPTES ANNUELS CONSOLIDES DU GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (ACTIF/PASSIF)

BILAN ACTIF	31.12.15	31.12.14 (Pro Forma) (1)	Référence Note
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles (hors droits de mouture)	8 317	8 401	<i>note n° 6.1</i>
Droits de mouture	17 931	19 784	<i>note n° 6.1</i>
Immobilisations corporelles	21 221	24 002	<i>note n° 6.2</i>
Immeubles de placement	304	304	<i>note n° 6.2</i>
Participations mises en équivalence	8 066	8 341	<i>note n° 6.3</i>
Autres actifs financiers	39 150	43 468	<i>note n° 6.4</i>
Impôts différés actif	2 013	278	<i>note n° 6.6</i>
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	97 002	104 578	
ACTIFS COURANTS			
Stocks	11 600	12 326	<i>note n° 6.7</i>
Clients	38 805	39 489	<i>note n° 6.8</i>
Autres débiteurs	8 244	7 439	<i>note n° 6.9</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 971	6 268	<i>note n° 6.10</i>
TOTAL ACTIFS COURANTS	63 620	65 522	
TOTAL DES ACTIFS	160 622	170 100	

BILAN PASSIF	31.12.15	31.12.14 (Pro Forma) (1)	Référence Note
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	3 000	3 000	<i>note n° 6.11</i>
Réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère	39 302	39 633	<i>note n° 6.11</i>
Résultat de l'exercice	(333)	1 448	
Intérêts minoritaires	2 938	2 949	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	44 907	47 030	
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts & dettes financières (Part à + 1 an)	24 265	32 218	<i>note n° 6.12</i>
Provision pour pension et avantages assimilés	2 133	2 035	<i>note n° 6.13</i>
Autres provisions	799	4 184	<i>note n° 6.13</i>
Impôts différés passif	1 210	1 121	<i>note n° 6.14</i>
Autres passifs non courants	15 361	14 584	<i>note n° 6.15</i>
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	43 769	54 142	
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs	27 878	23 770	
Emprunts & dettes financières (Part à - 1 an)	32 818	32 875	<i>note n° 6.12</i>
Autres passifs courants	11 250	12 283	<i>note n° 6.16</i>
TOTAL PASSIFS COURANTS	71 946	68 928	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	160 622	170 100	

(1) Données retraitées de l'impact des corrections d'erreur (cf 3.4)

COMPTES ANNUELS CONSOLIDES DU GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (RESULTAT)

COMPTE DE RESULTAT	31.12.15		31.12.14 (Pro Forma) (1)		Référence Note
Chiffre d'affaires	215 734		229 348		
Autres produits de l'activité	0		0		
Total produits	215 734	100,0%	229 348	100,0%	
Achats consommés	(143 073)	-66,3%	(152 724)	-66,6%	
Variation de stocks produits finis & en cours de production	(104)	0,0%	(235)	-0,1%	
Charges du personnel	(19 505)	-9,0%	(18 876)	-8,2%	
Charges externes	(41 711)	-19,3%	(43 398)	-18,9%	
Impôts et taxes	(6 139)	-2,8%	(6 294)	-2,7%	
Dotations aux amortissements	(4 193)	-1,9%	(4 356)	-1,9%	note n° 6.18
Dotations aux provisions	(3 026)	-1,4%	(6 232)	-2,7%	note n° 6.18
Autres produits et charges opérationnels courants	2 284	1,1%	1 530	0,7%	note n° 6.19
Résultat opérationnel courant	267	0,1%	(1 236)	-0,5%	
Autres produits opérationnels	670	0,3%	7 685	3,4%	note n° 6.20
Autres charges opérationnelles	(1 158)	0,0%	(1 649)	0,0%	note n° 6.20
Résultat opérationnel	(221)	-0,1%	4 801	2,1%	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	964	0,4%	254	0,1%	note n° 6.22
Coût de l'endettement financier brut	(2 599)	-1,2%	(2 937)	-1,3%	note n° 6.21
Coût de l'endettement financier net	(1 635)	-0,8%	(2 683)	-1,2%	
Autres produits et charges financiers	(912)	-0,4%	(1 095)	-0,5%	note n° 6.23
Charge d'impôts	1 572	0,7%	(641)	-0,3%	note n° 6.24
Résultat net des sociétés intégrées	(1 196)	-0,6%	382	0,2%	
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 090	0,5%	1 147	0,5%	
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	(106)	0,0%	1 529	0,7%	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0,0%	0	0,0%	
Résultat net	(106)	0,0%	1 529	0,7%	
Part du groupe	(333)		1 448		
Intérêts minoritaires	228		81		
Résultat net part du groupe par action	(3,97 €)		17,27 €		
Résultat net dilué part du groupe par action	(3,97 €)		17,27 €		
ETAT DU RESULTAT NET GLOBAL	31.12.15		31.12.14 (Pro Forma) (1)		Référence Note
Résultat net part du groupe	(333)		1 448		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (R)	(634)		0		
Réévaluation des immobilisations (R)	(1 642)		213		
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies (NR)	14		(329)		
Total des gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part du groupe	(2 262)		(116)		
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part du groupe	(2 595)		1 332		
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	(55)		102		
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres	(2 650)		1 434		

(1) Données retraitées de l'impact des corrections d'erreur (cf 3.4)

(R) Eléments recyclables

(NR) Eléments non recyclables

Les agrégats de l'état du résultat net global sont présentés net de l'effet d'impôt.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Part du Groupe	Part des Minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2013	3 000	6 251	17 755	16 595	43 601	2 937	46 538
● Application IFRS 10,11 Correction valorisation titres MEE	-	-	(50)	-	(50)	(37)	(87)
● Correction d'erreur (cf § 3.4)	-	-	(667)	-	(667)	(19)	(686)
● Résultat 2014	-	-	1 448	-	1 448	81	1 529
● Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(116)	(116)	21	(95)
● Autres variations	-	-	(135)	-	(135)	(34)	(169)
Capitaux propres au 31/12/2014 (Pro Forma)	3 000	6 251	18 351	16 479	44 081	2 949	47 030
● Résultat 2015	-	-	(333)	-	(333)	228	(106)
● Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(2 262)	(2 262)	(283)	(2 545)
● Autres variations	-	-	486	(3)	483	44	527
Capitaux propres au 31/12/2015	3 000	6 251	18 504	14 214	41 969	2 938	44 907

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (part groupe) :

- Impact net de la réévaluation des droits de mouture pour – 1.642 K€ (cf § 3.6)
- Impact net des écarts actuariels sur les IFC selon IAS 19 révisée pour 14 K€
- Impact net des réévaluations Neuhauser pour – 634 K€ (cf § 6.4)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

EN K€	31.12.15	31.12.14
Résultat net des sociétés intégrées	- 1 196	382
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	-	-
- Amortissements et provisions	4 494	1 410
- Variation des impôts différés	- 1 709	206
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	- 34	- 137
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 554	1 860
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	1 424	1 222
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3 830	- 987
Flux net de trésorerie généré par l'activité	6 808	2 096
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	- 1 929	- 1 632
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	437	589
Evolution des prêts et autres immobilisations financières	763	71
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 729	- 972
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Apports en compte courant / Remboursement actionnaires	2 000	-
Emissions d'emprunts (hors crédit bail & location financière)	407	2 790
Remboursement d'emprunts (hors crédit bail & location financière)	- 8 065	- 5 655
Remboursement d'emprunts (crédit bail & location financière)	- 391	- 658
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 6 049	- 3 523
Variations de trésorerie	30	- 2 399
Trésorerie d'ouverture	3 271	5 669
Trésorerie de clôture	3 301	3 271

Tableau des flux de trésorerie 2014 :

La ligne « Emissions d'emprunt » correspond essentiellement à l'effet du changement de factor au cours de l'exercice.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015 (montants en milliers d'euros, sauf nombre d'actions et données par actions)

SOMMAIRE :

1. Référentiel comptable

2. Informations significatives

- 2.1 Litiges entre actionnaires SOFRACAL : Décision rendue dans le litige MTC-I.Bakry/B.Leary-ADVENS-G6M
- 2.2 Sinistre survenu sur le site du moulin RHEINTAL MÜHLE

3. Principes comptables, méthodes d'évaluation et modalités de consolidation

- 3.1 Principe général
- 3.2 Utilisation d'estimations et d'hypothèses
- 3.3 Continuité de l'exploitation
- 3.4 Correction d'erreur (cf Note 10 – Synthèse des corrections d'erreur)
- 3.5 Ecart d'acquisition (IFRS 3)
- 3.6 Immobilisations incorporelles (IAS 38)
- 3.7 Immobilisations corporelles (IAS 16)
- 3.8 Contrats de location-financement (IAS 17)
- 3.9 Dépréciation des actifs (IAS 36)
- 3.10 Actifs disponibles à la vente (IAS 39)
- 3.11 Prêts accordés aux boulangers
- 3.12 Titres mis en équivalence
- 3.13 Stocks (IAS 2)
- 3.14 Créances clients
- 3.15 Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale
- 3.16 Impôt différé (IAS 12)
- 3.17 Actionnariat
- 3.18 Résultat par action
- 3.19 Provisions et passifs éventuels (IAS 37)
- 3.20 Indemnités de fin de carrière (IAS 19)
- 3.21 Dettes financières (IAS 32/39)
- 3.22 Reconnaissance des revenus (IAS 18)
- 3.23 Dividendes proposés
- 3.24 Traitement de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)
- 3.25 Etat des flux de trésorerie (IAS 7)
- 3.26 Information sectorielle (IFRS 8)

4. Evénements postérieurs

- 4.1 Litiges entre actionnaires SOFRACAL : Décision rendue dans le litige MTC-I.Bakry/B.Leary-ADVENS-G6M
- 4.2 Sinistre survenu sur le site du moulin GMS MEUNERIE
- 4.3 Cession de l'immeuble situé Avenue d'Iéna à Paris

5. Périmètre de consolidation

- 5.1 Liste des sociétés comprises dans le périmètre
- 5.2 Sociétés non comprises dans le périmètre
- 5.3 Organigramme du périmètre consolidé au 31 décembre 2015
- 5.4 Changements intervenus au niveau du périmètre en 2015
- 5.5 Changement de méthode intervenu en 2015

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015
(montants en milliers d'€uro, sauf nombre d'actions et données par actions)

SOMMAIRE (suite) :

6. Informations sur les comptes

• **Bilan (ACTIF)**

- 6.1 Immobilisations incorporelles
- 6.2 Immobilisations corporelles et immeubles de placement
- 6.3 Participations mises en équivalence
- 6.4 Autres actifs financiers
- 6.5 Biens faisant l'objet d'une évaluation à la juste valeur
- 6.6 Actifs d'impôts différés
- 6.7 Stocks
- 6.8 Créances clients
- 6.9 Autres débiteurs
- 6.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

• **Bilan (PASSIF)**

- 6.11 Capitaux propres
- 6.12 Emprunts
- 6.13 Provisions pour risques et charges
- 6.14 Passifs d'impôts différés
- 6.15 Autres passifs non courants
- 6.16 Autres passifs courants

• **Compte de résultat**

- 6.17 Résultat par action
- 6.18 Dotations et reprises sur amortissements et provisions
- 6.19 Autres produits et charges opérationnels courants
- 6.20 Autres produits et charges opérationnels non courants
- 6.21 Coût de l'endettement financier net
- 6.22 Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie
- 6.23 Autres produits et charges financiers
- 6.24 Charges d'impôts

7. Autres informations

- 7.1 Informations sociales
- 7.2 Rémunérations des mandataires sociaux
- 7.3 Frais de développement
- 7.4 Engagements hors bilan
- 7.5 Transactions avec des parties liées
- 7.6 Honoraires des commissaires aux comptes
- 7.7 Information sur les risques

8. Bilan et Compte de résultat par secteur opérationnel

- 8.1 Bilan par secteur opérationnel
- 8.2 Résultat par secteur opérationnel

9. Bilan et Compte de résultat par secteur géographique

- 9.1 Bilan par secteur géographique
- 9.2 Résultat par secteur géographique

10. Synthèse des corrections d'erreurs

- 10.1 Corrections d'erreurs sur bilan
- 10.2 Corrections d'erreurs sur résultat

1.1 Base de préparation

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales modifié par le règlement CE n°297/2008 du 11 mars 2008 ainsi que des règlements européens suivants sur les normes IAS/IFRS, les états financiers consolidés du Groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG sont établis au 31 décembre 2015 conformément aux normes comptables internationales. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (« International Financial Reporting Standards »), les IAS (« International Accounting Standards ») et leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêt. Le référentiel appliqué est disponible sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG. Un conseil s'est tenu le 5 septembre 2016 aux fins de convoquer l'Assemblée Générale à l'approbation de laquelle seront soumis ces comptes.

1.2 Principes comptables

Les nouvelles normes, amendements et interprétations applicables de façon obligatoire pour les états financiers consolidés annuels 2015 sont les suivants :

- IFRIC 21 « Droits et taxes »;
- Améliorations annuelles Cycle 2011-2013 - IAS 40 « Interrelation IFRS 3-IAS 40 »
- Améliorations annuelles Cycle 2011-2013 - IFRS 3 « Regroupement d'entreprises »
- Améliorations annuelles Cycle 2011-2013 - IFRS 13 « Juste valeur »

Ces textes n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés annuels 2015.

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne, dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2015, n'ont pas donné lieu à une application anticipée par le Groupe. Cela concerne essentiellement les normes suivantes :

- Améliorations annuelles Cycle 2010-2012
- Améliorations annuelles Cycle 2012-2014
- Amendements à IAS 19 « Avantages au personnel : contribution des salariés »
- Amendements à IFRS 11 « Acquisition d'intérêts dans une entreprise commune (mai 2014) »
- Amendements à IAS 16/IAS 41 « Agriculture : Actifs biologiques producteurs »
- Amendements à IAS 16/IAS 38 « Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables »
- Amendements à IAS 1 « Premier volet de la *disclosure initiative* : matérialité, désagrégation des lignes du compte de résultat et du bilan, sous-totaux, ordre de présentation des notes annexes »

Les comptes sont présentés en milliers d'Euros.

Règles et modalités de consolidation

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont identiques au 31 décembre 2014.

Les normes sur la consolidation sont :

- IFRS 10 – États financiers consolidés
- IFRS 11 – Partenariats
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
- IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises.

La norme IFRS 10 définit le contrôle ainsi : « un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci ». Le Groupe détient le pouvoir sur une entité lorsqu'elle a les droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité.

L'appréciation du contrôle selon IFRS 10 a conduit le Groupe à développer un cadre d'analyse de la gouvernance des entités avec qui le Groupe est en lien, en particulier lorsqu'il existe des situations de partenariat régies par un environnement contractuel large tel les statuts, les pactes d'actionnaires, etc. Il est également tenu compte des faits et circonstances.

Entités contrôlées exclusivement

Les filiales contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale. Tous les soldes et transactions intra-groupe ainsi que les produits et les charges provenant de transactions internes et de dividendes sont éliminés.

Toute modification de la part d'intérêt du Groupe dans une filiale qui n'entraîne pas une perte de contrôle est comptabilisée comme une transaction portant sur les capitaux propres. Si le Groupe perd le contrôle d'une filiale, les actifs, passifs et capitaux propres de cette ancienne filiale sont décomptabilisés. Tout gain ou perte résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat. Toute participation conservée dans l'ancienne filiale est comptabilisée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle selon le mode de comptabilisation requis suivant IFRS 11 ou IAS 28 ou IAS 39.

Entités contrôlées conjointement

Suivant IFRS 11, les sociétés sont contrôlées conjointement lorsque les décisions importantes au titre des activités pertinentes requièrent le consentement unanime des associés ou partenaires.

Le contrôle conjoint peut être exercé au travers d'une activité conjointe (commune) ou en co-entreprise (joint-venture). Suivant IFRS 11, l'activité conjointe se distingue de la joint-venture par l'existence ou non d'un droit direct détenu sur certains actifs ou des obligations directes sur certains passifs de l'entité quand la joint-venture confère un droit sur l'actif net de l'entité. S'il s'agit d'une activité conjointe, le Groupe enregistre dans ses comptes les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune. S'il s'agit d'une joint-venture, la participation du Groupe dans l'actif net de l'entité est enregistrée selon la méthode de la mise en équivalence décrite dans la norme IAS 28.

Entités sous influence notable

Conformément à IAS 28, la méthode de la mise en équivalence s'applique également à toutes les entreprises associées dans lesquelles la Société exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote détenus est supérieur ou égal à 20 %. Chaque participation, quel que soit le pourcentage de détention détenu, fait l'objet d'une analyse tenant compte des faits et circonstances pour déterminer si le Groupe exerce une influence notable. Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation du Groupe dans l'entreprise associée est initialement comptabilisée au coût augmenté ou diminué des changements postérieurs à l'acquisition, dans la quote-part d'actif net de l'entreprise associée.

L'écart d'acquisition lié à une entreprise associée est inclus, s'il n'est pas déprécié, dans la valeur comptable de la participation. La quote-part de résultat de la période est présentée dans la ligne « Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence ». Au bilan, ces participations sont présentées sur la ligne « Titres mis en équivalence ».

Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère et des corrections sont apportées, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles du Groupe.

La liste des entités consolidées ainsi que les méthodes employées est présentée en § 5.1.

Certaines sociétés ne sont pas consolidées pour des raisons développées en § 5.2.

2.1 Litiges entre actionnaires de SOFRACAL : Décision rendue dans le litige MTC-I. Bakri / B. Leary-ADVENS-G6M

Le 12 décembre 2012, Monsieur Leary a résilié unilatéralement le protocole du 14 septembre 2007 le liant à Monsieur Bakri et conférant à celui-ci un droit de préférence sur le contrôle du groupe GMS. Cette résiliation a été suivie de la conclusion avec les sociétés ADVENS et G6M de promesses de cessions des participations détenues par SOFRACAL dans le groupe GMS. ADVENS et G6M avaient alors pris des participations de respectivement 4,99% et 4,98% au capital de GMS.

La résiliation du protocole de 2007 et les promesses de cessions au profit d'ADVENS et G6M ont été contestées par Monsieur Bakri devant le Tribunal de commerce de Paris lequel a, par décision du 23 janvier 2015, jugé inopérante la résiliation du protocole et constaté la caducité des promesses de cession. Le Tribunal avait toutefois validé les prises de participations minoritaires d'ADVENS et G6M. Cette décision a été confirmée le 6 avril 2016 par la Cour d'appel de Paris, dont l'arrêt n'a pas été déféré à la Cour de Cassation.

Dans le prolongement de la médiation initiée fin 2015 sous l'égide de Monsieur Gentin, alors Président du Tribunal de commerce de Paris, Messieurs Leary et Bakri poursuivent la recherche amiable d'une solution à leur différend et les discussions en vue d'une cession du contrôle du groupe GMS.

2.2 Sinistre survenu sur le site du moulin RHEINTAL MÜHLE

Le 8 avril 2015, un incendie s'est déclaré dans l'un des deux moulins allemands du groupe, Rheintal MUHLEN, endommageant partiellement la partie supérieure des silos à farines. En l'absence de solution de stockage alternative, la production a dû être interrompue durant 2 mois. Celle-ci a repris le 9 juin 2015.

Les coûts directs représentent :

- Coûts liés à la reconstruction 460 K€
- Nettoyage 110 K€
- Pertes sur stocks 75 K€

Ces coûts ont été pris en charge par l'assurance déduction faite d'une franchise de 72 K€.

Les dépenses liées à la perte d'exploitation (incluant pénalités sur ruptures de contrats, pertes de marge, surcoût de sous-traitance...) ont également été couvertes par l'assurance après déduction d'une franchise de 54 k€.

Hormis les franchises restantes à la charge de la société, cet évènement n'a pas d'impact sur les comptes consolidés 2015.

3.1 Principe général

Les états financiers sont préparés principalement selon la convention du coût historique, à l'exception des immeubles de placement, des droits de mouture et des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur.

3.2 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les hypothèses et estimations concernent principalement :

- l'évaluation de la juste valeur des droits de moutures et des titres destinés à la vente ;
- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs financiers et des créances clients notamment en lien avec les créances garanties par SOFRACAL (voir § 6.4 et 6.8) ;
- l'évaluation des engagements liés aux acquisitions ;
- l'évaluation des provisions pour risques et charges ;
- L'appréciation du principe de la continuité d'exploitation.

3.3 Continuité de l'exploitation

La société a continué à appliquer les conventions générales comptables, et notamment le principe de continuité d'exploitation.

Les condamnations de l'Autorité de la Concurrence sont théoriquement mises en recouvrement sans attendre la décision du recours en appel. Un avis de mise en recouvrement en date du 15 mai 2012 et d'un montant de 29,9 M€ avait été adressé à la société. Les contacts pris par la société auprès des services en charge du recouvrement avaient déjà abouti à une limitation du montant mis en recouvrement. Par la suite, la condamnation a été sensiblement réduite en appel, la société voyant le montant de sa sanction passer de 29,9 M€ à 9,9 M€. Dans la mesure où la société estime qu'un grand nombre de ses arguments portant sur le niveau résiduel de la sanction n'ont pas été entendus, elle a introduit un pourvoi en cassation afin de les faire entendre. Toutefois, à ce jour, la société a procédé à des versements d'un montant total correspondant à celui de la sanction relative au grief n°1, soit 9,9 M€. L'administration conserve par ailleurs également en garantie le nantissement de 1,5 millions de quintaux de droits de mouture.

Covenants : certains des emprunts souscrits intègrent des clauses de covenants. Ces clauses sont caduques compte tenu des termes de la syndication qui organise l'endettement du groupe

Le contrat d'affacturage en place sur les principales filiales du groupe et le soutien apporté par la société-mère SOFRACAL permettent au groupe GMS de faire face à l'ensemble de ses besoins de financement. On note en particulier les apports réalisés par Monsieur Bertrand LEARY en mars et avril 2015 pour un montant total de 2 M€. La solution du contrat d'affacturage permet par ailleurs d'adapter le financement court-terme du groupe à l'évolution de son activité, en particulier sur le marché intérieur.

Le groupe travaille également avec ses partenaires habituels au financement de projets de croissances externes, notamment le rachat de 65 % du groupe BROCHET, ainsi qu'au financement d'investissements productifs.

Enfin, l'évolution favorable des cours des matières premières sur la récolte 2014/15, ainsi que la progression des volumes vendus à l'export sur la fin d'année ont permis d'observer depuis la fin du second semestre 2015 une amélioration sensible de la rentabilité des structures meunières qui se confirme sur le début d'année 2016.

3.4 Corrections d'erreurs (cf Note 10 - Synthèse des corrections d'erreurs)

- Stocks de pièces détachées

La revue des stocks détenus par la filiale GMS MEUNERIE a permis d'identifier un stock de pièces détachées dont la plupart n'étaient pas valorisées dans les comptes de la filiale. Un travail de recensement et d'analyse des valeurs mené en collaboration avec les fournisseurs du groupe a permis d'estimer la valeur de ce stock.

La société a procédé à l'enregistrement de ces stocks dans ses comptes au 31 Décembre 2015 pour un montant de 477 K€. Cette correction porte sur des références présentes avant l'ouverture de l'exercice. Nette d'impôt sur les sociétés, la

correction représente une majoration des capitaux propres de 318 K€ au 1^{er} janvier 2014. Elle donne lieu à la présentation de comptes comparatifs pro forma.

- Révision durées amortissements immobilisation

Les durées d'amortissement des immobilisations détenues par les principales structures du groupe sont retraitées de manière à traduire dans les comptes consolidés les durées d'utilisation réelles de celles-ci.

La révision des ajustements antérieurs a mené à l'augmentation du cumul des amortissements à fin décembre 2014 pour un montant de 609 K€. Nette d'impôt sur les sociétés, la correction représente une minoration des capitaux propres de 406 K€ au 31 décembre 2014.

- Impôts différés sur écarts d'évaluation

Une correction a été apportée dans les comptes arrêtés au 31 Décembre 2015 à la valeur des impôts différés sur écarts d'évaluation. Cette correction, d'un montant de 288 K€, consiste en une réduction des impôts différés passifs avec pour contrepartie une augmentation des fonds propres consolidés. Les comptes comparatifs ont été rectifiés.

- Impôts différés sur écarts actuariels

Le montant des impôts différés passifs constatés au 31 décembre 2014 a été corrigé du montant de l'impôt différé relatifs aux écarts actuariels. Cette correction, d'un montant de 209 K€, consiste en une augmentation des impôts différés passifs avec pour contrepartie une diminution des fonds propres consolidés.

- Impôts différés sur élimination de subvention d'investissement :

Le retraitement d'une subvention d'investissement perçue par la filiale RHEINTAL MÜHLE en 1998, s'est traduit lors de la consolidation par sa neutralisation.

Celle-ci n'ayant pas été fiscalisée, il a été procédé à l'enregistrement d'un impôt différé passif d'un montant de 554 K€ dans les comptes comparatifs au 31 décembre 2014.

- La compensation d'impôt différé :

L'analyse de la situation de l'impôt différé au niveau des pôles d'intégration fiscale GMS et SMDP à fin décembre 2014 a donné lieu à la compensation d'impôt différé actifs et passifs pour un montant total de 1,53 M€.

- Dépréciation des prêts boulangers

Il a été décidé de reclasser au poste « Autres débiteurs », la part courante des dépréciations afférentes aux prêts accordés à la clientèle boulangère, ce qui n'était pas fait jusqu'à présent.

Cette modification d'un montant de 2,946 M€ donne lieu à la présentation de comptes comparatifs pro-forma.

- Correction compensation compte-courant EUREXPAN-SOFRACAL

Un compte-courant détenu par la société EUREXPAN sur la société SOFRACAL représentant 576 K€ au 31 décembre 2014 faisait l'objet d'une élimination dans les comptes consolidés. Ce traitement ne permettant pas de faire apparaître le niveau réel des créances détenues par le groupe à la clôture, il a été décidé de ne plus y procéder à compter de 2015.

Les comptes comparatifs sont présentés pro-forma.

- Retraitement des accords commerciaux

Le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG conclut des accords commerciaux avec la plupart des centrales de grandes surfaces avec lesquelles il travaille.

Ces accords se traduisant par le versement de ristournes n'ayant pas pour contrepartie la réalisation de prestations de services, il a été décidé de procéder à leur reclassement en les déduisant du chiffre d'affaires consolidé. Ces accords représentent 820 K€ au titre de 2015 et 826 K€ au titre de l'exercice 2014. Les comptes comparatifs sont présentés pro-forma.

3.5 Ecarts d'acquisition (IFRS 3)

Les écarts d'acquisition dégagés sont égaux à la différence entre le prix d'acquisition des titres, et la quote-part de situation nette de l'entité acquise, réévaluée à sa juste valeur

Les écarts d'acquisition acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, dont la durée de consommation des avantages économiques futurs n'est pas déterminable, ne sont pas amortis. En revanche, conformément à la norme IAS 36 révisée, ils sont soumis à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an

(voir § « dépréciations d'actifs »). Lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée à hauteur de la différence. La valeur actuelle est estimée en fonction de la rentabilité présente et future de l'activité concernée.

3.6 Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des droits de mouture et contingents. Le poste intègre également des rachats de clientèles ainsi que des logiciels informatiques.

Droits de mouture

La création des contingents et droits de mouture remonte à l'année 1936. La répartition entre les moulins a été réalisée en fonction de l'écrasement réel de chacun des moulins à cette époque. La production de farines à destination du marché français est subordonnée à la détention de droits de mouture. La commercialisation hors de France de farines produites en France est libre.

Au 31 décembre 2015, le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est propriétaire de 3.782.848 quintaux, niveau inchangé par rapport à fin décembre 2014.

Le groupe dispose depuis 2013 d'états statistiques établis par l'organisme FRANCEAGRIMER recensant les prix pratiqués par les acteurs du secteur meunier ainsi que les volumes échangés. Le groupe étudie chaque année la question du respect des critères posés par IAS 38.8 (rappelés par IFRS 13 Annexe A) pour considérer la réalité d'un marché actif et réétudie dans le cadre du présent arrêté sa position relative au traitement de ces actifs incorporels. Le groupe estime disposer par l'intermédiaire de l'organisme FRANCEAGRIMER d'une information homogène d'une année sur l'autre et traduisant la réalité des opérations traitées sur le marché des droits de mouture et lui permettant de procéder à la revalorisation des droits figurant à l'actif de son bilan.

Des tests de cohérence sont réalisés par rapprochement des valeurs fournies avec celles issues des opérations des sociétés du groupe sur leurs propres droits de mouture, ainsi qu'avec celles fournies par les courtiers.

Le groupe valide également la pertinence du caractère actif du marché des droits de mouture par analyse des quantités de droits de mouture échangées sur ce marché.

Le groupe a procédé au 31 décembre 2015 à la revalorisation des droits de mouture sur la base de la valeur moyenne pondérée des opérations de 2014.

La valeur moyenne pondérée des droits de mouture fournie courant 2015 par FRANCEAGRIMER au titre des transactions 2014 s'élève à 4,74 €/quintal contre 5,23 €/quintal pour l'exercice précédent. L'impact de la revalorisation effectuée au 31 décembre 2015 représente -1 997 K€ (part groupe et intérêts minoritaires) et est constatée intégralement par les capitaux propres.

Logiciels

Les logiciels utilisés au sein du groupe sont enregistrés au coût d'acquisition et sont amortis sur une période comprise entre trois et cinq années selon le mode linéaire.

3.7 Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de bâtiments industriels et de stockage, de matériels de production destinés à la fabrication de farine, de malt, de beurre de cacahuètes et de moyens de production. Les immobilisations financées par crédit-bail ou location financement sont comptabilisées à l'actif.

Les amortissements sont déterminés sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité, estimées à partir de la livraison à neuf, sont les suivantes :

POSTES	DUREE	MODE
Immeubles d'habitation	50 ans	Linéaire
Bâtiments industriels	20 ans	Linéaire
Matériel et outillage	5 à 15 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel et mobilier	10 à 5 ans	Linéaire
Matériel électronique	3 ans	Linéaire
Emballages récupérables	5 ans	Linéaire

3.8 Contrats de location-financement (IAS 17)

Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Les biens utilisés dans le cadre des contrats de location sont immobilisés à leur juste valeur, en contrepartie d'une dette financière, lorsque ces contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les paiements des loyers sont ventilés entre la charge financière (enregistrée au poste « coût de l'endettement financier net ») et l'amortissement de la dette.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis selon les mêmes durées que les biens, de catégorie identique, acquis en propre.

3.9 Dépréciations des actifs (IAS 36)

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles les actifs peuvent être affectés. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

En pratique, chaque filiale fonctionnant avec des moyens autonomes, générant des flux indépendants de ceux d'autres entités du groupe, chacune d'entre elle a été considérée comme représentant une UGT. C'est le cas en particulier pour ce qui concerne les filiales meunières, chacune d'entre elle correspondant globalement à une ligne de production spécifique.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Compte tenu de la nature des UGT retenue, la juste valeur a toujours été considérée comme représentant la valeur recouvrable des UGT.

A ce jour, aucune perte de valeur ou reprise de perte de valeur n'a été constatée dans les comptes consolidés.

La société s'est assurée que la valeur nette comptable des actifs non courants n'excède pas leur valeur recouvrable. Cette vérification a lieu systématiquement une fois par an pour les éléments incorporels possédant un marché actif. Elle est effectuée pour les autres actifs non courants lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

3.10 Actifs disponibles à la vente (IAS 39)

Les titres représentatifs de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des autres actifs financiers. En l'absence d'influence notable, ces titres sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » (AFS) prévue par IAS 39 dans la mesure où ils ne répondent pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers prévus par la norme.

Ils sont initialement enregistrés au coût d'acquisition (ou leur valeur réévaluée en ce qui concerne les titres détenus par la société mère), puis évalués ultérieurement à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat.

Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Pour les titres non cotés, la valeur d'inventaire est la juste valeur.

3.11 Prêts accordés aux boulangers

Les prêts aux boulangers sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

3.12 Titres mis en équivalence

En application des normes IFRS 10 et 11, sont comptabilisés dans le poste Titres mis en équivalence, les participations de co-entreprises du groupe. Les méthodes d'évaluation sont décrites au paragraphe « Règles et modalités de consolidation ».

3.13 Stocks (IAS 2)

Les stocks sont constitués de matières consommables, produits finis, emballages et marchandises. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée en stock tient compte des rabais, remises, ristournes ainsi que de l'escompte obtenu sur les règlements.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. L'éventuel coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la valeur brute, telle que définie ci-dessus, ne peut pas être réalisée, une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée pour un montant égal à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur d'inventaire (valeur nette de réalisation).

Les coûts logistiques inclus dans la valorisation des stocks n'ont pas été retraités car leur impact est non significatif.

3.14 Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances libellées en devises non couvertes sont converties au taux de clôture. D'une manière générale, les contrats réalisés sur les marchés export et libellés en dollars font l'objet de couverture par une prise de position sur les marchés à terme.

Les provisions pour dépréciation des créances sont évaluées individuellement en fonction du risque encouru de non recouvrement. Cette appréciation tient compte de la garantie apportée par SOFRACAL en matière de recouvrement de certaines créances sur les pays tiers (cf. le point 6.8).

Les créances cédées à des tiers (contrat d'affacturage) seraient sorties de l'actif du Groupe si les risques et avantages qui leur étaient associés étaient substantiellement transférés à ces tiers, notamment s'agissant de créances clients, lorsque la société d'affacturage prend en charge le risque de crédit et le risque de délai de recouvrement. Pour l'ensemble des structures, il s'agit d'un affacturage avec subrogation, le groupe conservant le risque de recouvrement. Il n'a donc pas un caractère déconsolidant des créances.

3.15 Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale

a) Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices correspond, d'une part à l'impôt à payer au titre de l'exercice et d'autre part, aux impôts différés. Ceux-ci sont comptabilisés lorsqu'il existe un décalage temporaire entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. En présence de déficits fiscaux ou de décalages temporaires susceptibles d'engendrer des allègements de charges d'impôt, l'impôt différé est constaté lorsque sa réalisation est probable.

b) Intégration fiscale

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est la société mère d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

Périmètres d'intégration fiscale

Les périmètres d'intégration sont composés des sociétés suivantes :

Périmètre GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

- GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.
- EUREXPAN S.A.
- GMS ALIMENTAIRE EURL
- GMS NEGOCE ALIMENTAIRE EURL
- GMS MEUNERIE S.A.S.
- GM AUBRY S.A.S

Périmètre SMD PARTICIPATIONS

- SMD PARTICIPATIONS S.A.S.
- MINOTERIE ESTAGER S.A.

Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe « GMS ».

- Pour les sociétés GMS Alimentaire EURL, GMS Négoce Alimentaire EURL, GMS Meunerie S.A.S, GM Aubry S.A.S :
Les filiales versent à la société Grands Moulins de Strasbourg à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et / ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement. Toutefois, pour la détermination de sa contribution d'impôt telle que définie à l'alinéa ci-dessus, les filiales ne seront pas autorisées à tenir compte des déficits et moins-values à long terme antérieurs qu'elles auraient pu dégager depuis leur entrée dans le périmètre d'intégration formé par la société Grands Moulins de Strasbourg.

Par ailleurs, ces déficits et moins-values à long terme ne donneront naissance à aucune créance des filiales sur la société Grands Moulins de Strasbourg, même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

- Pour la société Eurexpan SA :

La société Eurexpan versera à la société Grands Moulins de Strasbourg, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et / ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont elles auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

A la clôture d'un exercice déficitaire, les sociétés filiales ne seraient titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société mère du groupe, pas même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe fiscal « SMDP ».

La société ESTAGER versera à SMDP à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et / ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont elle aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

A la clôture d'un exercice déficitaire de la société ESTAGER, cette dernière ne serait titulaire à raison de sa situation d'aucune créance sur la société mère, pas même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

3.16 Impôt différé (IAS 12)

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable sur les décalages temporaires d'imposition, les éventuels reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

En outre, le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du report variable). Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été entérinés à la date de clôture.

Pour l'arrêté au 31 décembre 2015 les impôts différés ont été calculés, pour les sociétés françaises, au taux de 33,33 %, identique à celui de l'exercice précédent.

Le calcul des impositions différées pour les sociétés françaises ne prend pas en compte la contribution sociale de 3,3% applicable aux exercices clos à partir du 1er janvier 2000 aux entreprises dont l'impôt sur les sociétés excède 763 000 euros.

Pour les sociétés allemandes, le taux d'imposition applicable aux résultats de 2015 est de 30 %, inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent.

Les actifs et passifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront l'imputation des pertes fiscales non encore utilisées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés actifs constatés au titre des déficits reportés en avant ont été évalués sur la base de budgets prévisionnels limités à 3 ans et comptabilisés au moins à hauteur des impôts différés passifs par groupes fiscaux lorsque les impôts différés actifs s'avèrent suffisants.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les perspectives de bénéfices imposables sont les suivantes :

- Les perspectives commerciales pour les prochains exercices sont favorables.
- L'horizon attendu de recouvrement des reports déficitaires activés est limité à 3 ans même si les perspectives de résultats positifs sont favorables au-delà de cette période.

3.17 Actionnariat

L'actionnaire Moulins SOUFFLET détenteur au 1er janvier 2010, d'une participation en capital et en droits de vote comprise entre 30% et 33,33% (en l'occurrence 30,74% du capital représentant 30,74% en droits de vote) est concerné par les dispositions de l'article 234-11 al 1 du règlement général de l'AMF pour sa détention en capital et en droits de vote.

3.18 Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé divisé par le nombre d'actions composant le capital social.

3.19 Provisions et passifs éventuels (IAS 37)

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe, résultat d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être raisonnablement évalué. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision.

Au cas où la perte ou le passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

S'agissant plus particulièrement de la provision afférente à la sanction de l'Autorité de la Concurrence et relative à une entente présumée sur le marché de la farine en sachets, litige dont la décision finale n'est pas connue compte tenu du recours engagé, le groupe a pris l'option au 31 décembre 2015 de compenser la provision représentant le niveau de risque le plus probable (3,4 M€) avec les sommes déjà réglées auprès de l'administration (3,25 M€). Le solde net représente ainsi l'estimation du montant que le groupe considère devoir encore payer afin d'être libéré de toute obligation à l'issue du litige.

3.20 Indemnités de fin de carrières (IAS 19)

Les avantages post emploi à prestations définies consentis par le groupe sont constitués par les indemnités de fin de carrière versées au moment du départ du salarié à la retraite en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire annuel. Ces indemnités sont comptabilisées conformément à la norme IAS-19 révisée au fur et à mesure de l'acquisition des droits en utilisant la méthode actuarielle appliquée à une estimation des salaires au moment du versement des indemnités.

Cet engagement est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées et sur la base d'évaluations propres à chaque pays et à chaque société du Groupe ; ces évaluations intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs. Le taux appliqué pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi a été déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entités de première catégorie.

La juste valeur des fonds cantonnés auprès de fonds d'assurance pour couvrir la dette est déduite du passif.

3.21 Dettes financières (IAS 32/39)

Les emprunts sont présentés dans les passifs non courants sauf pour la part d'échéance à moins d'un an présentée dans les passifs courants. Le taux d'intérêt effectif (TIE) est calculé en tenant compte des frais d'émission et des coûts accessoires. Les charges financières (coûts d'emprunt) comptabilisées correspondent au TIE. Toutefois, si les frais attachés aux emprunts ne sont pas significatifs, le TIE est assimilé au taux nominal. En majorité, les emprunts sont toutefois souscrits à taux variables.

3.22 Reconnaissance des revenus (IAS 18)

L'essentiel des revenus consiste dans la vente de biens produits par les structures du groupe. Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque l'entité a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens, en l'occurrence, lorsque le client prend possession des farines.

Ce principe est généralement reconnu lors du départ du site de production pour les livraisons à destination du marché intérieur ou lors du départ du bateau en ce qui concerne les exportations.

3.23 Dividendes proposés

Le Conseil d'Administration propose de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2015.

3.24 Traitement de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)

La CVAE a été considérée par le groupe comme une charge opérationnelle, la valeur ajoutée étant elle-même plus directement liée au chiffre d'affaires qu'au résultat

3.25 Etat des flux de trésorerie (IAS 7)

Le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. Les trésoreries à l'ouverture et à la clôture incluent les disponibilités et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement, sous déduction des concours bancaires courants.

3.26 Information sectorielle (IFRS 8)

L'information sectorielle est préparée conformément aux méthodes comptables appliquées pour l'établissement et la présentation des états financiers consolidés.

Cette information sectorielle correspond à l'organisation du reporting interne du Groupe.

4.1 Litiges entre actionnaires de SOFRACAL : Décision rendue dans le litige MTC-I. Bakri / B. Leary-ADVENS-G6M

Cf. à ce sujet le point 2.1

4.2 Sinistre survenu sur le site du moulin GMS MEUNERIE

Un incendie est survenu le 29 février 2016 touchant le site de GMS MEUNERIE. L'incendie a été cantonné à une partie très limitée de l'installation et ne concernant qu'une partie de la production. Des solutions alternatives en termes de production ont été trouvées, intégrant notamment des moulins du groupe, afin de limiter au maximum les ruptures de livraisons.

Le montant total des dommages matériels a été estimé à 324 K€ avant imputation d'une franchise de 150 K€. Le montant estimé de la perte d'exploitation représente près de 862 K€ avant imputation d'une franchise de 210 K€.

A ce jour, la société GMS a obtenu de sa compagnie d'assurance les versements de deux acomptes en mars et mai 2016 pour respectivement 400 et 300 K€. La réunion de clôture du dossier d'indemnisation se tiendra le 14 septembre.

4.3 Cession de l'immeuble situé Avenue d'Iéna à Paris

L'immeuble détenu par la société GMS, situé Avenue d'Iéna à Paris, indépendamment des fonctions techniques, accueillait également le siège social du groupe GMS. La cession du site parisien a été engagée fin 2015 et une promesse de vente était signée le 9 mars 2016. L'acte de cession définitif a été signé le 30 juin 2016 et le prix convenu, net des frais d'agence, s'élève à 9,66 M€. Ce bien faisait l'objet d'une hypothèque accordée à l'administration dans le cadre de la sanction de l'Autorité de la concurrence (cf. à ce sujet la note 6.13). Le solde perçu par la société GMS dans le cadre de la cession représente 2,4 M€.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte tenue le 8 février 2016 avait décidé le transfert du siège vers le site de Strasbourg.

5.1 Liste des sociétés comprises dans le périmètre

Entreprise détenue	Siège	N° SIREN	Intérêt groupe	Intégration	Contrôle	Méthode (*)
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	Strasbourg (67)	552 095 598	100,0%	100,0%	100,0%	IG
EUREXPAN	Strasbourg (67)	582 053 377	98,9%	100,0%	98,9%	IG
FARINVEST	Strasbourg (67)	493 754 782	70,0%	100,0%	70,0%	IG
GMS MEUNERIE	Strasbourg (67)	428 176 572	100,0%	100,0%	100,0%	IG
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 945 701	95,1%	100,0%	95,1%	IG
GMS ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 946 931	100,0%	100,0%	100,0%	IG
GRANDS MOULINS AUBRY	Toul (54)	331 901 520	100,0%	100,0%	100,0%	IG
RHEINTAL MÜHLE Gmbh	Stutensee (Allemagne)		100,0%	100,0%	100,0%	IG
MÜHLENWERKE Gbr	Stutensee (Allemagne)		100,0%	100,0%	100,0%	IG
REISS-MÜHLE Gmbh	Lörrach (Allemagne)		100,0%	100,0%	100,0%	IG
SCI PORT DU RHIN	Strasbourg (67)	778 842 179	100,0%	100,0%	100,0%	IG
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	Strasbourg (67)	348 350 257	50,0%	50,0%	50,0%	MEE
LES MEULES DES FLANDRES	Vitry en Artois (62)	504 718 529	33,3%	33,3%	33,3%	MEE
S.M.D. PARTICIPATIONS	Chambly (60)	421 095 076	67,0%	100,0%	67,0%	IG
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	Champagné (72)	326 152 337	67,0%	100,0%	100,0%	IG
LA FOURNEE DU BOULANGER	Champagné (72)	517 911 343	67,0%	100,0%	100,0%	IG
FARINES TRANS OUEST	Champagné (72)	522 895 648	33,5%	50,0%	50,0%	MEE
MOULINS DELIGNE	Chambly (60)	695 680 249	67,0%	100,0%	100,0%	IG
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	Bretigny sur Orge (91)	481 485 464	33,5%	50,0%	50,0%	MEE
DBP ILE DE FRANCE	Bretigny sur Orge (91)	521 192 302	53,6%	100,0%	80,0%	IG
SCI AVENIR	Chambly (60)	420 967 234	67,0%	100,0%	100,0%	IG
MOULINS BROCHET	Martigné Ferchaud (35)	343 087 565	67,0%	100,0%	100,0%	IG
SCI LA FORGE	Martigné Ferchaud (35)	352 529 614	67,0%	100,0%	100,0%	IG
SCI LES BELLES OUVRIERES	Clermont Créans (72)	333 613 370	67,0%	100,0%	100,0%	IG
MINOTERIE ESTAGER	Egletons (19)	308 428 606	67,0%	100,0%	100,0%	IG
LES MOULINS PYRENEENS (1)	Saverdun (09)	493 077 937	33,5%	50,0%	50,0%	MEE
(1) Filiales de la société LES MOULINS PYRENEENS	Siège	N° SIREN	Intérêt groupe	Intégration	Contrôle	Méthode (*)
MINOTERIE MERCIER CAPLA	Saverdun (09)	936 080 332	28,1%	50,0%	83,9%	MEE
LA TOULOUSAIN DES FARINES	Sallèles d'Aude (11)	398 300 285	33,5%	50,0%	100,0%	MEE
BOULANGERIE DU MOULIN	Narbonne (11)	384 110 870	33,5%	50,0%	100,0%	MEE
MOULIN DE LA COTE DES ROSES	Narbonne (11)	477 831 416	33,5%	50,0%	100,0%	MEE

(*) I.G. : Intégration globale - MEE : Mise en équivalence

La société consolidante est GRANDS MOULINS DE STRASBOURG et la société tête de groupe est SOFRACAL.

Il n'y a pas de modifications dans les pourcentages de contrôle par rapport à la clôture de l'exercice 2014.

Qualification des modes de contrôle des filiales du groupe GMS

Afin de déterminer le type de contrôle exercé par le groupe sur les structures détenues conjointement, le groupe a apprécié les modalités de gouvernance de chacune des sociétés concernées afin de déterminer s'il s'agissait de réels partenariats. Le management a intégré dans cette réflexion les effets d'éventuels pactes d'associés. Dans les cas étudiés, l'hypothèse de partenariats a toujours été retenue.

Le management a considéré chacun de ces partenariats comme étant des contrôles conjoints en l'absence de droits particuliers sur les actifs ou d'obligations sur certains des passifs de ces structures.

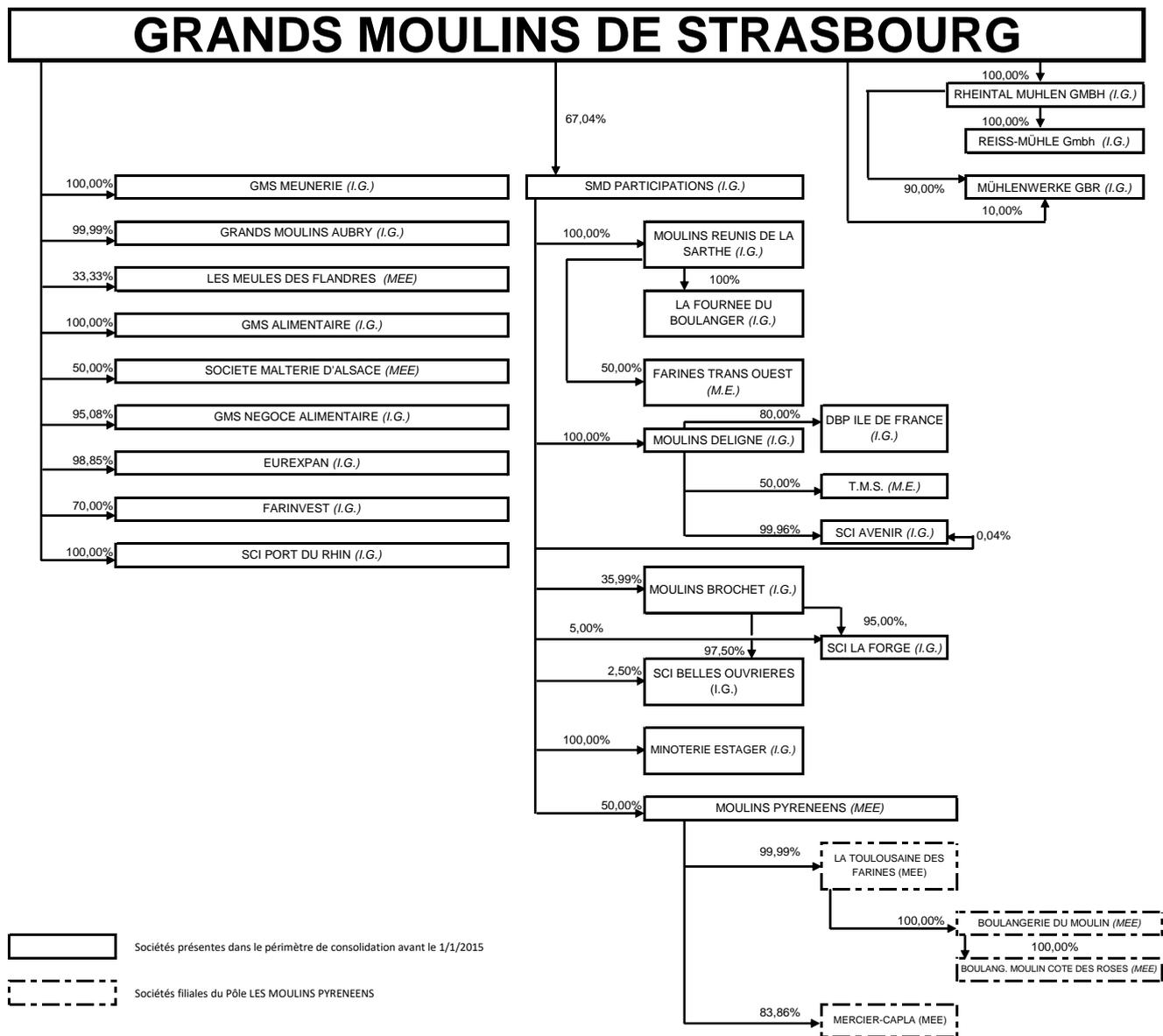
5.2 Sociétés non comprises dans le périmètre

Les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 car elles ne représentent qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle de l'ensemble consolidé.

- S.A. SOFRACAL ayant son siège social 1, place Henry Levy 67000 STRASBOURG détenue à hauteur de 13,79 % par la S.A. EUREXPAN
Cette société est également exclue du périmètre de consolidation en raison de l'absence de contrôle exercé par le groupe, SOFRACAL étant détenue à plus de 80% par une autre entité.
- SOCIETE IMMOBILIERE DU SUD ayant son siège social 1, place Henry Levy 67000 STRASBOURG détenue à hauteur de 50% par la S.A. GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

Des filiales en phase de liquidation, parmi lesquelles certaines sont localisées à l'étranger, sont exclues du périmètre de consolidation.

5.3 Organigramme du périmètre consolidé au 31 décembre 2015



5.4 Changements intervenus au niveau du périmètre en 2015

Entrée de sociétés au périmètre de consolidation :

Aucune entrée au périmètre n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

Sorties de sociétés du périmètre de consolidation :

On relève sur l'année 2015 la fusion des sociétés Moulins BROCHET et MINOTERIE DES BELLES OUVRIERES. Cette structure a été absorbée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015. Compte tenu de l'élimination du boni de fusion dans les comptes de Moulins BROCHET représentant un montant de 169 K€, l'opération n'a pas d'impact sur les comptes consolidés.

La société DISTRIBUTION BOULANGERIE PATISSERIE située à SAVERDUN (09) est sortie du périmètre de consolidation au cours du 1^{er} semestre 2015 après la cession le 15 avril 2015 de l'intégralité des actions détenues par MINOTERIE MERCIER CAPLA à la famille LAFONT.

5.5 Changement de méthode de consolidation intervenu en 2015

Aucun changement de méthode de consolidation n'est à relever au titre de l'exercice 2015.

BILAN ACTIF

6.1 Immobilisations incorporelles

En K€	31.12.14	Augmentation	Diminution	31.12.15
Logiciel	1 309	17	(366)	960
Marques	26	0	0	26
Relation clientèle	9 182	0	0	9 182
Droits de mouture & contingents	19 784	0	(1 853)	17 931
Autres immobilisations incorporelles	41	0	0	41
Immobilisations incorporelles - VB	30 342	17	(2 219)	28 140
Amt des logiciels	(1 210)	(44)	366	(889)
Amt des marques	(14)	0	7	(7)
Amt relation clientèle	(913)	(43)	0	(956)
Amt des autres immob. incorporelles	(21)	(20)	0	(41)
Amts des immob incorporelles	(2 158)	(107)	373	(1 893)
Immobilisations incorporelles - VN	28 184	(90)	(1 846)	26 247

Les droits de mouture font l'objet d'un nantissement au bénéfice de l'Administration dans le cadre du dossier de l'autorité de la concurrence (cf § 6.13).

6.2 Immobilisations corporelles et immeubles de placement

En K€	31.12.14	Augmentation	Diminution	31.12.15
Terrains	1 861	24	0	1 885
Constructions	20 616	35	0	20 651
Immeubles de placement	304	0	0	304
Matériel et outillage industriels, autres	67 870	1 689	(1 373)	68 186
Immobilisations corporelles - VB	90 651	1 748	(1 373)	91 026
Amts - Terrains	(439)	(29)	0	(469)
Amts - Constructions	(17 471)	(683)	0	(18 154)
Amts - Matériel et outillage industriels, autres	(48 434)	(3 404)	935	(50 878)
Amts des immob corporelles	(66 345)	(4 116)	935	(69 501)
Immobilisations corporelles - VN	24 306	(2 368)	(438)	21 525

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition augmenté le cas échéant de frais accessoires. Le cas échéant la valeur des immobilisations acquises en devises est convertie au cours de douane du mois de l'opération. Conformément à la réglementation comptable les escomptes sont déduits directement de la valeur brute des immobilisations.

Immeubles de placement :

Suite à d'importantes cessions d'immeubles de placement courant 2012 et 2013, le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG ne possède plus à son actif que 2 appartements dont les valeurs nettes comptables représentent dans les comptes sociaux au 31 décembre 2015 un montant total de 80 K€. La cession de l'un de ces biens sur 2016 fait apparaître une valeur de marché de 170 K€ (pour une valeur dans les comptes consolidés de 210 K€). Il n'a pas été procédé à la revalorisation de ce bien dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Etat de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS (En K€)	31.12.15	31.12.14
COMPTES SOCIAUX		
* Valeur historique après amortissements	80	86
RETRAITEMENT		
* Ecart de réévaluation	224	218
COMPTES CONSOLIDÉS IFRS		
* Valeur au bilan consolidé IFRS	304	304

Immobilisations corporelles – Biens pris en location financière ou crédit-bail :

Le montant des biens inscrits dans les immobilisations ci-dessus faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail ou d'une location financière se décompose comme suit :

En K€	31.12.15			31.12.14		
	Brut	Amortiss. provisions	Net	Brut	Amortiss. provisions	Net
Constructions	31	31	1	31	31	1
Matériel et outillage	10 093	8 852	1 241	10 104	8 487	1 616
Autres imm. corporelles	1 415	922	493	1 776	1 052	723
Total	11 539	9 804	1 735	11 911	9 570	2 341

Certains contrats de crédit-bail mobilier ou de longue durée n'ont pas été retraités car ils ne représentent pas une importance significative à l'échelle de l'ensemble consolidé.

Mouvements de l'année des biens pris en location financière ou crédit-bail :

En K€	Variation de périmètre	Virement poste à poste	Augmentations	Diminutions
Installations techniques	0	0	30	41
Autres immobilisations corporelles	0	0	101	462
Total	0	0	131	503

6.3 Participations mises en équivalence

En K€	31.12.15			31.12.14		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
• SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE	7 579	0	7 579	8 008	0	8 008
• LES MEULES DES FLANDRES	0	0	0	0	0	0
• LES MOULINS PYRENEENS	0	0	0	0	0	0
• TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	346	0	346	213	0	213
• FARINES TRANS OUEST	141	0	141	119	0	119
Total	8 066	0	8 066	8 341	0	8 341

Les titres LES MOULINS PYRENEENS font l'objet d'un nantissement.

Les informations requises par IFRS 12 relatives à ces structures sont les suivantes :

Partenariats & entreprises associés	TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	FARINES TRANS OUEST	LES MEULES DES FLANDRES	SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE	Pôle LES MOULINS PYRENEENS
% DE CONTRÔLE ET DE DROITS DE VOTE DANS LA SOCIETE	50%	50%	33,33%	50%	50%
Mode de contrôle	Partenariat sous forme de coentreprise ou joint-venture				
Mode de comptabilisation	Mise en équivalence				
Activité	Logistique	Logistique	Production de farines biologiques	Malterie	Holding de structures meunières
Etablissement principal	BRETAGNE S/ORGE	CHAMPAGNE	VITRY EN ARTOIS	STRASBOURG	TOULOUSE
Dividendes reçus	- €	- €	- €	1 423 594 €	- €
Valeurs des titres détenus	30 000 €	50 000 €	150 000 €	4 396 489 €	6 020 558 €
Valeurs des titres par MEE	345 951 €	141 221 €	- €	7 578 772 €	- €
INFORMATIONS FINANCIERES (K€)					
Actifs courants	2 045	2 189	202	11 169	16 282
Actifs non courants	information NS (1)	information NS (1)	123	9 002	21 024
Passifs courants	(1 241)	(1 827)	(233)	(5 212)	(15 943)
Passifs non courants	information NS (1)	information NS (1)	(440)	(131)	(25 265)
Produits	4 914	5 786	593	34 615	35 909
Dotations aux amortissements	information NS (2)	information NS (2)	information NS (2)	(636)	(820)
Résultat net des activités poursuivies	81	48	0	2 052	0
résultat net des activités abandonnées	0	0	0	0	0
Autres éléments du résultat global	0	0	0	0	0
Résultat global total	81	48	0	2 052	(0)
Trésorerie ou équivalent	109	information NS (2)	information NS (2)	0	1 722
Produits d'intérêts	0	information NS (2)	information NS (2)	0	7
Charges d'intérêts	information NS (2)	information NS (2)	information NS (2)	information NS (2)	(496)
Charge ou produit d'impôt sur le résultat	information NS (2)	information NS (2)	information NS (2)	(1 615)	(65)
ENGAGEMENTS HORS BILAN (K€)					
Engagements donnés					
Engagements de locations financières et crédit bail	1 466	855	354	0	250
Engagements reçus					
Garantie SOFRACAL sur créances export	0	0	0	0	12 403
Autres engagements	0	0	0	0	629

information NS (1) montant <100 K€

information NS (2) montant <50 K€

6.4 Autres actifs financiers

En K€	31.12.15	31.12.14	Variation
Prêts aux boulangers (Part à + 1an)	2 707	3 547	(840)
Comptes courants	8 522	8 666	(144)
Titres disponibles à la vente	12 558	13 218	(660)
Créances garanties par SOFRACAL	17 534	17 534	0
Amende Autorité concurrence (1)	0	3 100	(3 100)
Autres immobilisations financières	845	829	16
Autres actifs financiers - Valeur brute	42 166	46 894	(4 728)
Dépréciation prêts aux boulangers	(41)	(149)	108
Dépréciation des comptes courants	(1 144)	(1 144)	0
Dépréciation titres disponibles à la vente	(856)	(856)	0
Dépréciation autres immos fin.	(113)	(113)	0
Autres actifs financiers - Dépréciation	(2 154)	(2 262)	108
Actualisation créances garanties par SOFRACAL	(862)	(1 164)	302
Effet actualisation créances	(862)	(1 164)	302
Autres actifs financiers - Valeur nette	39 150	43 468	(4 318)

(1) Cf. note 6.13

Détail du poste "Titres disponibles à la vente"

En K€	31.12.15			31.12.14		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
● NEUHAUSER FINANCIERE S.A. - Folschviller	5 720	0	5 720	5 668	0	5 668
● NEUHAUSER S.A. Boulangerie- Folschviller	5 312	0	5 312	6 024	0	6 024
● Autres titres disponibles à la vente	1 526	(856)	670	1 526	(856)	670
Total	12 558	(856)	11 702	13 218	(856)	12 362

L'ensemble des « titres disponibles à la vente » valorisés à la juste valeur relèvent du niveau 2.

Les titres FINANCIERE NEUHAUSER et BOULANGERIE NEUHAUSER sont valorisés à la juste valeur. Cette juste valeur a été déterminée sur la base des derniers éléments financiers connus par le groupe GMS, après prise en compte d'une décote de minorité.

En K€	Valeur Historique des titres	Total revalorisations 1990 à 2014	Valeur en consolidation à fin 2014	Ecart de revalorisation 2015	Valorisation au 31/12/2015
NEUHAUSER FINANCIERE SA	4 097	1 571	5 668	52	5 720
BOULANGERIE NEUHAUSER	1 634	4 390	6 024	- 712	5 312
Total	5 731	5 961	11 692	- 660	11 032

Données financières 2015 concernant les filiales du groupe NEUHAUSER :

En K€	Chiffre d'affaires	Résultat	Capitaux propres	% de détention
NEUHAUSER FINANCIERE SA (Comptes 30.06.15 - 6 mois)	252	2 463	118 603	8,75%
BOULANGERIE NEUHAUSER (Comptes 30.06.15 - 6 mois)	195 867	- 8 699	75 592	10,73%

Note sur le poste « prêts boulangers »

Cette rubrique comprend les prêts, avec ou sans intérêts accordés par la société mère et ses filiales les Moulins Réunis de la Sarthe, Rheintal Mühlen, GMS Meunerie, Grands Moulins Aubry, Moulin Deligne, La Toulousaine des Farines et Minoteries Mercier Capla à leur clientèle « boulangerie » servant à financer, soit des chambres à farines, soit de nouvelles installations, soit des agencements.

L'octroi de prêts est autorisé par l'article 12-1° de la loi bancaire prévoyant qu'une entreprise peut dans l'exercice de son activité professionnelle consentir à ses contractants des crédits commerciaux dès lors que ces opérations, sans être affectées à la couverture d'une vente précise, constituent le complément indispensable d'un contrat commercial.

Note sur le poste « comptes courants »

Celui-ci représente 8.522 K€ au 31 décembre 2015. Il est essentiellement constitué de créances détenues sur les structures non intégrées globalement telles que LMP et TOULOUSAINES DES FARINES.

En K€	2015	2014
LA TOULOUSAINES DES FARINES	3 870	4 257
LES MOULINS PYRENEENS	3 332	3 311
Divers	1 320	1 098
Comptes courants - Valeur brute	8 522	8 666
Dépréciation C/C LA TOULOUSAINES DES FARINES	(750)	(750)
Dépréciation comptes courants divers	(394)	(394)
Comptes courants - Valeur nette	7 378	7 522

Compte tenu de la situation financière TOULOUSAINES DES FARINES, une provision pour dépréciation avait été comptabilisée en 2014 afin de considérer un risque de non recouvrement sur une partie de la créance détenue par le groupe. Le risque consistait dans l'importance du déséquilibre observé entre les actifs et passifs circulant de la structure. Il avait été estimé au niveau de la filiale à 1,5 M€. Le niveau du risque pour GMS avait été déterminé en y appliquant la quote-part du groupe, 50%, soit une provision de 750 K€. Avaient été prises en compte dans l'analyse, l'opération de recapitalisation envisagée dont le montant s'élèvera à 6 M€, l'opération de cession de la boulangerie détenue par la société, ainsi que l'existence parmi les dettes fournisseurs de dettes échues portées par le groupe ARTERRIS pour un montant de 2,3 M€. L'actualisation de ces données dans le cadre de l'arrêté au 31 décembre 2015 amène au constat d'une amélioration sensible de la situation financière de la filiale. La provision n'a toutefois pas été reprise dans l'attente d'une confirmation sur 2016 du redressement opéré sur 2015.

Indépendamment du risque lié à la structure financière de cette société, il est rappelé que la société TOULOUSAINNE DES FARINES bénéficie de la garantie SOFRACAL. L'existence de cette garantie, qui porte sur des créances d'un montant total de 12,4 M€ au 31 décembre 2015 (14 M€ au 31 décembre 2014), permet de considérer favorablement le recouvrement des apports en comptes courants du groupe GMS. L'incertitude autour des modalités précises de la cession du groupe GMS par la société SOFRACAL liée à la décision rendue par la Cour d'appel de Paris le 6 avril 2016 (cf. supra 2.1), et notamment son calendrier, induit une incertitude équivalente sur les modalités du jeu de la garantie de la société tête de groupe et ainsi sur les modalités du recouvrement des apports du groupe GMS. Toutefois, le groupe estime compte tenu de la valeur des actifs de SOFRACAL et des intérêts manifestés pour l'acquisition du contrôle du groupe GMS, que la solvabilité de SOFRACAL à hauteur de son engagement de garantie est assurée, et que l'appréciation de cette solvabilité n'est pas de nature à remettre en cause l'absence de dépréciation du compte courant TDF au 31 décembre 2015, hors celle décrite ci-avant. En particulier, les sociétés ADVENS et G6M, après avoir réitéré leur volonté d'acquiescer le contrôle du groupe GMS, évoquaient dans le cadre de lettres d'intention émises en 2015 des valeurs pour le groupe GMS permettant la mise en jeu de la garantie accordée par SOFRACAL.

La recherche par Messieurs Leary et Bakri d'une issue amiable aux litiges qui les opposent se poursuit et permet d'envisager une évolution plus rapide du projet de cession du groupe GMS par SOFRACAL et, partant, sur la mise en jeu de la garantie accordée par cette dernière.

6.5 Biens faisant l'objet d'une évaluation à la juste valeur

En K€	31.12.15	31.12.14
Droits de mouture	17 931	19 784
Immeubles de placements	304	304
Titres disponibles à la vente	11 032	11 692

Les droits de mouture relève d'un niveau 1, les immeubles de placement et titres disponibles à la vente relèvent du niveau 2.

A titre d'information, une évolution de +/- 0,1 €/quintal de la valeur des droits de mouture représente un impact de +/- 400 K€ du poste Droits de mouture et +/- 60 K€ sur la valeur des titres mis en équivalence.

6.6 Actifs d'impôts différés

En K€	31.12.15	31.12.14
Créances liées aux retraitements	(254)	260
Créances liées aux différences temporaires	2	17
Créances liées aux activations de déficits fiscaux	2 265	0
Total	2 013	278

Les impôts différés ont été nettés par société ou par groupe d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2015, les impôts différés actifs constatés au titre des déficits reportés en avant sont les suivants :

En K€	31.12.15		31.12.14	
	Déficits activés	Impôt différé actif	Déficits activés	Impôt différé actif
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	6 795	2 265	2 052	684
MOULINS DELIGNE	682	227	402	134
Total	7 477	2 492	2 454	818

Ces impôts différés actifs ont été comptabilisés à hauteur des impôts différés passifs par groupes fiscaux lorsque les impôts différés actifs liés à l'activation des pertes étaient suffisantes conformément à IAS 12.

Les impôts différés actifs sur déficits ont été comptabilisés en principe à hauteur des impôts différés passifs par groupes fiscaux lorsque les impôts différés actifs liés à l'activation des pertes étaient suffisantes conformément à IAS 12.

Concernant le pôle d'intégration fiscale GMS, il a été pris en considération l'imputation probable des déficits sur la plus-value taxable issue de la vente du site parisien au 30 juin 2016 à hauteur de 5.330 K€ correspondant à un impôt différé actif de 1 777 K€.

L'impôt différé relatif à des déficits et qui n'a pas été activé représente un montant total de 7.474 K€.

6.7 Stocks

En K€	31.12.15			31.12.14		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	7 617	86	7 531	8 349	40	8 309
Produits intermédiaires & finis	2 882	0	2 882	3 011	0	3 011
Marchandises	1 187	0	1 187	1 005	0	1 005
Total	11 686	86	11 600	12 366	40	12 326

6.8 Créances clients

en K€	Clients		31.12.15	31.12.14
	Courants	Non courants *		
Créances clients	49 385		49 385	48 966
Créances couvertes par des garanties		17 534	17 534	17 534
Total valeurs brutes	49 385	17 534	66 919	66 500
Dépréciations	(10 580)	0	(10 580)	(9 477)
Effet d'actualisation des créances export	0	(862)	(862)	(1 164)
Total valeurs nettes	38 805	16 672	55 477	55 859

* Classées en "autres actifs financiers"

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. A l'exception des créances couvertes par la garantie SOFRACAL, les créances libellées en devises non couvertes sont converties au taux de clôture.

Décomposition des provisions selon leur ancienneté :

En K€	31.12.15			31.12.14		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
* Créances échues depuis - de 6 mois provisionnées	235	94	141	3 002	290	2 712
* Créances échues depuis + de 6 mois provisionnées	11 255	10 486	769	10 783	9 188	1 595
* Créances échues depuis - de 6 mois et non provisionnées	7 643	0	7 643	8 823	0	8 823
* Créances échues depuis + de 6 mois et non provisionnées	4 930	0	4 930	486	0	486
* Créances non échues et non provisionnées	25 322	0	25 322	25 872	0	25 872
Total	49 385	10 580	38 805	48 966	9 478	39 489

Les provisions pour dépréciation des créances sont évaluées individuellement en fonction du risque encouru de non recouvrement. Cette appréciation tient compte de la garantie apportée par SOFRACAL en matière de recouvrement de certaines créances (cf. ci-après).

Créances couvertes par la garantie SOFRACAL

Des créances vis-à-vis de clients africains représentant au bilan consolidé un encours de 17 534 K€ au 31 décembre 2015 (montant inchangé depuis le 31 décembre 2013) et dont le recouvrement est incertain bénéficient d'une garantie de la part de SOFRACAL, actionnaire majoritaire des GMS. Cette garantie a été renouvelée par décision du Conseil de surveillance de SOFRACAL en date du 15 mars 2016 pour une durée indéfinie. La garantie repose sur la cession des actions GMS détenues par SOFRACAL, laquelle pourra intervenir en cas de renonciation par la société METRO TRADING COMPANY (« MTC ») de son droit de préférence conféré par un protocole du 17 septembre 2007 (le « Protocole ») ou à défaut, à l'expiration de ce Protocole, le 3 septembre 2018.

Par décision du 23 janvier 2015, statuant sur la demande de MTC et de M. Bakri, le Tribunal de commerce de Paris a jugé que la résiliation du Protocole par M. Leary en 2012 était inopérante et a prononcé la caducité des promesses de ventes consenties aux sociétés ADVENS et G6M respectivement en 2012 et 2013. Ce jugement a été confirmé le 6 avril 2016 par la Cour d'appel de Paris. Le protocole du 14 septembre 2007 est par conséquent maintenu en vigueur. Monsieur LEARY ne s'est pas pourvu en cassation.

Toutefois, la recherche par Messieurs Leary et Bakri d'une issue amiable aux litiges qui les opposent se poursuit et permet d'envisager une évolution plus rapide du projet de cession du groupe GMS par SOFRACAL et, partant, sur la mise en jeu de la garantie accordée par cette dernière.

En dépit de l'incertitude quant à la date à laquelle SOFRACAL sera en mesure de céder les titres GMS qu'elle détient, résultant de l'existence du litige avec M. Bakri (cf § 2.1), le groupe a arrêté ses comptes sur la base de la solvabilité de SOFRACAL à hauteur de son engagement de garantie, compte tenu de la valeur des actifs de SOFRACAL, des lettres d'intention des sociétés ADVENS et G6M émises en 2015 qui réaffirmaient leur intérêt pour le rachat du groupe GMS, évoquant chacune des valeurs minimales pour le groupe GMS permettant la mise en œuvre de la garantie SOFRACAL, ainsi que des études préliminaires de valorisation menées par les banques d'affaires rencontrées par Messieurs Leary et Bakri dans le cadre du processus de cession du groupe.

Néanmoins, la société a décidé de maintenir l'actualisation des créances couvertes par la garantie SOFRACAL sur la base du terme du protocole. Cette actualisation au taux de 2% des créances a entraîné la comptabilisation dans les comptes consolidés d'une perte de valeur de (862 K€). Ces créances figurent en actifs non courants dans les comptes. Après actualisation, les créances s'élèvent à 16 672 K€ (contre 16 370 K€ au 31 décembre 2014). Il convient par ailleurs de noter que ces créances, bien que libellées en dollars, ne sont pas converties au taux de clôture dans la mesure où le risque de change est supporté par la société SOFRACAL. A titre d'information, au 31 décembre 2015, la contrevaletur en euros de ces créances clients fait ressortir un gain de change de 1 036 K€ non comptabilisé du fait de la couverture par la garantie SOFRACAL ; celle-ci portant sur un encours exprimé en euros.

Affacturation des créances clients

Le montant du passif qui découle du contrat d'affacturation représente un montant d'environ 22 844 K€ au 31 décembre 2015 contre 20 989 K€ au 31 décembre 2014. Pour l'ensemble des structures, il s'agit d'un affacturation avec subrogation, le groupe conservant le risque de recouvrement.

6.9 Autres débiteurs

En K€	31.12.15	31.12.14	Variation
Prêts aux boulangers (Part à - 1an)	5 489	5 146	344
Créances fiscales et sociales	5 090	5 508	(418)
Charges constatées d'avance	897	541	356
Avances & acomptes sur commandes	368	0	368
Autres débiteurs - Valeur brute	11 844	11 195	649
Dépréciation prêts aux boulangers	(3 367)	(2 946)	(421)
Dépréciation - autres débiteurs	(232)	(809)	577
Autres débiteurs - Valeur nette	8 244	7 439	805

6.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	31.12.15	31.12.14
Titres placement & bons côtés	24	24
Disponibilités	4 946	6 244
Total	4 971	6 268

BILAN PASSIF

6.11 Capitaux propres

Capital social

Le capital social est de 3.000.000 €uros. Il est constitué de 83 867 actions, de même catégorie et de même valeur nominale. Il est entièrement libéré. Sa répartition est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions au 31/12/2015	% de capital au 31/12/2015	% de droits de votes au 31/12/2015	Nombre d'actions au 31/12/2014	% de capital au 31/12/2014	% de droits de votes au 31/12/2014
SOFRACAL	42 836	51,08%	51,08%	42 846	51,09%	51,09%
MOULINS SOUFFLET	26 071	31,09%	31,09%	26 071	31,09%	31,09%
Famille LEARY	4 355	5,19%	5,19%	4 355	5,19%	5,19%
ADVENS	4 194	5,00%	5,00%	4 193	5,00%	5,00%
G6M	4 180	4,98%	4,98%	4 180	4,98%	4,98%
Public	2 231	2,66%	2,66%	2 222	2,65%	2,65%
Total	83 867	100,00%	100,00%	83 867	100,00%	100,00%

L'actionnariat de la société SOFRACAL (principal actionnaire de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG) se décompose ainsi :

- LA FINANCIERE DE MEUNERIE (69,53%)
- EUREXPAN (13,79%)
- METRO TRADING COMPANY (10,77%)
- BF HOLDING (5,38%)
- M. Bertrand LEARY (0,47 %)
- Autres personnes physiques (0,06%)

L'actionnariat de la société LA FINANCIERE DE MEUNERIE (principal actionnaire de SOFRACAL) se décompose ainsi :

- M. Bertrand LEARY (50,41 %)
- METRO TRADING COMPANY (45,63%)
- ROMAGRO (3,96%)

Réserves

Avant affectation du résultat, l'ensemble des réserves et résultat part de groupe, se décompose comme suit :

En K€	31.12.15	31.12.14
Primes liées au capital :		
- Prime de fusion	5 951	5 951
Ecart de réévaluation		
- Réévaluations légales	1 061	1 035
- Droits de mouture	8 159	9 757
- Impact juste valeur immeubles de placement	201	201
- Impact juste valeur Titres participations	5 063	5 723
- Impact variation écart actuariel IFC	(270)	(237)
Réserves		
- Réserve légale	300	300
- Réserves statutaires ou contractuelles	13 506	13 506
- Autres réserves	24 308	23 641
- Réserve du groupe	(16 947)	(14 250)
- Report à nouveau	(2 031)	(5 994)
Résultat groupe	(333)	1 448
Total	38 969	41 081

6.12 Emprunts

En K€	31.12.15	Dont à -1an	Dont de 1 à 5ans	Dont à + 5ans	31.12.14	Variation
Crédit syndiqué (GMST et SMDP)	21 404	4 050	17 354	0	25 454	(4 050)
Dettes sur affacturage	22 844	22 844	0	0	20 989	1 855
Emprunts bancaires avec covenants	989	298	691	0	1 449	(460)
Autres emprunts bancaires	9 503	3 682	5 605	216	13 129	(3 626)
Location financement	671	232	409	30	1 078	(407)
Concours bancaires	1 669	1 669	0	0	2 994	(1 325)
Emprunts et dettes financières	57 080	32 775	24 059	246	65 093	(8 013)

L'accord conclu en octobre 2013 par les partenaires bancaires et le groupe GMS organisait le refinancement court terme (CT) et moyen terme (MT) du Groupe (principalement émission d'un crédit syndiqué, gel provisoire de remboursement des dettes MT).

Crédit syndiqué (GMST et SMDP)

Un crédit syndiqué a été signé en octobre 2013 pour une valeur de 31 740 K€ pour GMST et 2 450 K€ pour SMDP. Le taux d'intérêts est Euribor 1 mois + 2,30 de marge et applicable dès la signature.

Le prêt syndiqué GMST est remboursable sur 60 mensualités. Les mensualités sont actuellement de 283 K€ chacune, payable le dernier jour de chaque mois calendaire.

Le prêt syndiqué SMDP a bénéficié d'une franchise de remboursement jusqu'au 31 décembre 2014. Le remboursement du prêt a repris début 2015 sur 45 mois avec 44 mensualités de 54 K€ chacune et une mensualité de 52 K€.

Garantie données dans le cadre du reprofilage de l'endettement du groupe

- nantissement des titres détenus dans la société GMS Alimentaire ;
- nantissement des titres détenus dans la société RHEINTAL MUHLEN ;
- nantissement des titres détenus dans la société NEUHAUSER FINANCIERE ;
- nantissement des titres détenus dans la société BOULANGERIE NEUHAUSER.

Emprunts bancaires avec covenants

Dans le cadre de l'accord conclu, au-delà du blocage de remboursement sur un an des dettes MT, les partenaires bancaires signataires du protocole (dont Palatine et Société Générale) se sont accordées à ne pas appliquer les clauses de covenant. De ce fait, les dettes liées sont classées au bilan selon leur échéance contractuelle.

Engagements financiers divers

Les Grands Moulins de Strasbourg se sont engagés par clause pari passu à ne consentir aucune hypothèque, aucun nantissement, gage ou autre droit sur tout ou partie de leurs actifs sans faire bénéficier les banques prêteuses de la même sûreté au même rang.

Le solde des emprunts au 31 décembre 2015 concernés par des clauses pari passu se monte à 2.416 K€.

6.13 Provisions pour risques et charges

En K€	31.12.14	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Autres variations	31.12.15
Litige ADLC - Farine en sachets	3 400	0	0	0	(3 250)	150
Litige ADLC - Boulangeries artisanales	518	0	0	0	(25)	493
Autres provisions non courantes	266	69	(108)	(71)	0	156
Provisions pour indemnités de fin de carrière	2 035	154	0	(56)	0	2 133
Provisions pour risques	6 219	223	(108)	(127)	(3 275)	2 932

Litige Autorité de la concurrence (ADLC) – Farine en sachets

La Cour d'Appel a rendu une décision le 20 novembre 2014 faisant partiellement droit aux arguments des meuniers en annulant les griefs 2 et 3, considérant que FRANCE FARINE et BACH MUHLE ne constituaient pas des ententes. Toutefois, le grief 1 relatif à l'entente franco-allemande a été confirmé par la Cour, de même que les amendes y afférentes (soit 9 890 K€ pour le groupe GMS). Les meuniers concernés, ainsi que l'Autorité de la Concurrence (ADLC), se sont pourvus en cassation ; la décision de la Cour étant attendue fin 2016/début 2017. L'analyse menée par la société en relation avec ses conseils conduit à estimer le montant du risque probable à la date d'arrêté des comptes à 3 400 K€. Cette estimation tient compte des arguments présentés par les conseils du Groupe dans le cadre du pourvoi en cassation.

Il est également rappelé que dans l'attente de la décision de la Cour, la société avait convenu avec l'Administration de ne procéder qu'à un règlement partiel de la somme mise en recouvrement dans l'attente de la décision définitive. Au 31 décembre 2015, le montant total des sommes versées par la société s'élevait à 3 250 K€ (3 000 K€ au 31 décembre 2014). Ces sommes figuraient dans le poste « Autres actifs financiers » à l'actif du bilan consolidé 2014.

Afin de présenter le solde des sommes qu'elle estime devoir payer afin d'être libéré de toute obligation à l'issue du litige (soit 150 K€) et traduire ainsi dans ses comptes le flux futur de trésorerie, la société a procédé dans ses comptes au 31 décembre 2015 à la compensation de cette créance avec le solde de la provision, qui constitue à ce jour le niveau de risque le plus probable dans ce dossier.

La cession du siège social du groupe, objet d'une hypothèque judiciaire au profit de l'administration, signée le 30 juin 2016 entraîne de facto le jeu de la garantie ; de sorte qu'à la date d'arrêté des comptes, une somme équivalente à celui de la sanction provisoire émise au titre du grief 1 (soit 9,89 M€) a été appréhendée par l'administration fiscale.

Dans le cadre de ce litige, tant le nantissement de 1,5 millions quinquaux de droits de mouture accordé à l'administration que les sommes appréhendées au-delà de l'estimation du risque ont été conservés à ce jour par l'Administration.

Litige Autorité de la concurrence (ADLC) – Boulangeries artisanales

La décision a été rendue le 26 mars 2015 et condamne les GMS à une amende de 518 K€. La société a interjeté appel de ce jugement dont elle conteste le bien-fondé. Le montant de la condamnation représentant le risque le plus probable, une provision a été constatée dans les comptes à hauteur de la sanction.

La société a obtenu un accord pour étaler le paiement de cette sanction à compter de novembre 2015. Les premières mensualités représentent 12,3 K€. Afin de présenter le solde des sommes qu'elle estime devoir payer afin d'être libéré de toute obligation à l'issue du litige (soit 493,4 K€ au 31 décembre 2015) et traduire ainsi dans ses comptes le flux futur de trésorerie, la société a procédé dans ses comptes au 31 décembre 2015 à la compensation de cette créance avec le solde de la provision, qui constitue à ce jour le niveau de risque le plus probable dans ce dossier.

La cession du siège social du groupe, objet d'une hypothèque judiciaire au profit de l'administration, signée le 30 juin 2016 entraîne de facto le jeu de la garantie ; de sorte qu'à la date d'arrêté des comptes, une somme équivalente à celui de la sanction émise (soit 518 K€) a été appréhendée par l'administration fiscale.

Provisions pour indemnités de fin de carrière

K€	31.12.15	31.12.14
Actifs financiers de couverture		
Valeur de début exercice	616	602
Variation de périmètre	0	0
Rendement des actifs	28	17
Prestations payées	0	(3)
Acquisitions / cessions	0	0
Variation de change	0	0
Valeur fin d'exercice	644	616
Provision au bilan		
Valeur actuelle des engagements couverts par des actifs	644	616
Juste valeur des actifs financiers	644	616
Valeur actuarielle des engagements non couverts par des actifs financiers	2 133	2 035
Gains / pertes actuarielles non encore reconnues	0	0
Provision au bilan	2 133	2 035
Variation des provisions au bilan		
Provision début d'exercice	2 035	1 559
Coût financier	37	52
Variation des écarts actuariels hypothèses Financières	(135)	433
Variation des écarts actuariels hypothèses Démographiques	105	94
Changement de périmètre	0	0
Changement de méthode	0	0
Départs en retraite	(56)	(114)
Autres départs	0	0
Coûts des services rendus et Autres variations	147	11
Provision à la fin de l'exercice	2 133	2 035
Hypothèses actuarielles retenues		
Taux d'actualisation	2,03%	1,50%
Taux d'augmentation des salaires	1,50%	1,50%

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19.

Le groupe n'est pas concerné par des engagements à cotisations définies.

Les actifs financiers de couverture sont composés de fonds en euros pour 82% et de fonds en unités de crédits pour 18%.

La variation de plus/moins 100 points de base du taux d'actualisation conduit à une baisse et augmentation de l'engagement non significative (< 300 K€). La durée des engagements varie entre 14 et de 21 ans selon les entités du groupe.

Les entités du groupe concernées par les provisions pour pensions sont les suivantes :

- GMS ALIMENTAIRE
- GMS MEUNERIE
- GRANDS MOULINS AUBRY
- GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
- LA FOURNEE DU BOULANGER
- MINOTERIE ESTAGER
- MOULINS BROCHET
- MOULINS DELIGNE
- MOULINS REUNIS DE LA SARTHE

Autres provisions non courantes

- Provisions pour litige avec le personnel :

Les litiges avec le personnel ayant donné lieu à provision à la clôture portent sur des montants individuellement non significatifs.

- Provisions pour impôts :

Les provisions pour impôts dotées à la clôture 2015 portent sur des montants individuellement non significatifs.

- Autres provisions non courantes – acquisitions par voie de regroupement d'entreprise :
Il n'existe aucune provision non courante de ce type.

6.14 Passifs d'impôts différés

En K€	31.12.15	31.12.14
Dettes liées aux retraitements	1 210	1 120
Dettes liées aux différences temporaires	0	1
Total	1 210	1 121

6.15 Autres passifs non courants

En K€	31.12.15	31.12.14	Variation
Compte courant SOFRACAL	12 026	12 595	(569)
Compte courant B. LEARY	2 390	367	2 023
Autres dettes non courantes	944	1 622	(677)
Autres passifs non courants	15 360	14 584	776

Au cours du 1^{er} semestre 2015, Monsieur Bertrand Leary a procédé à des apports en compte-courant pour un montant total de 2.000 K€.

6.16 Autres passifs courants

En K€	31.12.15	31.12.14	Variation
Dettes de put sur intérêts minoritaires Brochet	4 237	4 179	58
Dettes fiscales et sociales	5 672	6 693	(1 021)
Autres comptes courants	384	90	294
Autres créditeurs	956	1 321	(365)
Autres Passifs courants	11 249	12 283	(1 034)

COMPTE DE RESULTAT

6.17 Résultat par action

En K€	31.12.15			31.12.14		
	Résultat global	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat global	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net part du groupe	(333)	83 867	(3,97 €)	1 448	83 867	17,27 €
Résultat opérationnel courant avant impôt	267	83 867	3,19 €	(1 236)	83 867	(14,73 €)

6.18 Dotations et reprises sur amortissements et provisions

Dotations

En K€	31.12.15	31.12.14
Dotations aux amortissements et aux provisions	7 219	10 588
Dont dotations aux amortissements :	4 193	4 356
Dont dotations aux provisions :	3 026	6 232
<i>* dont sur risques et charges (hors engagements de retraite)</i>	0	37
<i>* dont sur engagements de retraite</i>	94	43
<i>* dont sur évolution Garantie Actif/Passif MINOTERIE ESTAGER</i>	90	60
<i>* dont sur stocks</i>	0	40
<i>* dont sur créances clients</i>	2 842	5 918
<i>* dont sur autres actifs circulants</i>	0	134

Reprises

En K€	31.12.15	31.12.14
Reprises sur amortissements et provisions	3 667	1 904
Dont reprises sur amortissements :	0	0
Dont reprises sur provisions :	3 667	1 904
<i>* dont pour risques et charges (hors engagement de retraite)</i>	302	73
<i>* dont sur engagements de retraite</i>	(34)	8
<i>* dont sur évolution Garantie Actif/Passif MINOTERIE ESTAGER</i>	501	0
<i>* dont sur stocks</i>	0	6
<i>* dont sur créances clients</i>	2 898	1 817

6.19 Autres produits et charges opérationnels courants

En K€	31.12.15	31.12.14	Variation
Autres produits	390	1 027	(637)
Subvention exploitation	9	18	(9)
Reprises amort. & provisions exploitation	3 667	1 904	1 763
Autres produits opérationnels courants	4 066	2 949	1 117
Autres charges	(1 782)	(1 419)	(363)
Autres charges opérationnelles courantes	(1 782)	(1 419)	(363)
Autres produits et charges opérationnels courants	2 284	1 530	754

L'impact du sinistre subi par le moulin RHEINTAL au cours du premier semestre 2015 (cf § 2.2) a représenté un coût de 1.480 K€. L'assurance du groupe est intervenue à hauteur de 1.408 K€. L'impact net du sinistre figure dans le poste « autres charges » à hauteur de 72 K€.

6.20 Autres produits et charges opérationnels non courants

En K€	31.12.15	31.12.14	Variation
Produit cession immob.	125	661	(536)
Repr. prov. amende concurrence	0	6 490	(6 490)
Repr. prov. risques & charges	0	461	(461)
Mise en jeu GAP MINOTERIE ESTAGER	224	0	224
Divers	321	72	249
Produits opérationnels non courants	670	7 685	(7 015)
VNC immob. cédée	(48)	(521)	473
Sanctions & pénalités	(384)	(255)	(128)
Dot. prov. amende concurrence	0	(518)	518
Mise en jeu caution Groupe	(407)	0	(407)
Divers	(319)	(354)	36
Charges opérationnelles non courantes	(1 158)	(1 649)	491
Autres produits et charges opérationnels non courants	(488)	6 036	(6 524)

6.21 Coût de l'endettement financier net

En K€	31.12.15	31.12.14
Revenus sur placements	148	160
Autres produits	815	94
Produits de trésorerie et équivalents	964	254
Intérêts (*)	(2 599)	(2 937)
Coût de l'endettement financier brut	(2 599)	(2 937)
Coût de l'endettement financier net	(1 635)	(2 683)
<i>(*) Y compris les intérêts se rapportant aux retraitements des crédits baux et locations financières pour un montant de</i>	35	84

6.22 Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

En K€	31.12.15	31.12.14
Produits des autres val. mobilières et créances de l'actif immobilisé	148	160
Autres intérêts & produits assimilés	815	94
Total autres produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	964	254

6.23 Autres produits et charges financières

En K€	31.12.15	31.12.14
Produits financiers des participations	2	72
Gain de change	22	16
Reprise de provisions et transferts de charges	448	254
Perte de change	(384)	(25)
Charges nettes sur cessions de val. mob. de placement	0	0
Dotations aux provisions financières	(1 001)	(1 413)
Total autres produits et charges financières	(912)	(1 095)

6.24 Charges d'impôts

Impôts courants / impôts différés

En k€	31.12.15	31.12.14
Impôts courants	137	435
Impôts différés	(1 709)	206
Total impôt sur les bénéfices	(1 572)	641

L'analyse de la situation fiscale des sociétés du groupe à la lumière des perspectives envisagées sur les années 2016 à 2018 a permis d'activer le déficit du groupe d'intégration fiscale GMS à hauteur de 5.330 K€. Ce retraitement entraîne le constat sur la période d'un produit d'impôt différé de 1,78 M€.

Preuve d'impôt

En K€	31.12.15	31.12.14
Résultat avant Impôt	(2 768)	1 023
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante (33,33% en 2015 et 33,33 % en 2014)	(923)	341
Impact des différences de taux d'imposition	(83)	(5)
Impact des retraitements fiscaux	(566)	304
Total charge d'impôt effective	(1 572)	641

L'impact des retraitements fiscaux correspond à l'ensemble des déductions et réintégrations fiscales par sociétés ou groupe de sociétés.

7.1 Informations sociales

SOCIETES	31.12.15					31.12.14
	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers	Total	Total
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	24	10	55	0	89	81
EUREXPAN	0	0	0	0	0	0
GMS MEUNERIE	0	10	0	58	68	68
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	0	0	0	0	0	0
GMS ALIMENTAIRE	1	0	0	5	6	6
GRANDS MOULINS AUBRY	1	0	1	5	7	7
RHEINTAL MÜHLE GmbH	3	0	8	28	39	38
MÜHLENWERKE Gbr	0	0	0	0	0	0
REISS-MÜHLE GmbH	1	0	4	11	16	18
SCI PORT DU RHIN	0	0	0	0	0	0
FARINVEST	0	0	0	0	0	0
S.M.D. PARTICIPATIONS	0	0	0	0	0	0
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	6	5	4	10	25	27
LA FOURNEE DU BOULANGER	0	0	2	3	5	5
MOULINS DELIGNE	6	0	12	14	32	32
DBP ILE DE FRANCE	0	0	0	0	0	0
SCI AVENIR	0	0	0	0	0	0
MOULINS BROCHET	2	8	3	16	29	32
MINOTERIE BELLES OUVRIERES (a)						0
SCI LES BELLES OUVRIERES	0	0	0	0	0	0
SCI LA FORGE	0	0	0	0	0	0
MINOTERIE ESTAGER	5	0	29	4	38	39
Total	49	33	118	154	354	353
• Sociétés mises en équivalence						
SOCIETES	31.12.15					31.12.14
	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers	Total	Total
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	2	5	1	12	20	20
LES MEULES DES FLANDRES	0	0	0	0	0	0
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	1	0	3	31	35	40
FARINES TRANS OUEST	1	0	1	45	47	31
LES MOULINS PYRENEENS	2	0	0	0	2	1
LA TOULOUSAINE DE FARINES	1	6	3	15	25	36
BOULANGERIE DU MOULIN	2	0	5	6	13	17
MOULIN DE LA COTE DES ROSES	1	0	5	9	15	16
MINOTERIE MERCIER CAPLA	6	0	4	15	25	30
DISTRIB. BOULANGERIE PATISSERIE (b)						9
Total	16	11	22	133	182	200
Total général groupe	65	44	140	287	536	553

(a) Société absorbée par MOULINS BROCHET au 1er janvier 2015

(b) Société sortie du périmètre de consolidation en 2015

7.2 Rémunération mandataires sociaux

Le montant des jetons de présence versés aux administrateurs s'est élevé à 20 K€ au 31 décembre 2015 et est comptabilisé dans le poste « Autres produits et charges opérationnels courants » du compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 24 la notion de « principaux dirigeants » chez GMS correspond aux personnes siégeant au conseil d'administration ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de GMS ou de toute société du groupe, directement ou indirectement.

En K€	31.12.2015 Montant brut	31.12.2014 Montant brut
Avantages à court terme (salaires, primes, etc)	805	998
Avantages postérieurs à l'emploi	néant	néant
Indemnités de rupture de travail	néant	néant
Autres avantages à long terme	néant	néant
Avantages comptabilisés	805	998
Indemnités de rupture de contrat de travail	néant	néant
Avantages non comptabilisés	néant	néant

7.3 Frais de développement

Les montants engagés s'élevaient à 209 K€ en 2015 et à 218 K€ en 2014.

Ces frais correspondent à ceux mis en œuvre aux fins de développer de nouveaux produits correspondant à des demandes particulières de certains clients (améliorants moelleux, farines composées adaptées aux marchés d'export...). Il n'a pas été identifié de projet remplissant les critères d'activation.

7.4 Engagements hors bilan

Engagements financiers

Rubriques	Montant hors bilan N	Montant hors bilan N-1	Motif
Effets escomptés non échus	1 379	5 986	
Autres engagements donnés (détaillé ci-dessous)	37 396	41 585	
Autres engagements reçus (détaillé ci-dessous)	46 621	45 513	
Détail du poste ' Autres engagements donnés '			
Rubriques	Montant hors bilan N	Montant hors bilan N-1	Motif
Cautions	1 772	1 604	Garanties données envers des clients
Cautions & lettres d'intention	4 652	8 634	Garanties données envers des filiales (IG)
Cautions & lettres d'intention	629	1 003	Garanties données envers des filiales (MEE)
Hypothèque judiciaire provisoire sur l'immeuble du siège social du groupe, situé 61 avenue d'Iéna à Paris 16ème	20 000	20 000	cf § 6.13
Nantissement sur droits de mouture	10 343	10 343	cf § 6.13
	37 396	41 585	
Détail du poste ' Autres engagements reçus '			
Rubriques	Montant hors bilan N	Montant hors bilan N-1	Motif
Garantie SOFRACAL sur créances export	29 716	31 348	cf. § 6.4 & 6.8
Garantie ARTERRIS S/créances anciennes	4 500	4 500	
Garantie Actif/Passif BROCHET	4 410	4 410	
Garantie Actif/Passif ESTAGER	1 700	2 000	
Cautions & lettres d'intention	1 255	666	Cautions solidaire / prêts clients
Nantissement fonds de commerce	5 040	2 589	Nantissement / prêts clients
Total	46 621	45 513	

Autres engagements financiers

Garanties données

Voir § 6.12. – Emprunts

Il est rappelé qu'à titre de garantie dans le cadre du dossier de l'Autorité De La Concurrence, la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG avait accordé à l'Administration :

- le nantissement de 1.521.087 quintaux de droits de mouture valorisés à 10.343.391 € en date du 2 avril 2013
- l'inscription d'une hypothèque judiciaire provisoire sur l'immeuble du siège social du groupe, situé 61 avenue d'Iéna à Paris 16ème pour un montant de 20.000.000 € (cf note 4.3).

Covenants

Voir § 6.12. – Emprunts

Engagements financiers divers

Voir § 6.12. – Emprunts

Le groupe bénéficie de garanties de passif vis-à-vis de M. ESTAGER portant sur une valeur de 1,7 M€.

Autres engagements

Engagements locations financières et crédit bail (En K€)	31.12.15	31.12.14
Loyers à moins d'un an	250	539
Loyers de 1 à 5 ans	304	578
Loyers à plus de 5 ans	1	0
Total	555	1 117

Les valeurs de rachat, non comprises dans les engagements de locations financières et crédit-bail, s'élèvent au 31 décembre 2015 à 160 K€.

7.5 Transactions avec des parties liées

En K€	Actionnaires	Sociétés mises en équivalence	Filiales non consolidées	Entreprises associées	Total
Charges					
- Achats mat. 1ères & march.	-	2 118	-	-	2 118
- Autres charges externes	1 023	6 579	-	-	7 602
- Charges financières	134	-	-	-	134
Produits					
- Ventes de produits finis	-	1 278	-	-	1 278
- Prestations de service	424	272	-	-	696
- Produits financiers	5	98	-	-	103
Créances					
- Clients	-	1 725	-	29 664	31 389
- Comptes courants	584	7 691	-	-	8 275
Dettes					
- Fournisseurs	125	3 725	-	-	3 849
- Comptes courants	14 416	-	100	-	14 516

Il s'agit des parties liées suivantes :

- SOFRACAL S.A.
- M. Bertrand LEARY
- GROUPE BAKRI
- SCI SOCIETE IMMOBILIERE DU SUD
- Sociétés mises en équivalence (SMA, LMDF, TMS, FTO, Pôle LMP)

7.6 Honoraires des commissaires aux comptes

	Au titre de 2015			Au titre de 2014
	Emetteur	Filiales	Total	
GRANT THORNTON	0	0	0	266
INSTITUT EUROPEEN D'AUDIT ET DE CONSEILS	180	40	220	47
MAZARS	85	61	146	0
DIDIER MATZINGER		65	65	0
SOFICO		6	6	0
EIDEL & PARTNER		50	50	0
AGRO REVISION		12	12	0
KPMG		91	91	0
LARRIBE - VALVO		5	5	0
Total	265	332	597	313

Ces honoraires ne concernent que des missions de commissariat aux comptes, certification, examen limité des comptes individuels et consolidés. Les montants facturés au titre des diligences directement liées aux missions d'audits sont non significatifs.

Aucune autre prestation n'est rendue par les réseaux aux filiales.

7.7 Information sur les risques

- Risque de liquidité :

Sanction de l'Autorité de la concurrence : cf. à ce sujet le point 3.3

Covenants : certains des emprunts souscrits intègrent des clauses de covenants. Ces clauses sont caduques compte tenu des termes de la syndication qui organise l'endettement du groupe.

- Risque de change :

Certaines filiales procèdent à des ventes à l'exportation libellées en dollars US. Sur ces opérations, la politique du groupe consiste à recourir systématiquement à une couverture par une prise de position sur les marchés à terme.

- Risque de recouvrement des créances clients :

Outre les risques liés aux difficultés de recouvrement des créances clients africaines couvertes par la garantie SOFRACAL, le groupe GMS opère dans des pays pouvant présenter des risques de crédit. L'activité Export Tiers représente près de 11% du chiffre d'affaires à fin 2015.

- Risque de taux : néant

- Risque juridique : La plupart des marques utilisées par le groupe ont fait l'objet de dépôt sur les zones géographiques où celles-ci sont utilisées.

- Risque lié à l'évolution des cours des matières premières :

Les évolutions rapides (tant à la hausse qu'à la baisse) des cours des blés impactent sensiblement la rentabilité des moulins du groupe. Toutefois, l'impact en termes de BFR reste limité compte tenu d'une compensation de la hausse des stocks avec celle des encours fournisseurs.

Dans l'hypothèse où des couvertures de cours de matières premières étaient rendues nécessaires par les durées des contrats signés avec ses clients ou du fait de demandes spécifiques de clients en la matière, le groupe a la possibilité de souscrire des outils OTC directement auprès d'un établissement bancaire. Il s'est également assuré l'obtention d'outils de couvertures par l'intermédiaire des coopératives auprès desquelles il s'approvisionne.

Note 8 - BILAN ET COMPTE DE RESULTAT PAR SECTEUR OPERATIONNEL

8.1 Bilan par secteur opérationnel

En K€	TOTAL GENERAL		MEUNERIE		MALTERIE		DAKATINE		NEGOCE		HOLDING		IMMOBILIER	
	31.12.15	31.12.14	31.12.15	31.12.14	31.12.15	31.12.14	31.12.15	31.12.14	31.12.15	31.12.14	31.12.15	31.12.14	31.12.15	31.12.14
BILAN ACTIF														
ACTIFS NON COURANTS														
Immobilisations incorporelles	26 247	28 185	26 247	28 184	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	21 221	24 002	20 985	23 752	0	0	161	175	28	28	47	47	0	0
Immeubles de placement	304	304	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	304	304
Participations mises en équivalence	8 066	8 341	487	332	7 579	8 008	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs financiers	39 150	43 468	18 318	19 068	0	0	9	9	1 948	1 951	18 875	22 441	0	0
Impôts différés actif	2 013	278	236	277	0	0	0	0	0	0	1 777	0	0	0
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	97 002	104 578	66 273	71 614	7 579	8 008	169	184	1 977	1 980	20 699	22 488	305	304
ACTIFS COURANTS														
Stocks	11 600	12 326	11 041	11 723	0	0	513	575	47	28	0	0	0	0
Clients	38 805	39 489	36 951	37 651	0	0	1 447	1 583	33	51	374	204	0	0
Autres débiteurs	8 244	7 439	(93 412)	(102 197)	0	0	1 115	1 107	(4 578)	(4 512)	105 071	113 040	48	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 971	6 268	3 679	5 637	0	0	382	111	52	80	854	393	3	48
TOTAL ACTIFS COURANTS	63 620	65 522	(41 742)	(47 186)	0	0	3 457	3 376	(4 445)	(4 353)	106 298	113 637	51	48
BILAN PASSIF														
PASSIFS NON COURANTS														
Emprunts & dettes financières (Part à + 1 an)	24 265	32 218	2 047	3 505	0	0	0	0	0	(0)	22 218	28 713	0	0
Provision pour pension et avantages assimilés	2 043	2 035	1 985	1 981	0	0	58	54	0	0	0	0	0	0
Autres provisions	889	4 184	347	387	0	0	0	0	611	611	(68)	3 185	0	0
Impôts différés passif	1 210	1 121	85	74	0	0	0	0	0	0	1 058	980	67	67
Autres passifs non courants	15 361	14 584	470	1 386	0	0	257	248	0	3	14 634	12 947	0	0
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	43 769	54 142	4 933	7 333	0	0	315	302	611	615	37 842	45 825	67	67
PASSIFS COURANTS														
Fournisseurs	27 878	23 770	27 346	23 358	0	0	409	307	123	105	0	0	0	0
Emprunts & dettes financières (Part à - 1 an)	32 818	32 875	25 162	24 858	0	0	1 142	1 215	1	1	6 512	6 738	0	0
Autres passifs courants	11 250	12 283	6 897	7 965	0	0	82	114	34	25	4 237	4 179	0	0
TOTAL PASSIFS COURANTS	71 946	68 928	59 405	56 182	0	0	1 633	1 636	159	131	10 749	10 917	0	0

8.2 Résultat par secteur opérationnel

En K€	TOTAL GENERAL		MEUNERIE		MALTERIE		DAKATINE		NEGOCE		HOLDING (*)		IMMOBILIER	
	31.12.15	31.12.14	31.12.15	31.12.14	31.12.15	31.12.14	31.12.15	31.12.14	31.12.15	31.12.14	31.12.15	31.12.14	31.12.15	31.12.14
Chiffre d'affaires	215 734	229 348	209 781	222 480	0	0	5 755	6 195	132	600	57	64	9	9
Autres produits de l'activité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total produits	215 734	229 348	209 781	222 480	0	0	5 755	6 195	132	600	57	64	9	9
Evolution N / N-1	-5,94%		-5,71%				-7,11%		-77,93%		-10,54%		0,42%	
Achats consommés	(143 073)	(152 724)	(140 255)	(149 123)	0	0	(2 752)	(3 041)	(66)	(560)	0	0	0	0
Variation de stocks produits finis & en cours de production	(104)	(235)	(114)	(196)	0	0	10	(39)	0	0	0	0	0	0
Charges du personnel	(19 505)	(18 876)	(19 209)	(18 355)	0	0	(296)	(312)	0	(208)	0	0	0	0
Charges externes	(41 711)	(43 398)	(40 880)	(42 349)	0	0	(785)	(943)	(45)	(104)	0	0	(1)	(2)
Impôts et taxes	(6 139)	(6 294)	(6 112)	(6 257)	0	0	(13)	(36)	(14)	0	0	0	(1)	(1)
Dotations aux amortissements	(4 193)	(4 356)	(4 168)	(4 327)	0	0	(25)	(28)	0	(1)	0	0	0	0
Dotations aux provisions	(3 026)	(6 232)	(3 009)	(4 210)	0	0	(6)	0	(2)	(1 551)	(9)	(471)	0	0
Autres produits et charges d'exploitation	2 284	1 530	2 284	1 391	0	0	(11)	(11)	4	163	7	(13)	0	0
Résultat opérationnel courant	267	(1 236)	(1 681)	(945)	0	0	1 875	1 784	10	(1 662)	55	(420)	8	7
Evolution N / N-1	121,63%		-77,92%				5,10%		100,62%		113,09%		14,78%	
Autres produits opérationnels	670	7 685	329	806	0	0	0	0	0	13	340	6 866	0	0
Autres charges opérationnelles	(1 158)	(1 649)	(967)	(885)	0	0	0	0	(0)	(0)	(191)	(763)	0	0
Résultat opérationnel	(221)	4 801	(2 319)	(1 024)	0	0	1 875	1 784	10	(1 649)	205	5 683	8	7
Evolution N / N-1	-104,59%		-126,39%				5,10%		100,62%		-96,40%		14,78%	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	964	254	221	172	0	0	0	0	5	5	737	77	0	0
Coût de l'endettement financier brut	(2 599)	(2 937)	(1 400)	(1 549)	0	0	(76)	(88)	(0)	(2)	(1 122)	(1 299)	0	0
Coût de l'endettement financier net	(1 635)	(2 683)	(1 179)	(1 377)	0	0	(76)	(88)	5	4	(385)	(1 221)	0	0
Evolution N / N-1	39,07%		14,41%				13,82%		33,23%		68,47%			
Autres produits et charges financiers	(912)	(1 095)	(895)	(287)	0	(0)	0	0	(0)	2	(17)	(809)	0	0
Charge d'impôts	1 572	(641)	(319)	(44)	0	0	(282)	(247)	(0)	514	2 174	(863)	(0)	(0)
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 090	1 147	331	269	1 026	925	0	0	0	13	(267)	(60)	0	0
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	(106)	1 529	(4 380)	(2 464)	1 026	925	1 518	1 449	15	(1 117)	1 709	2 730	7	6
Résultat net	(106)	1 529	(4 380)	(2 464)	1 026	925	1 518	1 449	15	(1 117)	1 709	2 730	7	6
Evolution N / N-1	-106,90%		-77,76%		10,91%		4,72%		101,31%		-37,39%		15,80%	
Part du groupe	(333)	1 448	(15 119)	(14 205)	1 026	925	576	523	(54)	(1 186)	13 231	15 385	7	6
Intérêts minoritaires	228	81	10 739	11 741	(0)	(0)	941	926	69	69	(11 522)	(12 656)	0	0
Résultat par action	(3,971 €)	17,267 €	(180,276 €)	(169,378 €)	12,231 €	11,028 €	6,870 €	6,237 €	(0,647 €)	(14,146 €)	157,763 €	183,451 €	0,088 €	0,076 €

Note 9 - BILAN ET COMPTE DE RESULTAT PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

9.1 Bilan par secteur géographique

En K€	TOTAL GENERAL		FRANCE		ALLEMAGNE	
	31.12.15	31.12.14	31.12.15	31.12.14	31.12.15	31.12.14
BILAN ACTIF						
ACTIFS NON COURANTS						
Immobilisations incorporelles	26 247	28 185	24 886	26 779	1 362	1 406
Immobilisations corporelles	21 221	24 002	17 052	19 449	4 169	4 553
Immeubles de placement	304	304	304	304	0	0
Participations mises en équivalence	8 066	8 341	8 066	8 341	0	0
Autres actifs financiers	39 150	43 468	39 179	43 324	(29)	144
Impôts différés actif	2 013	278	1 881	137	132	141
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	97 002	104 578	91 368	98 334	5 634	6 244
ACTIFS COURANTS						
Stocks	11 600	12 326	9 948	10 752	1 652	1 574
Clients	38 805	39 489	35 645	36 358	3 160	3 130
Autres débiteurs	8 244	7 439	6 940	5 992	1 304	1 448
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 971	6 268	4 554	5 679	416	589
TOTAL ACTIFS COURANTS	63 620	65 522	57 087	58 781	6 533	6 741
BILAN PASSIF						
PASSIFS NON COURANTS						
Emprunts & dettes financières (Part à + 1 an)	24 265	32 218	23 877	31 673	388	545
Provision pour pension et avantages assimilés	2 043	2 035	2 043	2 035	0	0
Autres provisions	889	4 184	889	4 184	0	0
Impôts différés passif	1 210	1 121	1 158	1 079	52	42
Autres passifs non courants	15 361	14 584	12 971	12 527	2 390	2 057
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	43 769	54 142	40 938	51 498	2 831	2 644
PASSIFS COURANTS						
Fournisseurs	27 878	23 770	25 244	21 495	2 634	2 275
Emprunts & dettes financières (Part à - 1 an)	32 818	32 875	32 655	32 576	163	300
Autres passifs courants	11 250	12 283	10 200	11 073	1 050	1 210
TOTAL PASSIFS COURANTS	71 946	68 928	68 099	65 143	3 847	3 785

9.2 Résultat par secteur géographique

En K€	TOTAL GENERAL		FRANCE		ALLEMAGNE	
	31.12.15	31.12.14	31.12.15	31.12.14	31.12.15	31.12.14
Chiffre d'affaires	215 734	229 348	184 311	194 097	31 423	35 251
Autres produits de l'activité	0	0	0	0	0	0
Total produits	215 734	229 348	184 311	194 097	31 423	35 251
Evolution N / N-1	-5,94%		-5,04%		-10,86%	
Achats consommés	(143 073)	(152 724)	(120 747)	(126 413)	(22 327)	(26 311)
Variation de stocks produits finis & en cours de production	(104)	(235)	(20)	(179)	(84)	(56)
Charges du personnel	(19 505)	(18 876)	(16 551)	(15 961)	(2 954)	(2 915)
Charges externes	(41 711)	(43 398)	(37 699)	(38 718)	(4 011)	(4 680)
Impôts et taxes	(6 139)	(6 294)	(6 056)	(6 269)	(84)	(24)
Dotations aux amortissements	(4 193)	(4 356)	(3 555)	(3 708)	(638)	(648)
Dotations aux provisions	(3 026)	(6 232)	(2 970)	(6 166)	(56)	(67)
Autres produits et charges d'exploitation	2 284	1 530	2 588	1 580	(304)	(50)
Résultat opérationnel courant	267	(1 236)	(700)	(1 737)	967	501
Evolution N / N-1	121,63%		59,72%		92,93%	
Autres produits opérationnels	670	7 685	637	7 590	33	95
Autres charges opérationnelles	(1 158)	(1 649)	(1 116)	(1 500)	(41)	(149)
Résultat opérationnel	(221)	4 801	(1 179)	4 354	958	447
Evolution N / N-1	-104,59%		-127,08%		-114,29%	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	964	254	960	242	4	12
Coût de l'endettement financier brut	(2 599)	(2 937)	(2 323)	(2 613)	(276)	(324)
Coût de l'endettement financier net	(1 635)	(2 683)	(1 363)	(2 371)	(271)	(312)
Evolution N / N-1	39,07%		42,49%		13,07%	
Autres produits et charges financiers	(912)	(1 095)	(913)	(1 099)	1	3
Charge d'impôts	1 572	(641)	1 660	(607)	(88)	(33)
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 090	1 147	1 090	1 147	0	0
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	(106)	1 529	(706)	1 424	600	105
Résultat net	(106)	1 529	(706)	1 424	600	105
Evolution N / N-1	-106,90%		-149,57%		-470,61%	
Part du groupe	(333)	1 448	(933)	1 343	600	105
Intérêts minoritaires	228	81	228	81	0	0
Résultat par action	(3,971 €)	17,267 €	(11,128 €)	16,013 €	7,157 €	1,254 €

Note 10 – SYNTHÈSE DES CORRECTIONS D'ERREURS

10.1 Corrections d'erreurs sur bilan

BILAN ACTIF	31/12/2014 (historique publié)	Stock pièces de rechange GMS MEUNERIE	Révision durées amortissements immobilisations	Impôts différés sur écarts d'évaluation	Impôts différés sur écarts actuariels	Impôts différés sur subventions	Compensation IDA/IDP (Groupes Fiscaux)	Dépréciation prêts boulangers	Correction compensation C/C EUREXPAN SOFRACAL	Autres corrections	31/12/14 (comparatif)
ACTIFS NON COURANTS											
Immobilisations incorporelles (hors droits de mouture)	8 401										8 401
Droits de mouture	19 784										19 784
Immobilisations corporelles	24 611		(609)								24 002
Immeubles de placement	304										304
Titres mis en équivalence	8 341										8 341
Autres actifs financiers	39 945							2 946	576		43 468
Impôts différés actif	2 487					(554)	(1 532)			(124)	278
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	103 873	0	(609)	0	0	(554)	(1 532)	2 946	576	(124)	104 578
ACTIFS COURANTS											
Stocks	11 849	477									12 326
Clients	39 489										39 489
Autres débiteurs	10 385							(2 946)			7 439
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 268										6 268
TOTAL ACTIFS COURANTS	67 991	477	0	0	0	0	0	(2 946)	0	0	65 522
TOTAL DES ACTIFS	171 865	477	(609)	0	0	(554)	(1 532)	0	576	(124)	170 100
BILAN PASSIF											
CAPITAUX PROPRES											
Capital social	3 000										3 000
Réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère	40 300	318	(406)	288	(190)	(554)			0	(124)	39 633
Résultat de l'exercice	1 448										1 448
Intérêts minoritaires	2 968				(19)						2 949
TOTAL CAPITAUX PROPRES	47 716	318	(406)	288	(209)	(554)	0	0	0	(124)	47 030
PASSIFS NON COURANTS											
Emprunts & dettes financières (Part à + 1 an)	32 218										32 218
Provision pour pension et avantages assimilés	2 035										2 035
Autres provisions	4 184										4 184
Impôts différés passif	2 776	159	(203)	(288)	209		(1 532)				1 121
Autres passifs non courants	14 008								576		14 584
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	55 221	159	(203)	(288)	209	0	(1 532)	0	576	0	54 142
PASSIFS COURANTS											
Fournisseurs	23 770										23 770
Emprunts & dettes financières (Part à - 1 an)	32 875										32 875
Autres passifs courants	12 283										12 283
TOTAL PASSIFS COURANTS	68 928	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68 928
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	171 865	477	(609)	0	0	(554)	(1 532)	0	576	(124)	170 100

10.2 Corrections d'erreurs sur résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2014 (historique publié)	Retraitement accords commerciaux	31/12/2014 (comparatif)
Chiffre d'affaires	230 174	(826)	229 348
Autres produits de l'activité	0		0
Total produits	230 174	(826)	229 348
Achats consommés	(152 724)		(152 724)
Variation de stocks produits finis & en cours de production	(235)		(235)
Charges du personnel	(18 876)		(18 876)
Charges externes	(44 223)	826	(43 397)
Impôts et taxes	(6 294)		(6 294)
Dotations aux amortissements	(4 356)		(4 356)
Dotations aux provisions	(6 232)		(6 232)
Autres produits et charges opérationnels courants	1 530		1 530
Résultat opérationnel courant	(1 236)	0	(1 236)
Autres produits opérationnels	7 686		7 686
Autres charges opérationnelles	(1 649)		(1 649)
Résultat opérationnel	4 801	0	4 801
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	254		254
Coût de l'endettement financier brut	(2 937)		(2 937)
Coût de l'endettement financier net	(2 683)	0	(2 683)
Autres produits et charges financiers	(1 095)		(1 095)
Charge d'impôts	(641)		(641)
Résultat net des sociétés intégrées	382	0	382
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 147		1 147
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	1 529	0	1 529
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0		0
Résultat net	1 529	0	1 529
Part du groupe	1 448		1 448
Intérêts minoritaires	81		81